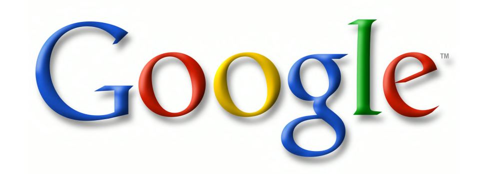


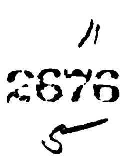


MARMOUTIER

CARTULAIRE

TOURANGEAU

TOURS, IMP. ROUILLÉ-LADEVÈZE.



DOM P. PIOLIN

BIOGRAPHIE

DE

DOM CLAUDE CHANTELOU

MARMOUTIER

DOM CLAUDE CHANTELOU

CARTULAIRE
TOURANGEAU
ET
SCEAUX DES ABBÉS

PUBLIÉS PAR

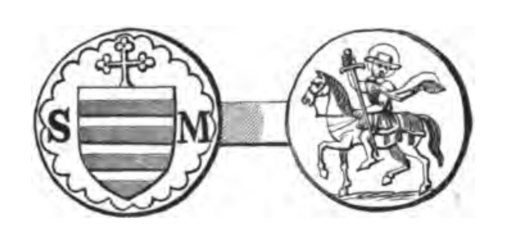
PAUL NOBILLEAU

PRÉCÉDÉ D'UNE

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

PAR DOM P. PIOLIN

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE



TOURS, GUILLAND-VERGER

M DCCC LXXIX

DOM CLAUDE CHANTELOU

BÉNÉDICTIN
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

—

(1617-1664)

—

Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur n'avaient pas coutume d'écrire la vie des membres de leur société avec les développements que notre époque recherche avidement dans les monographies. Quelques pages d'éloge en tête des œuvres posthumes ou dans des ouvrages destinés à rester manuscrits dans l'intimité de la famille religieuse, ou bien encore quelques sentences spirituelles recueillies à l'exemple des anciens Pères de la solitude, tels étaient les seuls souvenirs que l'on aimait

à conserver de ces hommes d'une vie si sainte et d'une science si profonde et si sûre.

Tout en admirant le motif de cette réserve, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver des regrets et de sentir une privation réelle en présence des fragments qui nous restent de la vie de plusieurs de ces religieux que tant de titres recommandent à notre vénération. Parmi eux, il en est un dont la physionomie m'a toujours semblée pleine d'attrait. Ce n'est pas que sa carrière offre des faits saillants et dignes d'occuper une place dans l'histoire; un religieux qui a consumé toute sa vie dans l'obscurité d'un cloître, et qui a eu le bonheur d'échapper aux emplois, ne peut avoir d'histoire : s'il a laissé quelques souvenirs, c'est qu'il a pratiqué les vertus de son état à un degré héroïque, ou qu'il a publié quelques ouvrages. Dom Claude Chantelou a laissé la réputation d'un très vertueux religieux; il ne paraît pas s'être élevé jusqu'au degré éminent qui porte sur les autels; les livres qu'il a mis au jour, et ceux surtout qu'il avait préparés, le font vivre dans la mémoire de tous les érudits.

C'est donc de bibliographie que nous allons nous occuper en ce moment, car nous n'avons point été assez heureux pour rencontrer une monographie de ce savant moine : l'étude de ses ouvrages, quelques phrases échappées à des contemporains, et plusieurs lettres écrites par lui ou à lui adressées, telles sont les sources peu nombreuses, mais sûres, auxquelles nous avons puisé.

Le moment, il faut le dire, m'a paru opportun pour publier cette notice. A Marseille, M. F. de Marin de Carranrais, archiviste auxiliaire du département des Bouches-du-Rhône, vient de publier l'histoire de l'abbaye de Montmajour, d'après les manuscrits de Dom Chantelou; à Tours, M. Paul Nobilleau met au jour les analyses du Cartulaire tourangeau de Marmoutier. Nous nous tenons certain que d'autres encore suivront ces exemples, et c'est pour cela que quelques renseignements positifs sur Dom Claude Chantelou ne nous ont pas paru dépourvus de toute opportunité, surtout à la place où ils doivent paraître.

Claude Chantelou, dont les érudits évoquent

le nom sous les formes variées de *Cantelarius*, *Cantelupus*, *Cantalupus* (1), naquit à Vion « *in oppido Vyonensi* (2), » en l'année 1617. Vion faisait alors partie de la province d'Anjou et du diocèse d'Angers; il est compris aujourd'hui dans le diocèse du Mans, dans le département de la Sarthe, l'arrondissement de la Flèche et le canton de Sablé. « Il était fils de Louis Chantelou, maréchal..., et de Madeleine Robeau. Il eut deux frères : Jean Chantelou, prêtre, principal du collège de Parcé (3), et Louis, fermier du prieuré de Soulême, père de Jean, sieur des Tuilleries, qui était avocat célèbre à la Flèche (4). »

Dès son enfance, il annonça les plus heu-

(1) Ziégelbauer, *Historia rei litterariæ O. S. Benedicti*, t. IV, p. 92. — H. Hurter, *Nomenclator litterarius*, t. III, p. 144. — D. Mabillon, *Præfatio in 1. Sæculum Benedictinum*. — C'est à tort que Feller écrit le nom de Dom Chantelou, *Chanteloup*. C'est de cette dernière manière que signait l'oratorien fameux par son attachement à Marie de Médicis.

(2) *Matricula monachorum professorum Congregationis Sancti Mauri*, num. 938.

(3) Parcé, département de la Sarthe, canton de Sablé, arr. de La Flèche.

(4) Gilles Ménage, *Histoire de Sablé*, t. II, p. 100.

reuses dispositions pour la piété et pour l'étude. Déjà le pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne était très fréquenté par les populations du Maine, de l'Anjou et de la Touraine ; le jeune Claude Chantelou ne connaissait pas de plus grand bonheur que de se rendre le matin au pieux sanctuaire et d'y servir le prêtre célébrant la messe (1).

Deux religieux de l'abbaye de Fontevrault, passant par le bourg de Vion, furent obligés de s'y arrêter pour faire restaurer la ferrure de leurs chevaux. Ils s'adressèrent à Louis Chantelou, et, durant le travail, ils lièrent conversation avec lui. Ils ne tardèrent pas à apprendre qu'il était père de trois garçons, et que le plus jeune annonçait de grandes dispositions pour la piété et pour les lettres. Ils demandèrent à voir cet enfant, l'interrogèrent, et, émerveillés de ce qu'ils entendirent de sa bouche et de sa tenue, ils lui proposèrent de les suivre dans leur monastère. Ce

(1) *La Miraculeuse chapelle de Notre-Dame-du-Chêne*, 6e édit., p. 40.

fut une joie pour le jeune Claude et pour ses parents. Ce fut ainsi que Claude Chantelou fut élevé loin du monde et qu'il eut l'inappréciable bonheur de ne le connaître jamais.

En 1638, Claude Chantelou avait fait profession depuis plusieurs années, lorsqu'il conçut le désir de sortir de Fontevrault et d'entrer dans la congrégation de Saint-Maur. Il y avait déjà quelque temps que l'ordre de Fontevrault avait commencé à être agité par des troubles intérieurs, et Louise de Lavedan, abbesse très vertueuse et femme d'un grand mérite cependant, était impuissante à les réprimer. Il est vrai que Jeanne-Baptiste de Bourbon venait d'être élue coadjutrice, et que cette illustre fille de Henri IV devait, par ses vertus autant que par ses talents supérieurs, rétablir l'ordre le plus parfait dans tout ce grand corps (1). Mais ces espérances n'étaient pas encore réalisées au moment dont nous parlons; elles

(1) *Gallia Christiana*, t. II, col. 1328. — *Revue de l'Anjou*, t. IV, p. 141. — Édouard, *Fontevrault et ses monuments*, t. I, p. 415-447. — Il faut voir surtout les nombreux documents manuscrits qui existent aux archives du département de Maine-

pouvaient à peine se laisser entrevoir. La congrégation de Saint-Maur, au contraire, était l'objet de l'admiration de tous les esprits éclairés, à ce point que l'abbesse de Fontevrault elle-même, Louise de Lavedan, avait prié les supérieurs de cette congrégation de lui donner des religieux pour entendre les confessions dans son abbaye (1).

Le projet de Dom Claude Chantelou et de cinq autres religieux du même ordre qui demandaient également à passer dans la réforme de Saint-Maur, devait naturellement contrarier la nouvelle abbesse qui, malgré l'éminence de ses vertus, n'oubliait pas toujours facilement qu'elle était du sang des rois de France et fille d'Henri IV. Elle résolut d'empêcher l'exécution de ce dessein; de leur côté les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur qui avaient accueillis ces six religieux ne consentirent point à les renvoyer. Il est facile de comprendre les

et-Loire, relatifs à l'administration de Jeanne-Baptiste de Bourbon.

(1) Dom Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, mss.

motifs qu'alléguait l'abbesse de Fontevrault; pour apprécier ceux qui déterminèrent le régime de la congrégation de Saint-Maur, il faut se souvenir que le bienheureux Robert d'Arbrissel avait donné pour règle aux religieux et aux religieuses fondés par lui le code bénédictin; les uns et les autres étaient engagés par vœux à observer la règle du patriarche du Mont-Cassin. Il n'y avait au fond de différence que dans la manière d'interpréter certains points secondaires et dans l'observation de quelques articles de discipline qui ne touchaient pas à l'essence de la vie religieuse et monastique. Les six moines qui demandaient à faire profession dans la congrégation de Saint-Maur alléguaient des raisons de conscience : Pour tendre à la perfection qui est le but obligatoire de tous ceux qui s'engagent dans la vie du cloître, disaient-ils, ils avaient besoin d'un calme qu'ils ne trouvaient plus dans la première maison où ils avaient embrassé la profession religieuse, et ils voulaient suivre les observances de la congrégation de Saint-Maur, plus voisines du texte et de l'esprit de la règle.

L'affaire fut portée en justice, d'après les usages du temps, et elle fut tranchée par un arrêt du Grand-Conseil qui permit à Dom Grégoire Tarisse, premier supérieur général, de retenir les six religieux (1).

Telle est la relation discrète de Dom Tassin. Le P. Niquet, l'historien de Fontevrault, rapporte le fait d'une manière différente. Il dit que l'abbesse de Fontevrault gagna entièrement son procès ; que deux des religieux furent condamnés à lui demander humblement pardon, que les autres lui furent rendus, et que le général de la congrégation de Saint-Maur reçut l'ordre formel de ne plus désormais accueillir sans le consentement de l'abbesse des moines insoumis et vagabonds (2).

Un nouvel historien de l'ordre fondé par le bienheureux Robert d'Arbrissel raconte cet événement d'une manière évidemment inexacte et même fausse. Il dit que depuis longtemps et surtout depuis que Louise de Lavedan avait

(1) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 63.

(2) Niquet, *Histoire de l'Ordre de Fontevrault*, in-4°, p. 531.

pris le gouvernement, les religieux avaient demandé à jouir de trois prieurés rendus exempts de la juridiction de l'abbesse. Louise de Lavedan avait engagé sa parole que cette satisfaction leur serait accordée, mais différa d'en venir à l'exécution. Sous l'abbatiat de Jeanne-Baptiste de Bourbon ils recommencèrent leurs démarches ; mais leur requête fut repoussée avec énergie et on ne leur laissa aucun espoir pour l'avenir. « En 1639, ajoute l'historien récent, deux d'entre les religieux qui composaient le groupe envoyés près de l'abbesse dans le but d'obtenir l'objet de leur convoitise, furent envoyés comme confesseurs au couvent des Filles-Dieu à Paris ; l'un se nommait frère François Coulléon et l'autre Pierre Tam. A peine arrivés, les Bénédictins de Saint-Pharon de Meaux les en retirèrent secrètement. Un procès s'engagea entre frère P. Tarisse, prieur de Saint-Pharon, le général de l'ordre des Bénédictins, et l'abbesse de Fontevrault. Le Grand-Conseil du roi rendit un arrêt qui ordonnait aux moines fugitifs de rentrer à Fontevrault, où, après avoir fait

amende honorable, ils reçurent le pardon de leur abbesse. Une décision de ce genre fut prise envers les frères Jean Chauvin et Claude Chantelou qui s'étaient enfuis furtivement la nuit de Saint-Jean-de-l'Habit, et étaient passés chez les Bénédictins de Toulouse (1). »

Il est évident que l'historien improvisé qui a écrit ces lignes parle de faits qu'il ne connaît pas ; il ignore même les termes qu'il devrait employer, et son récit tout entier se base sur une contre-vérité, puisqu'il est certain que Dom Claude Chantelou ne fut point obligé en vertu de l'arrêt du Grand-Conseil, à rentrer dans l'ordre de Fontevrault, que tout au contraire il fut dès lors admis dans la Congrégation de

(1) Édouard, *Fontevrault et ses monuments*, t. I, p. 432. — Cet auteur ignore, apparemment, que les moines de l'ordre de Saint-Benoît, à quelque branche qu'ils appartiennent, font précéder leur nom du mot *frère*, *fr.*; mais, d'après un usage immémorial, ceux qui en parlent font précéder leur nom du mot *Père*, et, plus exactement, du mot *Dom*. Cette dernière manière de parler est conforme à la plus haute antiquité, comme on peut le voir dans Cassien. — Dom Grégoire Tarisse, premier supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, et tous ses successeurs, ne résidèrent jamais à l'abbaye de Saint-Pharon de Meaux, mais à Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Saint-Maur. Il y vécut honoré, y publia des ouvrages qui furent estimés dans le monde savant et pieux, et mourut en paix dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dans laquelle résidaient et le général et le régime de la congrégation. L'historien dont nous citions les paroles tout à l'heure parle de lui comme d'un homme obscur et même inconnu.

Il n'est pas moins certain que Jean-Laurent Chauvin, né à Parcé, fut reçu en même temps que Dom Chantelou dans la congrégation de Saint-Maur, venant comme lui de Fontevrault, et cela dès le commencement de l'année 1639, puisqu'ils firent profession ensemble le 7 février 1640, après un an de noviciat (1).

De même Dom Hugues Coléon, né à Tiercé, en Anjou (2), passa de l'ordre de Fontevrault dans la congrégation de Saint-Maur où il fit profession, en l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 26 juin 1539. Il pratiqua toute sa

(1) *Matricula monachorum professorum Congregationis Sancti Mauri*, num. 937, mss.

(2) Tiercé (Maine-et-Loire), arrondissement d'Angers, canton de Briollay.

vie la règle avec une grande exactitude, dit l'histoire littéraire, aussi ne fut-il pas longtemps sans être élevé à la supériorité. Pendant qu'il était prieur à la Daurade à Toulouse, il composa des *Méditations pour les novices,* et d'autres *Méditations pour la vie purgative,* qui n'ont pas été imprimées. Il mourut à Sainte-Colombe de Sens dans les plus saintes dispositions, le 31 de janvier 1665 (1). Voilà, je pense, assez de faits positifs pour réduire à néant l'assertion de M. Édouard.

Dom Tassin, toutefois, use d'une certaine réserve dans son récit. Il n'avait, il est vrai, à rapporter que ce qui concernait Dom Claude Chantelou ; mais nous savons par Dom Martène, dans son histoire manuscrite de la congrégation de Saint-Maur, qu'un concordat intervint entre le général de cette congrégation et l'abbesse de Fontevrault : il fut convenu entre eux que désormais aucun religieux sortant de Fontevrault ne serait reçu chez les

(1) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 774.

Mauristes sans l'agrément de l'abbesse (1). Dix ans après, en 1649, plusieurs religieux Fontevristes firent l'expérience de la fidélité avec laquelle ces engagements furent observés de part et d'autre.

Il est inutile sans doute de faire observer que la cause qui entraînait plusieurs religieux de Fontevrault à rechercher leur incorporation en la congrégation de Saint-Maur, c'était, non seulement l'état florissant de cette nouvelle réforme, mais encore un malaise intérieur dans l'ordre fondé par Robert d'Arbrissel (2). La régularité y florissait néanmoins, mais la direction générale et le gouvernement remis aux mains d'une femme semblaient ne plus convenir à l'époque. Heureusement Jeanne-Baptiste de Bourbon montra bientôt de la manière la plus éclatante que l'Ordre tout entier pouvait

(1) Dom Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, t. I, p. 819, mss.

(2) Fondé en 1100 ou 1101. Robert d'Arbrissel, né en 1047, mourut le 25 février 1117. Il fut honoré d'un culte public dans l'ordre de Fontevrault, et ce culte n'a été interrompu que par le fait de la persécution révolutionnaire de la fin du XVIII[e] siècle.

revenir à son état primitif. On y vit fleurir de grandes vertus et des talents remarquables. Le nom de notre compatriote Dom Lardier suffirait seul pour le prouver (1).

Ayant trouvé dans la congrégation de Saint-Maur la vie de prière et d'étude pour laquelle la Providence l'avait disposé, Dom Claude Chantelou y prononça ses vœux, le 7 février 1640, comme il a déjà été dit, en même temps que son ami et compatriote Jean Chauvin. Ménage, suivi par Moréri, s'est trompé en désignant le monastère de Notre-Dame de la Dorade de Toulouse comme le lieu où ils prirent cet engagement ; ce fut dans le monastère de Saint-Louis de la même ville, où l'on avait établi un noviciat, que s'accomplit cet acte qui les liait indissolublement à la congrégation qu'ils avaient choisie (2).

(1) *Histoire littéraire du Maine*, t. IV, p. 39. — *Histoire de l'Église du Mans*, t. III, p. 475. — Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 455. — M. Hauréau n'a pas cité l'*Analyse des archives de Fontevrault*, par Dom Lardier. Ce précieux manuscrit, qui comporte sept volumes in-fol., est conservé aux archives départementales de Maine-et-Loire.

(2) Dom Lecerf, *Bibliothèque des auteurs de la Congrégation*

Claude Chantelou ne tarda pas à être appelé à Paris, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pour y travailler aux ouvrages que la congrégation avait entrepris sous l'impulsion ferme et intelligente de Dom Grégoire Tarisse. Ménage nous apprend que Dom Chantelou était recherché par tous les gens de lettres de la capitale, qui goûtaient beaucoup son esprit et son caractère et se plaisaient dans son commerce. Ses confrères avaient plus d'occasion encore de le connaître, et ressentaient pour lui plus d'affection, d'estime et de respect. Dom Mabillon, qui ne vécut qûe quelques mois dans sa compagnie, mais qui fut le disciple de Dom Luc d'Achery, intime ami et collaborateur de Claude Chantelou, parle plusieurs fois de ce dernier, et c'est toujours avec un accent qui annonce la vénération et le plus tendre souvenir. Dans la préface du premier siècle bénédictin, Mabillon mentionnant les secours que plusieurs de ses confrères lui avaient apporté

de Saint-Maur. — Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 63. — Dom Martène, *loc. cit.*

pour ce grand travail, n'a garde d'oublier Dom Claude Chantelou qu'il représente comme un religieux remarquable par la variété et l'étendue de ses connaissances : « *Virum multigena eruditione prœditum, qui dum multa mediatur, in ipso œtatis flore interceptus est.* » Dans son *Traité des études monastiques*, le même auteur fait de nouveau l'éloge du caractère, de la piété, du jugement, de la constante application au travail de ce confrère regretté (1).

De son côté, Dom Martène, dans son histoire inédite de la Congrégation de Saint-Maur, dit qu'au chapitre général de 1651, on « destina deux religieux de bonnes mœurs et capables, savoir : Dom Robert Quatremaire et Dom Claude Chantelou pour travailler à l'histoire de la Congrégation et des monastères. » On sait que dans le style de l'époque les bonnes mœurs veulent dire une pratique remarquable des vertus propres à l'état de la personne, avec quelque chose d'exquis dans

(1) *Prœfatio in sœculum I Benedictinum.* — *Traité des Étude monastiques*, part. II, chap. III, § 2.

les relations de la vie. En parlant de la mort du savant qui nous occupe en ce moment, le même historien s'exprime en ces termes : « Dom Claude Chantelou, qui avait donné au public les sermons de saint Bernard, en 1662, acheva cette année l'impression de la Bibliothèque ascétique, en cinq volumes. Il se préparait à donner d'autres ouvrages, mais il était mûr pour l'éternité et Dieu l'enleva de ce monde... La Congrégation fondait sur lui de grandes espérance du côté de la littérature et de la piété. »

Quelques lettres adressées à Dom Claude Chantelou par ses parents et par des religieux ses confrères, vont nous aider à pénétrer dans son intérieur ; malheureusement toutes ces lettres sont des dernières années de sa vie. Il ne lui était pas venu en esprit, paraît-il, de conserver les lettres qu'il écrivait ni celles qu'il recevait, mais après sa mort, ses confrères recueillirent avec soin toutes celles qu'ils purent trouver dans sa cellule.

Ménage nous a appris que Dom Claude Chantelou eut un frère nommé Louis, qui était

fermier du prieuré de Solesmes. Il faisait, paraît-il, son séjour à Vion dans la maison paternelle. C'est de là, du moins, qu'il écrit à son frère le 5 septembre 1663 : « Monsieur et très honoré frère, — Je vous demande excuse si je ne vous aie écrit il y a fort longtemps, et m'ennuie fort que je n'entende de vos nouvelles... » Toute la lettre est sur ce ton de respect qui dénote une excellente éducation. Il entre en même temps dans des détails intimes et circonstanciés de famille qui prouvent l'intérêt que l'un et l'autre y prenaient. Avant tout il lui parle de leur frère, Jean, prêtre et principal du collège de Parcé qui, à ce moment, était très souffrant. Puis viennent des plaintes sur les tailles et autres impositions dont il était écrasé comme tout le monde. « J'en ai plus de deux cents livres pour ma part, mon très cher frère... » Il a envoyé de l'argent à M. de Linoy (1), il y a plus de trois semaines, et n'ayant eu aucun accusé de

(1) Dans une lettre postérieure de quelques jours, ce nom est écrit : *de Lynou.*

réception il prie son frère de s'informer du sort de son envoi. Il le prie en même temps de faire d'autres commissions qui intéressaient leur beau-frère, Hendau, et il termine avec les formules de respect... « En attendant l'honneur de ouïr de vos nouvelles, je continuerai de demeurer à jamais, — Monsieur et frère, — votre affectionné serviteur, — Louis Chantelou. » Suit ce post-scriptum : « Vous aurez pour agréable les baisemains de votre sœur... » (1).

Dans une lettre postérieure de dix-huit jours, Louis Chantelou remercie son frère des démarches qu'il a faites pour recouvrer des papiers et de l'argent envoyés à Paris par le messager de Château-Gontier. Puis vient l'affaire des tailles pour laquelle Louis Chantelou est toujours dans l'inquiétude. Il avait bien raison, car des employés à la perception de cet impôt, au nombre de six, avaient été condamnés à la prison et renfermés à la

(1) Bibliothèque de la rue Richelieu, manuscrits, fonds français, n° 12679, p. 42.

Flèche ; puis ils avaient obtenu leur grâce, mais il avait été subrogé à leur place. De plus il était collecteur du scel pour l'année présente et les deux suivantes. Toutes ces fonctions accumulées sur sa tête se trouvaient encore aggravées par le mauvais vouloir et l'esprit inquiet d'un directeur exigeant, hautain et ami des procès. Dans ce surcroît d'embarras, il prie son frère de consulter des hommes de loi habiles, qui lui indiquent les moyens de sortir d'une telle position et de se décharger de ses fonctions. Il le conjure en grâce de lui obtenir un arrêt qui le décharge de l'emploi des tailles. Les formules de respect et le ton le plus affectueux se remarquent dans cette longue lettre où il est facile de remarquer que Claude était toujours empressé à rendre service à son frère Louis, et que celui-ci tout en recourant souvent à sa bonne volonté, n'oubliait jamais la vénération que lui inspirait son double caractère de prêtre et de religieux (1).

Louis Chantelou avait envoyé son fils Jean

(1) Bibliot. nat., fonds franç., n° 12679, p. 43-45.

étudier à Paris ; le moine de Saint-Germain-des-Prés, fut pour ce jeune homme un tuteur et un guide rempli de sollicitude. En 1663, Jean Chantelou, sieur des Tuileries, était établi à la Flèche comme avocat, marié et père de famille. Le 16 janvier 1664, il écrivait à son oncle (1), qu'il avait été abusé en comptant sur la sollicitude de son cousin, du Rocher, pour obtenir en chancellerie la provision de son office de procureur en l'élection de la Flèche ; il ne recevait aucune nouvelle, et il prie son oncle de s'occuper personnellement de cette affaire pour laquelle il entre dans des explications circonstanciées. « Je vous laisse faire au surplus, sachant que vous savez bien comme il faut s'adresser à lui (Le Mazier, greffier de la Chancellerie) et le gouverner. C'est pourquoi je vous mets tout entre les mains et vous conjure d'en avoir soin et de me faire réponse aussitôt que vous aurez reçu le paquet, ce qu'attendant de votre part, je demeure, — Mon très cher oncle, — votre

(1) Bibliot. nat., fonds franç., n° 12679, p. 45 et suiv.

très humble et très obéissant serviteur et neveu. »

Dans une lettre du dernier jour du même mois, l'avocat Chantelou remercie son oncle des soins qu'il a pris de solliciter son affaire. Il l'avertit toutefois qu'il s'est laissé tromper par un avocat ou secrétaire du Conseil, nommé Le Gaigneux, qui lui a demandé une somme exhorbitante. On pourrait, sans doute, en conclure que Dom Claude Chantelou apportait plus de bonne volonté que de capacité en ces affaires purement temporelles. Et cependant, son neveu le charge de nouvelles commissions du même genre et le supplie de solliciter l'expédition de ses affaires. Toutefois il l'avertit qu'il a invité le sieur de la Hurpinière, leur cousin, avocat, d'aller à Saint-Germain s'entendre avec lui. Il lui expédie en même temps une procuration pour agir en son nom. Enfin il confie au messager pour son oncle des confitures, et craignant que les pots de terre ne fussent cassés en chemin, il a fait confectionner des pots en bois que l'on a soigneusement préparés.

Six jours après, c'est-à-dire le 6 février 1664, Jean Chantelou écrit de nouveau à son oncle : « Mon très révérend oncle, — Je suis confus de la peine que je vous donne, vous suppliant d'excuser si je me sers de tous moyens en l'oppression où je me rencontre... » Il se trouvait en effet impliqué dans une foule d'embarras par suite des mauvaises affaires de son résignataire et des difficultés survenues avec leurs cousins du Rocher et de la Hurpinière, avocats à Paris (1).

Le 20 février, nouvelle lettre toute d'affaire (2). Elle prouve que Dom Chantelou s'employait avec ardeur pour obliger son neveu. Trois jours après Jean Chantelou écrit à son oncle : « Mon très cher et révérend oncle, — Je suis ravi de ce qu'enfin nous sommes tous détrompés, Dieu merci. Le cousin Hurpinière m'avait, dès la précédente poste, tiré de l'alarme où vous m'aviez innocemment mis par

(1) Bibl. nat., manuscrits, fonds franç., n° 12679, p. 49.

(2) *Ibidem*, p. 50. Il y a sans doute une erreur dans la date de cette lettre, ainsi que dans la suivante.

la méprise du sieur Le Gaigneux. » Après des détails d'affaires, il lui dit que sa femme a été très malade et qu'elle se recommande à ses prières. « Je n'ai pas parlé au sieur Aperon depuis que vous m'avez mandé de lui parler, étant aussi fort malade presque de la même maladie dont défunt mon père est mort » (1).

Une lettre un peu postérieure fournit quelques nouvelles que nous recueillons en passant. « Mon très cher et très révérend oncle, — Je vous avoue que depuis que j'ai reçu mes provisions je n'ai eu le temps que de me faire recevoir, où il m'en coûte presque deux cents livres; de vacquer à plusieurs affaires qui m'ont entièrement occupé, et entre autres celles de ma mère où j'ai entièrement employé toutes les fêtes de Pâques; en telle sorte que tout ce que j'ai pu faire a été de demander par une fois au cousin de la Hurpinière de vous aller voir de ma part, pour m'assurer de votre disposition et vous remercier de vos soins, et vous rendre les vingt livres que vous avez dé-

(1) Bibl. nat., manuscrits, fonds fr., n° 12679, p. 52.

boursées pour les livres que j'ai reçus, dont je vous remercie infiniment, et particulièrement de vos tubéreuses en graines.

« J'ai vu et lu le livre et considéré le catalogue des tulipes et anémones et renoncules qui y sont spécifiées, lesquelles par leur dicernement et à votre appréciation me donneraient bien de l'envie d'en pouvoir posséder quelques-unes, et si l'auteur avait fait inscrire sa demeure, je lui aurais fait demander le prix de chaque fleur. Pour moi je croirais que pour vingt livres on aurait part dans toute sa boutique, les fleurs étant vendues fort communément par leur multiplication. Si vous le connaissiez obligez moi d'en prendre un petit mémoire du prix ou d'autres fleuristes rares comme peut-être celui de Monsieur de Mes.

« Nous n'avons ici aucune nouvelle bien rare pour vous en faire part. Vous aurez peut-être su que douze prisonniers qui furent amenés ici au carnaval, par M. Hamelin, lieutenant de notre prévôt, commissaire en cette partie directement de Sa Majesté, pour leur faire leur procès comme accusés de l'assassin commis

cruellement en la personne du marquis de Foix, beau-frère du duc de Richelieu. Il n'y a que le baron ou autrement le marquis de Vareille qui ait été décollé, le dernier mercredi du carême, non obstant les sollicitations des plus puissants de la province du Poitou, et recommandations particulières des principaux de notre parlement, qui ont usé par lettres après qu'ils ont vu qu'on a eu aucun égard à trois de leurs arrêts. On croit Vareille innocemment mis à mort pour ce crime, ainsi l'a-t-il toujours dit jusqu'au dernier soupir, non obstant les gehènes extraordinaires où il a été apposé lui et son père, son frère et autres complices qui n'ont jamais rien avoué; mais les témoins les condamnaient et de grands indices.

« C'est la marquise du Vigean qui poursuit. On tient que cette affaire a déjà valu au sieur Hamelin plus de quinze mille livres. Nos messieurs ont été tout le carême sur ce procès, et vont recommencer pour parachever celui des autres prisonniers. Le marquis de Buxière, avec six autres qui n'ont été pris, sont effigiés sur des roues. L'assassin était cruel en ce que

le sieur du Poiau, père du marquis de Vareille, ayant compromis d'un procès de peu de conséquence devant le lieutenant criminel de Poitiers, au jour près, le marquis de Foix s'étant mis en chemin fut assassiné dans son carosse, lui et son bailli et le cocher, par douze hommes masqués, lesquels non contents de les avoir tués à coups de mousqueton, tirèrent à l'un les yeux, et à l'autre, qui était le bailli, la langue, et après burent à leur santé en faisant cent actes de cruauté qui sont avérés et rapportés par les serviteurs dudit marquis de Cous et par un gentilhomme qu'ils ne tuèrent pas, lesquels ont témoigné avoir reconnn le baron de Vareille, son masque étant tombé ; mais ils sont assez discondants, ce qui fait douter de son innocence.

« Je vous dirai aussi que tout le monde est fort scandalisé dans nos quartiers de ne voir plus faire aucun service à Solesmes, n'y ayant plus qu'un religieux. J'ai encore vu qu'on y sonnait, mais à présent on n'y sonne ni chante.

« J'ai aussi vu mes oncles à Vion en m'en revenant de Solesmes, lesquels se porteraient bien s'ils n'avaient point les gouttes..... Nous

avons trois filles qui ont bon appétit. Je vous les recommande en vos prières et toute notre famille. Qu'il plaise à Dieu la bénir, et cependant pardonnez si je vous suis si long et importun et me croyez toujours. — Mon très-cher et révérend oncle. — Votre très-humble et très-obéissant serviteur et neveu.

« CHANTELOU, *adv.* » (1).

On voit la confiance et la simplicité avec laquelle l'avocat Chantelou s'adressait à son oncle. Dans une autre lettre il lui parle des cinq ans qu'il a passé près de lui le voyant continuellement. Et ce n'était pas seulement ce neveu que Dom Claude Chantelou voyait ainsi, c'était encore ses amis et d'autres jeunes gens que leurs études retenaient à Paris, comme un jeune de Vaux, de la paroisse de Pincé (2), fils d'un nommé Thoraut.

Il semble que Dom Chantelou s'était fait le procureur de toute sa famille pour les affaires

(1) Biblioth. nat., fonds fr., n° 12679, p. 53.
(2) Sarthe, arr. la Flèche, cant. Sablé.

qu'elle pouvait avoir à Paris. Voici une lettre de l'un de ses parents, fermier du chapitre du Mans, pour le fief d'Assé-le-Bérenger (1), qui fournit de nouveaux renseignements sur le caractère de notre savant compatriote, et aussi quelques traits intéressant l'histoire de notre province.

« Monsieur mon cousin,

« Étant en cette ville du Mans pour tâcher à faire quelque accommodement avec Messieurs du chapitre de Saint-Julien du Mans, pour quelqués rabais que les sous-fermiers dudit Assé et moi leur demandons pour les ruines qu'ont apportées trente et huit compagnies qui ont logé dans ladite paroisse, et qui ont exercé toutes sortes de cruautés imaginables, en sorte que tous les paroissiens ont été contraints d'abandonner ladite paroisse et se retirer en la paroisse de M. de Bouillé, et pour autres choses qu'ils m'ont baillées par leur bail et desquelles ils me font jouissant. Nous en plai-

(1) Mayenne, arrondissement de Laval, canton d'Évron.

drions ici, mais ils ont fait renvoyer la cause devant Messieurs des Requêtes du Palais, par vertu de leur Committimus, où n'ayant habitude, et sachant les connaissances que vous y avez, je vous importune de la présente, vous suppliant m'aider de votre crédit et de vos amis en cette affaire. » Il le prie de voir M. Cochon, procureur au Parlement, et M. Roger, avocat au Parlement, qui était leur parent. « Je lui en ferai écrire par M. le Chambrier, mais je sais que votre recommandation sera plus forte. » Il lui apprend qu'il a marié une de ses filles à un avocat du Mans nommé Le Proust, dont il fait l'éloge. Cette lettre est datée du Mans le 20 juin 1659 (1).

Une nièce de Dom Chantelou avait épousé un M. Bodaire, d'Angers, qui entretenait aussi avec son oncle un commerce de lettres et de rapports aussi respectueux que tendres. L'oncle envoyait quelques livres au neveu et s'intéressait à toutes ses affaires, et même à celles de ses amis (2).

(1) Biblioth. nat., fonds fr., n° 12679, p. 55.

(2) *Ibidem*, p. 59. Lettre datée d'Angers, 24 novembre 1663.

Un cousin de Dom Claude Chantelou avait embrassé la vie religieuse, mais nous ne savons pas son nom, car sa signature a disparu, par suite d'une déchirure, dans la seule lettre qui nous reste de lui. Il est clair par le texte de cette lettre qu'il appartenait à la famille bénédictine, et à la congrégation ou ordre de Cluny ; nous ne savons dans quel monastère. Probablement dans un monastère isolé à la campagne, car il ignorait encore le 10 décembre 1644, que son parent était mort le 28 novembre précédent, et il croyait qu'il habitait toujours l'abbaye de Saint-André-lez-Avignon où il ne fit qu'un séjour assez court, ayant presque constamment résidé à Saint-Germain-des-Prés. Voici le début de sa lettre :

« Mon Révérend Père,

« Ce m'était une très-sensible consolation de recevoir par fois des lettres du feu frère Dom Odie (1), et puisque je vois par celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire,

(1) Peut-être le copiste a lu Odie pour d'Achéry?

que vous lui avez succédé aux soins et en la peine des recherches, celle-cy sera tant pour vous en remercier que pour dire quelques menues pensées sur la vie de saint Maurice, et vous faire nouvelles demandes.

« Vous avez donc pu voir par ma lettre que nous croyons que ce fût par grâce de miracle en l'année 1630, que nous fûmes garantis céans de la peste, non obstant mille et mille dangers, voire qu'elle s'y était déjà fourrée, après avoir fait vœu de célébrer avec octave la fête de la translation de notre glorieux patriarche et ensuite de ce que nous avions lu quelque chose de semblable dans l'abbé Yepès (1).

« Nous avons donc un cahier d'un propre des Saints de l'ordre de Cluny réduit à la forme du concile par Dom François de Nicon, imprimé à Aix, duquel nous nous servons tant pour la Translation que pour quelques autres

(1) Dom Antoine de Yepès, abbé de Saint-Benoît de Valladolid, a écrit en espagnol, les Annales de l'Ordre de Saint-Benoît. Ouvrage rempli de science, et qui a été traduit en français par Dom Martin Retelois, abbé de Saint-Airy de Verdun. Il forme sept volumes in-folio.

fêtes dont nous faisons l'office. Il est à noter qu'au second nocturne du jour il met l'histoire commençant ainsi : *Cum Longobardi, etc.* » (1) Mais il faudrait corriger ou rayer ce qui est dit à la fin de la troisième leçon, à savoir que les sacrées reliques furent reportées au Montcassin et restituées par ordre du pape Zacharie. Au troisième nocturne pour homélie, il met un sermon très-beau de saint Bernard, sur ce mot : *Ecce nos reliquimus omnia.* Quant à ce qui est de l'Illation j'en ai vu la merveille chez le Père ou abbé Dubois (2) et en ait éprouvé un

(1) Il est certain que sur les ordres du Saint-Siège une partie des reliques du saint Patriarche fut reportée au Montcassin, mais la majeure partie resta dans l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Pour les reliques de sainte Scholastique elles restèrent toutes au Mans en attendant la translation à Juvigy, au diocèse de Toul.

On lit encore au second nocturne de la fête de la Translation, les mêmes leçons avec une légère variante : *Cum gens Longobardorum.* Au troisième nocturne les Bénédictins anglais récitent encore l'homélie de saint Bernard : *Fidelis sermo, etc.*, les Bénédictins français lisent une homélie de Saint Hilaire : *Apostoli dictis Domini.*

(2) Jean Dubois, mort à Rome, au château Saint-Ange, prisonnier, a publié un livre important : *Floriacensis vetus Bibliotheca*, 1605, in-8°.

surcroît de consolation. Après le bonheur de notre incorporation nous en ferons l'office, et tous les mois une fois, comme vous me marquez qu'il se pratique louablement en votre sainte congrégation vraiment bénédictine (1).

« Votre révérence ne m'a pas éclairé touchant ce petit œuvre ou directaire que Yepès dit avoir été dressé par saint Benoît outre sa règle ; de quoi je serais grandement satisfait en ma curiosité s'il vous plaisait m'en instruire (2).

« Ce n'est pas de nous que le feu père Odie a eu le mémoire que saint Maurice ait été le fondateur de ce monastère, aussi n'avons-nous pas autre raison ou probabilité de le croire sinon que l'opinion vulgaire de ceux de Forcalquier le tient pour certain. Ils disent aussi

(1) Il serait trop long de traiter ici de la fête de l'Illation de saint Benoît, il vaut mieux renvoyer le lecteur à Dom Mabillon, dans les *Actæ Sanctorum O. S. B.* et dans les *Annales Bénédictini.* Mais il est bon de faire remarquer en passant que l'espoir d'unir l'ordre de Cluny à la congrégation de Saint-Maur subsistait encore en 1644, deux ans après la mort du cardinal de Richelieu qui l'avait imposée peut-être avec trop d'empire.

(2) L'ouvrage dont il est ici parlé est incontestablement apocryphe.

que leur église fut cathédrale de Sisteron (1); ils tiennent communément que s'il n'a été le fondateur, du moins il a été abbé de Boscodon ou Baudon ; il y a en tout cela beaucoup d'incertitude, car dans la vieille pancarte on rencontre beaucoup de variations dans l'inscription : *Biscaldo*, *Boscando* et autres (2).

« Il me semble bien avoir mandé au feu père la légende de ce saint tirée d'un vieux bréviaire de Sisteron. Il est vrai que les comtes de Forcalquier, autrefois très grands seigneurs, je ne sais si c'est à cause de cela, ont fort honoré et favorisé notre abbaye. Ce que nous pouvons dire par livre ou parchemin touchant notre fondation, c'est qu'environ l'an mil cent soixante le comte de Forcalquier donna le placage et terroir de Lure pour bâtir notre abbaye, au diocèse dudit Sisteron, à un Guido, abbé général de Chaleye... Il est vrai qu'on tient pour cons-

(1) V. *Gallia Christiana*, t. I, *Ecclesia Sistaricensis*, col. 474. Voir aussi *Bibliotheca cluniacensis*.

(2) Boscodon ou Boscaudon, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 1130, au diocèse d'Embrun. V. *Gallia Christiana*, t. III, col. 1,102.

tant que dès longtemps auparavant il y avait ici des moines... Il est donc croyable que alors ils se rangèrent sous la congrégation de Chaleye, abbaye matrice, aux montagnes de Grenoble, non loin de la Grande-Chartreuse. En effet, dit ledit comte, elle avait été fondée par saint Hugon. De quel ordre? nous ne pouvons quasi savoir, nos parchemins ne disant partout que *Ordo Calasiensis*, si ce n'est qu'Innocent troisième en une bulle pour Boscodon nous appelle *Calesiensis* ou *Cisterciensis ordinis*. En effet on portait ici l'habit blanc jusqu'à tant que ledit Chaleye, nous ne savons pourquoi, fut uni à la Grande-Chartreuse, et la Congrégation..... par Besiodon..... à Saint-Michel de la Cluse, au diocèse de Turin..... alors on changea le blanc en noir.

« Vous voyez, mon Père, si Besiodon n'a pas sujet de se croire en la particulière protection de Dieu et puissante protection de la Sainte Vierge, sa tutélaire et patronne, sans exclusion de notre bienheureux patriarche, de rester encore après tant de dissipations, et raison de chercher de nouveaux appuis.

« Reste à demander touchant saint Placide que veut dire que même dans quelques bréviaires anciens et modernes que j'ai vus, on n'en dit qu'un office simple.

« Je ne puis donc m'étendre davantage sinon pour me recommander en mes nécessités à vos charitables souvenirs en lieu et occasions plus avantageuses au saint autel et à l'oratoire, et protester de vouloir être,

« Mon révérend Père,

« Votre très humble serviteur et petit cousin. »

La signature a été enlevée (1).

La suscription porte : « A mon Révérend Père, Dom Claude Chantelou, bénédictin, à Saint-André-lès-Avignon. »

Dans un *post-scriptum* l'auteur de la lettre dit qu'il a éprouvé des difficultés pour transcrire l'index du coutumier de Chaleye, car il eut fallu écrire tout un gros cahier : a la première occasion il fera connaître à son correspondant

(1) Biblioth. nat., mss. fonds français, n° 12,679, p. 57.

ce que ce coutumier contient de plus considérable.

On nous a conservé heureusement plusieurs lettres adressées à Dom Claude Chantelou par des religieux de la Congrégation de Saint-Maur durant la dernière année de sa vie; toutes ont pour objet de le remercier des services qu'il avait rendus aux divers monastères. Comme plusieurs contiennent des détails littéraires on ne sera pas fâché d'en lire ici d'assez longs extraits.

Le 17 décembre 1663, Dom Célestin Chotart adressait à Dom Claude Chantelou la lettre suivante (1) :

(1) Bibl. nat., mss., f. fr., n° 19,679, p. 62.

†

PAX CHRISTI.

Mon révérend Père,

Celle-ci est pour remercier très humblement Votre révérence de la peine qu'elle s'est donnée de nous envoyer cinq livres des Déclarations que j'ai reçus en fort bon état, et lui en suis tout à fait obligé. Je la supplie d'avoir encore la bonté de nous en envoyer encore deux en latin et un autre en français quoique non corrigé, c'est pour notre frère convers. Votre révérence me surprend et M. notre grand prieur, sur ce qu'elle me mande qu'elle souhaiterait avoir la vie de saint Lotheu, dont elle a vu un abrégé fait par Pierron, car il n'y a point de saint en ce monastère qui porte ce nom. Il y a bien saint Letheric enterré en ce monastère, mais quoiqu'il en soit rien ne se trouve plus ni du premier dont Votre révérence fait mention, ni même du second; sa vie et celle de plusieurs autres qui étaient dans un ancien livre ont été perdues. On m'a fait espérer que je trouverais

quelques manuscrits dans des maisons de quelques particuliers de cette ville si j'en voulais faire la recherehe. Je la ferai assurément après ces fêtes, et si je trouve quelque chose de bon, je ne manquerai pas d'en donner avis à Votre révérence, pour lui témoigner que je suis avec beaucoup de respect,

Mon révérend Père,

Votre très humble serviteur et affectionné confrère,

Fr. CÉLESTIN CHOTART, M. B.

De Cormery, le 17 décembre 1663 (1).

Peu de temps après, Dom Célestin Chotart avait fait les recherches auxquelles il s'était engagé et il écrivait la lettre suivante :

(1) Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, fondée en 780, par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours. Le cartulaire de cette illustre abbaye a été publié pour la Société archéologique de Touraine, par M. l'abbé Casimir Chevalier.

†

PAX CHRISTI.

« Mon révérend Père,

« J'ai reçu deux Déclarations latines (1) et une autre en français que Votre révérence a eu la bonté de nous envoyer. Je l'en remercie de grand cœur.

« Depuis ma dernière à Votre révérence j'ai trouvé un livre chez un de nos anciens (2) appelé communément Livre Rouge, fait par Pierron, qui contient tout ce qui s'est fait et passé sommairement dans le monastère. Il est beau à merveille et est manuscrit. La Vie de saint Letheric y est en abrégé, parce que le

(1) Les Déclarations contenaient l'explication de certains articles de la règle de saint Benoît, qui ont été interprétés de diverses manières, et déclarait le sens dans lequel la Congrégation de Saint-Maur les entendait et voulait les pratiquer.

(2) Les anciens étaient les religieux fixés dans une abbaye au moment où la réforme y fut établie. En conservant leurs usages ils continuaient à habiter avec les réformés. Beaucoup embrassèrent la réforme.

prieur qui l'a écrite ainsi, dit qu'elle est plus au long dans l'histoire du monastère, mais elle est perdue. J'ai encore recouvré dans une maison particulière deux livres composés par Pierron, et on me promet de me faire avoir un autre nommé la Vie des Apôtres composée encore par le même, dédiée à un Pape, qui lui en rendit beaucoup de témoignage et reconnaissance.

« Je supplie Votre révérence humblement me conserver le bien de son affection et me croire,

« Mon révérend Père,

« Votre très humble serviteur et obligé confrère,

« Fr. CÉLESTIN CHOTART, M. B.

« De Cormery, ce 31 janvier 1664 (1) ».

Dans ses dernières années surtout Dom Claude Chantelou était devenu comme le correspondant et le commissionnaire universel de la Congrégation de Saint-Maur pour l'achat des livres à Paris, et l'envoi dans les monastères

(1) Bibl. nat., mss., f. fr., n° 19,679, p. 63.

des différentes provinces. Il nous reste un grand nombre de lettres par lesquelles on le remercie des envois qu'il a faits et on lui donne de nouvelles commissions. Nous ne citerons guères de toutes ces lettres que celles qui contiennent des renseignements littéraires.

En voici cependant une qui est intéressante à un autre point de vue.

†

PAX CHRISTI.

Mon révérend Père,

J'ai reçu les six Processionnaux avec les quatre Déclarations que Votre révérence m'a envoyés; je vous remercie de la peine et suis bien aise que ma lettre vous ait été assez tôt rendue pour retenir les livres des Conférences de Cassien, parce que les deux volumes que nous en avons suffisent pour le présent.

Je crois que vous avez seu que le Père Berthelot, en s'en retournant au P..... en l'année 1662, au mois de juillet, tomba malade à

Bergerac et y mourut. On me dit hier que depuis peu on a levé son corps pour le porter au P...... et qu'il s'est trouvé sans aucune corruption, avec une douce odeur, et aussi vermeil qu'au moment où il fut enterré : que le monde y est couru à la foule pour le toucher et qu'on lui a fait de grands honneurs funèbres. On doit mettre ce corps dans un cercueil de plomb s'il n'y est déjà. Si j'apprends quelque chose de plus et de plus assuré je vous le ferai savoir.

Je suis,

Mon révérend Père,

Votre très affectionné confrère et serviteur,

Fr. Boniface Letau, M. B.

De Bourgueil, le 13 février 1644 (1).

Dom Boniface Letau écrivit plusieurs lettres à Dom Chantelou dans les commencements de cette année 1644. Ayant éprouvé plusieurs accidents fâcheux pour sa santé et dangereux

(1) Bibl. nat., mss., f. fr., n° 19,679, p. 62.

pour un vieillard, il se recommande aux prières de son confrère avec une simplicité et une confiance touchantes : « Je me recommande à vos saints sacrifices afin d'obtenir de Dieu la grâce de bien mourir quand il lui plaira » (1).

Beaucoup des lettres adressées à Dom Claude Chantelou à la fin de l'année 1663 et dans les premiers mois de là suivante, prouvent que Dom Luc d'Achery avait longtemps correspondu assidûment avec les monastères qui étaient dans les provinces et leur avait envoyé les ouvrages qu'ils désiraient ; ne pouvant plus remplir cet office par suite de son âge et de ses infirmités, Dom Chantelou avait pris sa place ; il répondait même à des lettres destinées au vieillard impuissant. En parlant des ouvrages publiés par lui et de ceux qu'il préparait, nous verrons que ces deux années, qui furent les dernières de sa vie, furent aussi les plus actives et les plus fécondes.

Et néanmoins Dom Claude Chantelou ne s'occupait pas uniquement de cette correspon-

(1) Bibl. nat., mss., f. fr., n° 19,679, p. 74.

dance et de ses travaux d'érudition. Tous les intérêts de son ordre lui tenaient au cœur et il n'épargnait aucune démarche pour les servir. Pour ne pas sortir de notre sujet et donner une idée de cette activité d'esprit, nous nous contenterons de donner ici deux lettres à lui adressées par des confrères sur des faits auxquels il avait pris part. La première est de l'un de ses cousins, moine de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers (1).

†

PAX CHRISTI.

Mon révérend Père,

La présente est pour remercier très affectueusement Votre révérence du soin qu'elle a

(1) L'abbaye de Saint-Aubin, de l'ordre de Saint-Benoît, dans la ville d'Angers, fut fondée en 534 par le roi Childebert. Elle embrassa la réforme de Saint-Maur; reconstruite presque en entier au commencement du XVIII[e] siècle, elle est occupée présentement par l'administration départementale. V. *Gallia Christiana*, t. XIV, et Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, V. Angers.

pris pour notre exemption. Notre très révérend Père supérieur général (1) a pris la peine de m'en écrire trois lettres, et dans la troisième il me mande ces mots : Nous avons jusque ici combattu pour n'accorder à M. d'Angers (2) ce qu'il prétend, et ne le ferons ci-après. Nous avons beaucoup de respect pour M. de Condom (3), mais nous savons ce que nous devons à la religion. Il n'y a rien à craindre de ce côté là, et s'il arrive que le droit de M. d'Angers paraisse bien clair, ce dont je doute, nous ne voudrions rien répondre qu'on ne l'ait communiqué auparavant au R. P. Prieur, et qu'on ne pèse bien ce qu'on doit faire à cause des anciens pères.

Cette résolution de nos RR. PP. a apporté une grande paix et un grand repos en ce monastère, non seulement à l'égard de Messieurs nos Anciens, mais aussi pour notre commu-

(1) Le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, en 1663, était Dom Bernard Audebert.

(2) Henri Arnuauld.

(3) Charles-Louis de Lorraine.

nauté, parce que nos monastères voisins qui ne savaient pas le fond de cette affaire et la conséquence qu'il y avait de présenter requête à M. d'Angers, toute semblable à celle que nous présentons dans les abbayes qui ont toujours été sujettes à nos seigneurs les évêques, nous rompaient la tête pour nous obliger de satisfaire au désir de M. d'Angers, jusque là qu'il n'y a point eu de visiteur qui ait passé par notre ville depuis notre établissement, qui ne nous en ait parlé comme si nous n'eussions eu aucune raison de différer ladite requête. Mais à présent ils nous laisseront en patience de ce côté là. De même nos Anciens n'auront plus de crainte d'être livrés entre les mains de leurs adversaires, et ne se plaindront plus de nous, de n'avoir pas maintenu assez vigoureusement l'exemption de leur abbaye, comme ils nous y avaient obligés par un contrat de présent.

Nos RR. PP. et des hommes doctes, auxquels j'ai montré mon écrit, sont de votre même sentiment, à savoir que nos titres tous seuls ne sont pas assez puissants pour nous acquérir une exemption contre un droit formel, mais que

notre possession était authentique et la meilleure pièce de notre sac. Néanmoins lesdits titres ont été jugés, en cette ville, fort utiles, à cause qu'il paraît par iceux que notre possession a toujours été considérée saine et entière, nonobstant les entreprises d'aucuns seigneurs évêques qui l'avaient voulu impugner directement ou indirectement.

Quant aux deux épîtres de saint Bernard, Votre Révérence en fera comme elle jugera le plus à propos. J'estime qu'on fait grand honneur audit saint de les attribuer à des religieux qu'il estimait étrangers et demi-sauvages, car elles sont bien rudes pour ses compatriotes et voisins. En ces matières je crois qu'il ne faut pas s'arrêter à la vieille routine, car saint Augustin [ne dit-il pas] (1), que cela fut cause qu'on eût bien de la peine à changer *floriet* en *florebit* de son temps.

Je me recommande, mon révérend Père, à

(1) L'original est déchiré en cet endroit.

vos SS. SS. et bonnes prières et suis de cœur et d'affection,

Votre humble et affectionné confrère,

Fr. BULER, M. B.

De Saint-Aubin, le 23 novembre 1663 (2).

Ainsi, sans perdre de vue un moment les éditions des Pères et les autres travaux littéraires qu'il avait entrepris, Dom Claude Chantelou employait toute son ardeur pour maintenir les monastères de son ordre dans leurs droits et privilèges.

Le sort du prieuré de Solesmes devait lui être plus à cœur que tout autre. Par une lettre de son neveu Jean, l'avocat de la Flèche, on a vu que ce monastère était presque abandonné puisqu'il n'y restait plus un seul religieux. La Providence néanmoins avait des vues de miséricorde sur cette retraite où de grandes vertus avaient fleuri depuis les premières années du onzième siècle. Cet abandon du reste ne fut pas long, car, dès le mois de novembre 1664,

(2) Bibl. nat., mss., f. fr., n° 19,679, p. 56.

les religieux de Saint-Maur y furent établis, et y trouvèrent en arrivant un certain nombre d'anciens, qui n'observaient pas sans doute toute la rigueur de la règle du patriarche du Mont-cassin, mais dont la vie était régulière et respectable. Dom Claude Chantelou, toutefois, dût éprouver une grande consolation lorsqu'il reçut la lettre suivante.

†

PAX CHRISTI.

Mon révérend Père,

Quoique je sois très pressé, je ne puis néanmoins différer davantage à vous faire part du détail de l'établissement de nos confrères au prieuré de Soulesmes, auquel vous avez la bonté de prendre tant de part.

J'y avais envoyé le R. Père Mathieu, notre cellérier, un frère convers et notre menuisier pour disposer un peu les lieux. J'y arrivai le jeudi au soir précédant la fête, accompagné

des RR. PP. Dom Silvain Marbeuf et Dom P. Chovennier que notre Supérieur général y avait destinés. Après avoir employé la matinée du vendredi à disposer l'église, nous dîmes les vêpres à l'heure ordinaire, et nous les commençâmes par le *Veni Creator* que j'entonnai devant le grand autel, étant revêtu.

La joie de cette action fut troublée par la maladie inopinée de Monsieur de Boislaurent, ancien religieux, qui résidait à Soulesmes et devait aider nos confrères. C'était une colique, accompagnée de descente, mais qu'on n'estimait pas périlleuse, ne lui étant pas extraordinaire. L'ayant été visiter sur le soir, je le trouvai mieux et le laissai ès mains des médecins et chirurgiens, sans croire qu'il y eût de péril. Après minuit, ayant entendu une voix qui appelait de notre jardin, je mis la tête à la fenêtre du dortoir où je couchais, et ayant appris qu'il était à l'extrémité, j'y courus avec nos confrères. Notre garçon s'était oublié par bonheur de fermer la porte dudit jardin. Après l'avoir exhorté, je le fis promptement confesser par un de nos pères, ce qu'il fit avec juge-

ment et grand sentiment; puis accomplit sa pénitence avec l'aide dudit père qui lui fit produire divers actes. Incontinent j'allais à la sacristie, prétendant le communier; mais à peine j'étais sorti qu'il rendit l'âme ès mains dudit père qui ne cessait de l'exhorter. Voilà comment Dieu nous avait conduits pour rendre le dernier office à ce bon religieux. Nous l'enterrâmes sur les cinq heures du soir. Cet accident fit différer la prédication que le R. P. Dom Silvain fit le lendemain.

Tout le peuple du bourg et des environs témoignent une joie spéciale de voir le service bien dit, la messe célébrée avec dévotion. On leur fera des catéchismes et aux grandes fêtes des exhortations. Les heures canoniales se disent aux heures ordinaires, psalmodiant comme aux offices des moindres; vêpres se chantent aux jours de fêtes et dimanches, et la grande messe aux grandes fêtes. Je travaille à obtenir un troisième des nôtres en la place du défunt.

J'ai fait le compliment à Monseigneur du Mans avant l'établissement. Il m'en a témoigné

grande satisfaction et de l'instruction que requerrait le pauvre peuple. Après l'établissement, j'ai vu Messieurs les officiers de Sablé et ai relié avec Monsieur le bailli, avec lequel il y avait quelque froideur. Monsieur le marquis du Puy-du-Fou a eu la bonté de nous venir voir. Je lui ai rendu la visite (1).

La bonne Madame Chantelou est si aise de voir Dieu bien servi qu'elle ne s'en tient pas. Elle espère qu'il ne lui arrivera plus de mauvaise gelée, etc.

Il faut rétablir la vénération de la Sainte Épine (2). Pour cet effet, je vous prie d'envoyer des imprimés, des images, prières et livres qui ont été faits pour celle de Port-Royal. Si vous pouviez y joindre de petits catéchismes, chapelets, petits agnus ou images

(1) Le marquis du Puy-du-Fou habitait son château de Pecheseul, paroisse d'Avoise, à trois lieues de Solesmes.

(2) La sainte épine de la couronne de N.-S. est vénérée dans l'église de Solesmes depuis le XI[e] siècle. Encore de nos jours il se fait un grand concours le lundi de Pâques, tous les ans, pour l'honorer. Autrefois, aussitôt qu'une calamité publique menaçait la contrée, on accourait au prieuré; les moines exposaient la sainte Épine, et même la portaient en procession.

pour distribuer aux bonnes gens et aux enfants en les instruisant, ce serait bien fait.

Enfin il faut que vous ayez grande part à cette nouvelle colonie et apostolat. J'espère que le R. P. prieur, que je salue avec respect, vous y assistera volontiers. Tout est bon en nouveau ménage, spécialement les livres de piété et d'étude, car il n'y en a aucun ici. Je vous prie d'y joindre trois livres de Déclarations en latin, un en français, trois ou quatre des Petits Offices, un Octavaire [?], un Martyrologe romain, quelques Bibles. En un mot ce que vous pourrez, car je suis assuré du vouloir.

Nous proposons un accommodement avec M. le prieur pour échanger le corps du logis qui prend derrière l'église jusqu'au dortoir d'aprésent occupé par M. le prieur avec le logis et jardin du sacriste, et une cote mal taillée pour les menues réparations des lieux réguliers et entretien de la sacristie, à quoi M. le prieur et M. Faconet se portent de bonne grâce, nous obligeant en tout ce qu'ils peuvent. M. le prieur nous a accordé généreusement la réunion de l'office de sacriste, et

M. Faconet prend un soin de nos affaires comme des siennes. Il nous a mis en main un papier décisif pour la contestation qu'on nous faisait sur ledit office, quoique notre partie lui eût fait des offres pour le ravoir. Nous sommes à présent accommodés, mais cela doit être secret pour raison.

Mondit sieur le Prieur a désiré que le résidu de la cote morte du défunt, ses deptes acquittées, fût employée en ornements pour la sacristie.

Nous avons fait le possible pour nos confrères le moins mal que nous avons pu, à quoi vos soins véritables ne contribueront pas peu; surtout je vous prie de les employer à impétrer la grâce du Ciel que vous souhaite aussi.....

Mon révérend Père,

On dit qu'on continue à parler de nous ôter de Saint-Germain et nous mettre à Saint-Maur. *O mores, o tempora!* je ne crois pas cela faisable ni que Dieu le permette. Pourvu que la crainte ne nous fasse point molir. C'est ôter

à saint Benoit son plus beau fleuron et à la Congrégation son unique retraite, car les Blancs-Manteaux ne sont rien. Je vous prie me consoler là-dessus s'il y a quelque bon mot à dire. Parle-t-on encore de nous déjetter de Montmajour? Saint-Michel-en-Lherme est-il perdu pour nourrir des chevaux? Parle-t-on encore de Saint-Victor, et M. de Launoy continue-t-il ses invectives? Dieu lui fasse miséricorde et à tous ceux qui nous persécutent.

Nous avons fait ouvrir et nettoyer le puits du bourg (de Solesmes) pour exclure les femmes du cloître et sommes entrés dans l'église paroissiale à la grande joie de Madame Chantelou Ier.

Votre très humble et très affectionné confrère,

Fr. Claude Chassinat, M. B.

Du Mans, le 10 novembre 1664 (1).

Ainsi Dom Claude Chantelou ne cessait

(1) Biblioth. nat., mss., fonds fr., n° 19679, p. 60.

d'employer tous ses moyens pour l'avantage de la religion et de son ordre. Il ne négligeait pas pour cela les travaux d'érudition, si utiles aussi pour la défense de la vérité, et en jetant un coup d'œil sur chacun de ses ouvrages, nous allons voir qu'ils ont tous été inspirés par un sentiment de dévouement à la cause de l'Église.

« Les chapitres généraux de 1657 et 1660, dit Dom Tassin, animés de l'esprit de saint Benoît qui recommande aux moines la lecture des saints Pères, ordonnèrent qu'on choisirait dans leurs ouvrages, et qu'on ferait imprimer ce qu'ils ont écrit de plus fort et de plus instructif sur la vie chrétienne et la perfection religieuse. Dom Chantelou, chargé de ce travail s'en acquitta dignement, et publia cinq volumes in-4° sous ce titre : *Bibliotheca Patrum ascetica, sive selecta veterum Patrum de Christiana et religiosa perfectione opuscula. — Parisiis, apud Fredericum Leonard,* 1661. Les trois premiers volumes de cette bibliothèque furent imprimés la même année; le quatrième en 1663, et le cinquième en 1664. L'ouvrage est enrichi

de tables, de sommaires et citations de l'Écriture sainte (1). »

Le premier tome comprend l'épître de saint Justin, philosophe et martyr, à Zana et Serenus; trois traités de Tertulien sur l'Oraison, la Pénitence, et un autre adressé aux martyrs, *ad Martyres;* onze lettres choisies de saint Cyprien, avec celle que lui écrivirent les confesseurs et le clergé romain; les traités du même saint de l'Oraison Dominicale, de l'Utilité de la Patience, de la Mortalité, de l'Envie, de l'Unité de l'Église catholique, de la Discipline; la Règle et les Avis de saint Pacôme, et les instructions données aux moines par saint Oraise ou Orise.

Le second volume ne renferme que des ouvrages de saint Ephrem, moine et diacre de l'église d'Edesse.

Le troisième comprend encore quelques écrits du même saint : la beauté et la solidité de la doctrine unies à la force et à la vigueur

(1) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 63.

singulière du style explique parfaitement la large part faite au docteur de la Mésopotamie. On trouve ensuite un recueil abondant des sentences et des maximes des anciens solitaires d'Orient, et les avis spirituels de l'abbé Ammon.

Le quatrième offre les trois livres des Offices de saint Ambroise, son livre *de Bono mortis*, et dix-sept lettres ascétiques de saint Jérôme, les épitaphes ou oraisons funèbres de Marcella et Paula, les vies de saint Paul ermite, de saint Hilarion et de saint Malch, et quelques autres opuscules du saint docteur de Bethléem. On trouve, à la fin, des notes également savantes et judicieuses sur les épîtres imprimées dans ce volume.

Le cinquième volume est tout entier consacré aux traités spirituels de saint Augustin, savoir : *De doctrina christiana; de Vera religione; de moribus Ecclesiæ catholicæ; Enchiridion de Fide, spe et charitate; de Sermone Domini in Monte secundum Mathæum; de Decem chordis; de Cantico novo; de Cataclymo sermo; de Tempore barbarico sermo.* Dom

Claude Chantelou a placé en tête un avertissement au lecteur, et à la suite une liste des auteurs qui ont fait l'éloge de la doctrine et des œuvres du grand docteur d'Hyppone, depuis saint Jérôme jusqu'à saint Thomas de Villeneuve. Il cite aussi dans cette revue plusieurs conciles et saint Benoît le Patriarche des moines. Il finit par cette remarque : « *In his porro edendis opusculis duobus usi sumus editionibus, Basileensi, anni* 1529, *ab Erasmo curata, ac potissimum Antuerpiensi anni* 1577, *a Lovaniensibus theologis emendata : ubi vero res postulavit ex mss. codicibus duplicis illius editionis errata quædam correximus.* » Ainsi ce n'est pas une simple reproduction de textes choisis ; c'est une édition nouvelle dans toute la force de l'expression, accomplie par un vrai critique.

Il termine la préface du premier volume par ces mots dignes d'être médités par tous ceux qui s'efforcent de marcher sur les traces du savant critique, et même par tous ceux qui se servent de ses ouvrages. Il n'en tireront jamais autant de fruit que s'ils s'efforcent de se remplir l'esprit et le cœur des vérités contenues

dans ces quelques mots : « *Studium nostrum, Lector, æqui bonique consulas velim, huncque tantillum laborem eo excipias quo tibi offerimus, animo, ad D. nempe O. M. gloriam, tuumque in virtutibus profectum, quem tibi ex intimis visceribus in Christo precamur.* »

C'est par une erreur évidente que cette collection est attribuée par Elliès Dupin et par Vigneul de Marville à Dom Luc d'Achery. Dom Claude Chantelou dit lui-même qu'il en est l'auteur dans un passage de sa préface des sermons de saint Bernard. Dom Tassin et Dom Martène l'attribuent uniquement à Dom Chantelou. Luc d'Achery n'a pris aucune part à la composition de la *Bibliothèque ascétique;* Claude Chantelou au contraire a travaillé au grand recueil de pièces et d'ouvrages inédits, publié sous ce titre bien connu de tous ceux qui se sont occupés de recherches historiques : *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ bibliothecis, maxime Benedictinorum, laterant, Spicilegium*, etc., publié de 1655 à 1677, en treize volumes in-4°, et réimprimé en 1723 par de La Barre, en trois volumes in-fol. Plusieurs des

documents les plus importants renfermés dans cette collection ont été préparés et publiés par l'auteur de la *Bibliothèque ascétique*.

Quant à cette dernière publication elle a mérité à son auteur les plus justes éloges de la part de tous les critiques qui s'en sont occupés. Il suffira de nommer Fabricius (1), Ziégelbauer (2), Dom Mabillon (3), et le P. H. Hurter, de la Compagnie de Jésus (4).

On a essayé à plusieurs reprises depuis la fin du XVII[e] siècle, et même de nos jours, de publier des recueils du même genre; il en est un qui porte le nom de Mgr Malou, évêque de Bruges, et qui a été réellement entrepris par ce docte prélat. Il serait très injuste de contester le mérite de ce recueil belge, néanmoins, comparé à la *Bibliothèque ascétique* de Dom Claude Chantelou, il est d'une infériorité flagrante. Cette bibliothèque d'ailleurs est devenue extrêmement rare et d'un prix fort

(1) *Bibliotheca græca*, t. XIII, p. 151.
(2) *Historia rei litteraria, O. S. Bened.*, t. IV, p. 92.
(3) *Traité des Études monastiques*, part. II, chap. II, § 2.
(4) *Nomenda.or litterarius*, t. III, p. 144.

élevé. Il serait à désirer dans l'intérêt de la piété, et même des bonnes études, qu'une nouvelle édition en fut donnée. Elle obtiendrait, je n'en doute point, un légitime succès, et je crois devoir avertir qu'il y aurait très peu de changement à apporter quoique la date de la première publication soit déjà ancienne de plus de deux siècles.

Il est facile de reconnaître les tendances d'un esprit par le choix de ses lectures; les préférances d'un éditeur sont plus sensiblement marquées par l'auteur auquel il s'attache. Par sa profonde piété Dom Claude Chantelou se trouvait porté vers saint Bernard. Il avait formé le dessein de donner une nouvelle édition des œuvres du saint abbé de Clairvaux. Il publia les sermons en un volume sous ce titre : *Sancti Bernardi abbatis Claræyallensis Paræneticon, pars prima Sermones de tempore et de Sanctis complectens, necnon et vitam sancti Malachiæ episcopi Connerthenris. — Parisiis, apud Fredericum Léonard,* 1662, in-4°.

Les sermons sont précédés de la vie du saint docteur, composée par Alain, évêque d'Auxerre,

et suivis de la vie de saint Malachie, par saint Bernard lui-même.

Dom Mabillon nous explique comment il se trouva à son entrée dans la carrière littéraire, chargé de continuer l'œuvre entreprise par Claude Chantelou... « *Verum cum Bernardi textum Horstianum ad gallicanos codices complures præfectorum nostrorum jussu exegisset noster Claudius Cantelovius; quosdam nihilominus in illo textu deprehendit nævos, qui horum codicum ope sanari postulabant. Et Bernardi quidem sermones de Tempore ac de Sanctis in secunda forma emendatissimos emisit in lucem. Verum cum aliis eadem diligentia evulgandis daret operam, hanc ipse mihi provinciam morte resignavit, adolescenti in re litteraria novo et inexterto, cui nunquam venisset in mentem cum doctissimo Horstio laborem et industriam conferre, nisi renitentem ac cunctabundum ad persequendum demortui Cantelovii opus præfectus noster generalis piæ memoriæ, Reverendissimus Bernardus Audebertus me compulisset.* » Sancti Bernardi opera, *præfacio generalis*, num. VII. Nous transcrivons ce long passage pour plusieurs raisons, spécialement

pour faire voir le cas que Mabillon, juge compétent assurément, faisait du travail de Dom Chantelou. Nous voulons montrer en même temps combien est erronnée l'assertion d'un historien contemporain. En 1663 « Dom Mabillon, dit Chavin, se reposa dans la bibliothèque riche et bien fournie (de l'abbaye de Saint-Denys-en-France) ; il revit sur les manuscrits les œuvres de saint Bernard, pour aider Dom Claude Chantelou qui avait entrepris une nouvelle édition de ce Père de l'Église (1) ». Outre que ce n'est pas dans une bibliothèque qu'il est permis, possible même de se reposer, il conste des paroles de Dom Mabillon que c'était plutôt Chantelou qui avait collationné les manuscrits et relevé les variantes leçons comme on disait à l'époque.

Ce fut une véritable joie dans la Congrégation de Saint-Maur d'apprendre que Dom Chantelou travaillait à une nouvelle édition de saint Bernard. Les lettres à lui adressées sont en petit nombre et toutes sont de la dernière

(1) Chavin, *Histoire de Dom Mabillon*, p. 243.

année de sa vie, et néanmoins il y en a plusieurs qui parlent de cette édition. Voici celle que lui écrivait du Mans Dom Jean-Baptiste Godefroy.

†

PAX CHRISTI.

Mon Révérend Père,

J'ai reçu la vôtre et ai donné à Dom Laurens celle que Votre Révérence lui adresse. Il est allé à La Flèche pour nos affaires ; il fera réponse à son retour. Cependant je me suis informé de la chose que demande M. le Maréchal, pour lequel Votre Révérence m'écrit.

Je ne vois aucune disposition pour satisfaire à ce qu'il désire. Je ne peux en parler nettement parce que je n'ai pas vu la chose ; je ne peux pas me représenter ce dont il est question présentement. Je suis assuré que si je la proposais elle serait débattue au chapitre. A la fin du printemps ou à l'été prochain je pourrai aller sur les lieux et verrai la chose, les conséquences et bienséances, après quoi je pourrai

proposer l'affaire au chapitre, et pour la prière que Votre Révérence nous en fait et pour donner satisfaction à M. le Maréchal si faire se peut.

J'ai reçu les huit exemplaires des Déclarations que Votre Révérence m'a envoyés, dont je la remercie. Je voudrais bien savoir quand nous aurons le second volume de saint Bernard. Je me charge bien volontiers du paquet que Votre Révérence me mande qu'elle m'adressera pour le faire rendre à votre chère nièce religieuse à Noyen (1), et Votre Revérence me fera un singulier plaisir de me donner occasion de lui rendre quelque office et service, qui suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et affectionné confrère,

Fr. J.-Baptiste Godefroy, M. B.

A Saint-Vincent du Mans, ce 30 janvier 1664 (2).

(1) Les religieuses de Noyen étaient de l'ordre de Saint François, de la branche de celles qu'on nomme Élisabéthines.

(2) Bibl. nat., f. fr., n° 19,679, p. 68.

Dom F. de Launoy, de l'ordre de Cîteaux, écrivait à Claude Chantelou.

✝

PAX CHRISTI.

Mon Révérend Père,

La lettre qu'il vous a plu m'écrire m'a été rendue le 23 de mars. Je me sens par trop honoré de l'honneur que vous me faites pour ne vous pas répondre. Si je l'avais reçue plus tôt vous auriez eu plus tôt satisfaction de ce que vous désirez, mais je ne sais pourquoi les lettres tardent tant que un mois en chemin, je chercherai moyen de remédier à cela s'il se peut. Cependant j'ai feuilleté nos livres pour les confronter avec l'édition de Holstenius; je vous envoie le mémoire ci-joint à la présente. J'y ai ajouté la liste des sermons de Nicolas (1), étant

(1) On sait que Nicolas était moine de Citeaux et durant longtemps secrétaire de saint Bernard. Il occupe trop de place dans la vie de ce saint. Il a laissé des sermons qui ont été publiés sous le nom du saint Docteur.

bien fâché de ne l'avoir pas fait ci-devant, et je m'étonne bien plus de ce que le prieur de Bonnefons (1) ne vous ait pas donné avis sur ce que vous lui demandiez, ce qui vous arrivera peut-être trop tard, car, à ce que vous me mandez, le premier volume est avancé de la moitié, et si cette réponse tarde tant à aller à Paris comme l'ancienne a fait jusqu'ici, cela sera importun.

Je continuerai à collationner exactement ce qui suit selon que vous me marquez et ne craignez pas de m'importuner dans ces demandes, ce me sera trop de gloire que de vous servir si j'en suis capable. Notre maison aussi bien que tout notre ordre ne vous sera pas peu obligé pour avoir conservé le lustre et l'éclat d'un si grand saint, que l'Église pourrait aussi bien qualifier cinquième docteur comme elle a fait autrefois de saint Isidore.

Si je ne vous envoie pas beaucoup de remarques, c'est que je me suis aussitôt mis à

(1) Bonnefont, abbaye de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse et le comté de Comminges, fondée en 1136. (*Gallia Chr.* I, 1113.)

rechercher les points qui vous pressent le plus et que vous me marquez.

Je finis aussi la lettre pour n'avoir pas de temps assuré de l'envoyer à Dijon, attendu qu'on y envoie du monde à mesure qu'on a besoin, et si j'avais bien pris mes mesures dès que j'ai reçu la vôtre l'occasion a été assez favorable pour rendre réponse le même jour. Je réparerai la faute une autre fois.

Je vous prie de ne m'épagner en tout ce que vous croirez que je pourrai vous servir, car ce sera toujours trop d'honneur d'être,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et dévoué serviteur,

Fr. F. de Launoy, R. de Cisteaux (1).

Cette lettre ne porte pas de date ni d'adresse; elles ont été déchirées.

Un *post-scriptum* ajouté par Dom F. de Launoy porte cette addition :

(1) Biblioth. nat., f. fr., n° 19,619, p. 69.

Mon Révérend Père,

Il me reste encore assez de temps pour vous dire que j'écrirai à Monsieur l'abbé de Dunes, vicaire général de notre ordre en Flandre, à à cette fin qu'il lui plaise contribuer quelque chose de sa part qui puisse vous servir. Je n'ai pas eu assez de temps pour le présent. Le prieur de cette maison m'avait bien accordé quelque chose quand je lui écrivis, mais comme ce n'était pas le même que je lui demandais, et d'ailleurs qu'il semblait avoir peine de se défaire de ce que je le requérais, je ne me suis pas mis en peine des autres pièces qu'il m'offrait. Je crois néanmoins que son abbé pourra me faire quelque chose pour celle-là et pour l'autre qui vous regarde.

Il arrive souvent que l'on qualifie notre ordre, l'ordre de saint Bernard qui n'en a jamais fondé, quoi qu'il ait été propagateur. Nos anciens chapitres généraux ont pris garde à cela et ont défendu très expressément de ne l'appeler que l'ordre de Cîteaux. Un bénédictin a fait aussi cette remarque et s'étonne de cette commune erreur. Sainte Mechtilde n'en a pas

été exempte, car en quelque endroit on dit : *Ordo Sancti Bernardi.* Il est toujours bon de bien parler proprement. Comme aussi il y en a qui appellent notre ordre congrégation de Cîteaux. Je me souviens qu'une personne vénérable m'écrivit autrefois qu'il s'étonnait que des écrivains ne traitaient notre ordre que de congrégation, et néanmoins ce mot est rejetté de nos chapitres généraux. Si c'est une congrégation, elle le sera de plusieurs autres, car nous avons sept ou huit congrégations dans notre ordre, sans compter les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, d'Avis et d'autres qui répondent entièrement à Cîteaux et ne sauraient aucunement se soustraire à son obéissance....... (1) ».

Dom Louis Trochon qui était alors à l'abbaye du Bec, encouragea aussi Chantelou à poursuivre son travail sur saint Bernard ; rien d'aussi admirable que les œuvres de ce saint abbé, dit-il, rien d'aussi propre à la piété. Il le chargeait en même temps de procurer à la biblio-

(1) Biblioth. nat., f. fr., n° 19,679, p. 70-72.

thèque du Bec les éditions des Prères grecs en leur langue originale (1).

L'édition de saint Bernard néanmoins ne fut pas terminée par Claude Chantelou, mais il y travailla avec ardeur jusqu'aux derniers jours de sa vie. Il trouva un digne continuateur dans Dom Mabillon.

C'est aussi par Mabillon que nous savons la part que Dom Claude Chantelou prit au savant recueil qui parut sous le titre de : *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti in Sæculorum classes distributa* (2). Ce recueil, un des plus précieux pour la science historique (3) est fort rare quoi qu'il ait été réimprimé à Venise. Il porte avec raison le nom de Dom Mabillon, mais l'idée première et le plan général sont de Dom Grégoire Tarisse, qui traça d'une main ferme le programme de tous les travaux qui ont

(1) Lettres du 1er novembre et 29 décembre 1663. *Ibidem*, p. 80 et 87.

(2) Neuf volumes in-fol. Paris, Louis Billaine, 1668-1701.

(3) M. Guizot ne travailla jamais que sur les deux volumes des Bollandistes consacrés au mois de janvier, mais il étudia avec le plus grand soin et la plume à la main les neuf volumes des *Acta Sanctorum O. S. B.*

rendu immortel le nom de la Congrégation de Saint-Maur. C'est Mabillon qui écrivit ces belles préfaces où la science la plus profonde et la plus étendue s'exprime dans un langage admirable de limpidité et d'élégance. Il faut toutefois reconnaître que Dom Claude Chantelou et surtout Dom Luc d'Achery avaient préparé un assez grand nombre d'Actes qui font partie du recueil. Chantelou n'eut pas la consolation de voir même les commencements de cette splendide publication; mais connaissant l'esprit de suite et de persévérance dont était animée la Congrégation de Saint-Maur, il n'eut aucun doute sur la réalisation du projet conçu, et il dut être heureux d'avoir préparé des matériaux pour ce noble monument.

En 1664, Dom Chantelou fit imprimer les Règles de saint Basile : *Sancti Basilii Cœsareœ Cappadociœ archiepiscopi Regularum fusius distupatarum liber* (1). Ce sont des réponses et des éclaircissements que saint Basile donnait aux questions que lui faisaient les moines dans

(1) 1 vol. in-8°.

les conférences qu'il avait fréquemment avec eux. Cet ouvrage est précédé de deux discours sur l'institut monastique. Toutefois l'édition procurée par Dom Chantelou a été bien surpassée par une édition donnée postérieurement par deux religieux de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Julien Garnier et Dom Prudent Maran.

Dom Claude Chantelou eut la principale part dans la nouvelle édition du Bréviaire bénédictin publiée à cette époque par la Congrégation de Saint-Maur (1). Il eut de plus le soin d'en envoyer des exemplaires à tous les monastères qui en avaient besoin. Ce fut aussi à lui que s'adressèrent les religieux des diverses provinces pour se procurer des exemplaires latins et français des Constitutions et des Déclarations qu'il avait eu l'obédience de faire imprimer (2). Ce travail s'accomplit en l'année 1663.

Neuf ans avant cette date, Dom Claude

(1) Biblioth. nat., f. fr., n° 19,679, p. 64, 67 et suiv.
(2) *Ibidem*, p. 62, 66, 72 et suiv.

Chantelou était à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers et s'y livrait à des travaux de recherches dans les archives des églises et des monastères de la capitale de l'Anjou. Le 22 juillet 1654, il répondit de Saint-Serge à Dom Luc d'Achery qui résidait à Saint-Germain-des-Prés :

†

PAX CHRISTI.

Mon Révérend Père,

Il est vrai que j'étais étonné de n'entendre rien de votre part, et bien que je susse vos occupations être extraordinaires, je ne me les pouvais pas pourtant persuader telles qu'elles ne vous eussent bien laissé prendre un demi-quart d'heure pour me tracer cinq ou six lignes.

1° Je m'en vais, avec l'aide de Dieu, travailler à donner la dernière main à notre carte, pourvu que vous m'aidiez de votre part et que vous preniez le soin de vous informer, soit par paroles soit par lettres, de la situation de quelques monastères qui me manquent et qui ont

été omis pour ce sujet, parce que je n'en connaissais pas au vrai la situation; je vous enverrai sur cela un mémoire.

2° J'ai besoin de quelques mémoires pour les pays de Gascogne et de Bresse qu'il faut prendre dans l'histoire de Béarn par Marca et dans celle de Bresse par Samuel Guichenon, où sont décrits les cours des rivières de ces pays-là, avec les cantons de la province notamment en celle de Béarn, dont j'ai plus de besoin. Si ce livre était bon pour ces pays je le ferais acheter, mais n'ayant besoin que de ces mémoires pour vous exempter de peine, avec le bon plaisir du R. P. Prieur, vous me le pourrez envoyer par le messager et je ne manquerai de vous le renvoyer. Il n'en coûtera que le port qu'on reprendra facilement sur la vente des cartes. Cela dépendra de votre discrétion.

3° Je vous prie de m'envoyer une grande carte du Languedoc que vous avez et qui nous eut été bien nécessaire lors de la composition de la carte, et en outre la carte du gouvernement de la Gascogne par Samson. Si vous faites marché avec Mariette vous la lui pourrez

demander par le marché, sinon il la faudra acheter.

Voilà à peu près ce qui touche la carte.

Pour le marché de la gravure que vous voulez faire avec Mariette, l'auteur de la carte m'a juré que le moins qu'on lui puisse donner est huit pistoles, et j'aime mieux qu'on nous donne moins de cartes et que l'auteur soit contenté. On ne saurait croire la peine qu'il a eue pour les grandes contrariétés qui se rencontrent dans les cartes particulières aussi bien celles de Samson que les autres. Il m'a assuré que s'il avait su ce que c'était il ne l'aurait pas voulu entreprendre pour vingt pistoles. Il l'a fait plutôt par bienveillance que pour le lucre. D'ailleurs le moins que saurait valoir la carte, ce sera vingt sols.

Il reste encore notre abrégé pour l'accomplissement duquel je vous prie de veiller pour avoir les mémoires de la fondation des prieurés de la Chaise-Dieu (1), quand on ne devrait vous

(1) Célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Clermont (aujourd'hui diocèse du Puy), fondée au XIe siècle par

envoyer que trois lignes de chacun. Il en faudrait autant de celui de Saint-Fromond, duquel je n'avais point encore ouï parler.

Quant à ceux que vous dites avoir été omis de Bonnes-Villes, je vous dirai que l'auteur s'est contenté de les désigner par des crosses sans en écrire le nom de peur que tant d'écriture ne servit qu'à brouiller davantage, attendu que l'alphabet d'iceux, qui sera à côté, les fera assez connaître par la figure de la ville où ils sont situés.

Je crois que vous ferez fort bien d'ajouter la Chronique de Bèze à celle de Saint-Bénigue sans rien retrancher, quoique les commencements soient semblables, puisqu'il y va peu de chose, et d'ailleurs vous voyez que M. Duchesne en a fait de même dans l'édition de ses anciens auteurs qu'il donne entière bien que semblables presque en tout.

Monsieur Éveillon (1) antagoniste de Mon-

saint Robert. En 1640 elle fut unie à la Congrégation de Saint-Maur.

(1) Jacques Éveillon, chanoine d'Angers.

sieur de Launoy, est décédé du 6 de ce mois et a fait don de sa bibliothèque aux Jésuites de La Flèche.

Obligez-moi de me faire savoir si on trouve la Conférence des Coutumes en deux volumes et combien elle coûterait. C'est un excellent livre pour ceux qui veulent entendre le langage des vieux titres.

Voici quelques monastères dont je vous prie de vous informer de la situation, tâchant surtout de faire bien marquer les villes prochaines et la distance d'icelles. Pour ceux qui sont près des villes, désigner si c'est du levant ou du midi, etc.

. . . .

. . . .

Voilà ceux dont je vous prie de vous informer à votre loisir le plus exactement que vous pourrez, car on ne saurait l'être trop en cette matière. Si j'eusse cru trouver le moyen que j'ai eu de faire travailler cette carte et entendu mieux le style de fabriquer tel ouvrage, elle vaudrait mieux qu'elle ne fait de plus de dix pistoles. C'est assez pour cette fois.

Je me recommande à vos saints sacrifices, qui suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très affectionné confrère,

Fr. CLAUDE CHANTELOU, M. B.

De Saint-Serge, ce 22 juillet 1654.

Je m'oubliais de vous demander l'histoire de Saint-Florent de Saumur par Dom Jean Huynes. Elle me pourra bien servir ici (1).

J'ai cité cette longue lettre presque toute entière (2) pour fournir des renseignements positifs sur l'origine de la Carte Bénédictine de la France. Dom Tassin dit : « En 1726, François le Chevalier, frère convers, publia sous son nom, une *Carte géographique de la France bénédictine*, gravée en une feuille ; mais elle est de Dom Chantelou qui avait même obtenu le privilège avant sa mort (3). » La

(1) Biblioth. nat., f. fr., n° 19,679, t. II, p. 40.

(2) Je n'ai retranché qu'une assez longue liste de monastères pour lesquels Dom Chantelou demande s'ils sont situés au levant ou au couchant, au midi ou au nord de telle ou telle ville.

(3) *Histoire littéraire de la France*, p. 63.

lettre à Dom Luc d'Achery fait voir exactement la part des divers auteurs dans la confection de la Carte. Cette publication fut remarquée dans le monde savant, et on en lit un bel éloge dans le *Journal historique,* dit *Journal de Verdun,* année 1726. De nos jours les exemplaires originaux sont devenus très rares. Elle est d'une grande utilité pour retrouver la position de beaucoup de monastères dont les dernières traces ont été effacées du sol. Mais on peut facilement se procurer la reproduction que M. Peigné-Delacourt a fait exécuter avec une grande fidélité.

Les Œuvres inédites de Chantelou sont beaucoup plus considérables que ses œuvres imprimées. Il avait composé une histoire de l'abbaye de Montmajour d'après les archives de cet illustre monastère. Son travail vient d'être publié par M. F. de Marin de Carranrais, archiviste auxiliaire du département des Bouches-du-Rhône (1). Le savant éditeur s'est acquitté de sa tâche avec le soin le plus éclairé

(1) Marseille, Olive, 1877, 1 vol. in-8° de 162 p.

et le plus attentif. Il a collationné les cinq exemplaires connus et inédits de cet ouvrage (1). Non content de ce travail déjà considérable, M. de Carranrais a puisé a pleines mains dans les riches archives de Marseille, et les documents qu'il a ajoutés au travail de Dom Chantelou, les notes critiques, les éclaircissements de toute nature doublent la valeur du travail primitif. Il nous serait agréable, si le temps nous le permettait, de nous arrêter sur cet ouvrage dans lequel on ne trouve que sujet de louange. Le manuscrit de Claude Chantelou avait déjà été d'une grande utilité à Louis-Antoine de Ruffi qui publia, dans les premières années du XVIII[e] siècle, plusieurs dissertations sur les comtes de Provence. « *Cantelovius noster*, dit le GALLIA CHRISTIANA, *in historia mss. hujus monasterii (Montis Majoris) plurimas collegit chartas donationum ipsi factorum a comi-*

(1) L'un à la Bibliothèque de la rue Richelieu, provenant du fonds de Saint-Germain-des-Prés ; un second à la Bibliothèque Méjanes, à Aix; deux à Arles, ayant appartenu, l'un à M. Véran, l'autre à l'abbé Bonnemant qui l'a enrichi de notes précieuses ; le cinquième aux Archives du département des Bouches-du-Rhône.

tibus Provinciæ. Ex his autem bene multas inseruit V. C. Lud. Ant. de Ruffi dissertationi quam nuper edidit de Provinciæ comitibus (1) ».

Dom Chantelou avait aussi commencé l'histoire de Saint-Florent de Saumur (2). Il ne put y mettre la dernière main, et Dom Jean Guiges écrit Dom Tassin, Dom Guigne selon M. Hauréau, « Angevin et grand antiquaire » au rapport de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (3), termina cet ouvrage qui est resté manuscrit. Quel est ce continuateur de Chantelou? Nous ne trouvons son nom ni dans l'*Histoire littéraire* par Dom Tassin, ni dans le grand *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de M. Célestin Port, ce qui nous porte à croire qu'il y a ici une faute d'impression. Mais il ne peut s'agir en ce lieu de Jean Huynes ; qui a écrit, en effet, une histoire de l'abbaye de

(1) *Gallia Christiana*, t. I, col. 603.

(2) Ancienne et célèbre abbaye dans la ville de Saumur. Elle entra de bonne heure dans la congrégation de Saint-Maur. V. *Gallia Christiana*, t. XIV ; Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*

(3) P. 65.

Saint-Florent, en quatre volumes in-4°, jusqu'à ce jour inédite, car Dom Huynes était né à Beauvais, et de plus il était antérieur à Dom Claude Chantelou (1).

A ces deux monographies il faut en ajouter deux autres : Celle de Saint-André-lez-Avignon, dont la rédaction est entièrement terminée (2), et celle de l'abbaye de Marmoutier près de Tours. Celle-ci n'est proprement qu'une analyse du chartrier de l'abbaye fondée par saint Martin, et elle se divise en trois parties : Une introduction ou sorte de chronologie des principaux événements ; l'analyse des chartes émanées des abbés indiquant la cote du folio

(1) Voir une notice sur Dom Jean Hugues en tête de son histoire du Mont-Saint-Michel.

(2) Voici les manuscrits de Dom Chantelou conservés à la Bibliothèque de la rue Richelieu, dans le fonds latin :

Documents monastiques, n°s 12,777-12,780.
Histoire de Marmoutier, n° 13,900.
Histoire de l'abbaye de Montmajour, n° 13,915.
Histoire de Saint-André d'Avignon, n° 13,916.
Matériaux de Pouillés, n°s 11,813-11,814.
Notes sur diverses abbayes, n° 13,845.
Notes sur les grands feudataires, n° 13,869.
Tableau chronologique et Calendrier perpétuel, n° 18,268.

qu'elles occupaient dans les cartulaires. Cette analyse s'étend de Gilbert (986) à Hélie d'Angoulême (1389). Ce travail est beaucoup moins avancé que les autres cités précédemment. Il a dû être consulté par Dom Edmond Martène pour la composition de son histoire de l'abbaye de Marmoutier (1).

Enfin Dom Claude Chantelou était versé dans la science des généalogies, et Ménage écrit à ce sujet : « Le P. Anselme a de lui la généalogie de Craon et celle de Beaumont-le-Vicomte, manuscrites (2). » Les manuscrits qui nous restent de lui sont une preuve irréfutable qu'il s'était occupé encore d'autres études, et son activité intellectuelle paraissait toujours de plus en plus grande lorsqu'il mourut en 1664, à l'âge de quarante-sept ans.

Monsieur Hauréau dans l'article qu'il con-

(1) L'histoire de Marmoutier par Dom Martène a été publiée pour la Société archéologique de Touraine, par Mgr Casimir Chevalier. On attend toujours la publication de la seconde partie, qui est la plus importante, et que l'éditeur a promis de donner. Elle se compose des pièces justificatives.

(2) Ménage, *Histoire de Sablé*, 2e partie.

sacre à Dom Chantelou (1), dit que ce religieux mourut de « mort subite ». Le renseignement n'est pas exact. Voici les termes mêmes du *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (2) :

« Le vingt-huitième novembre, mil six cent soixante et quatre, le père Dom Claude Chantelou est décedé en ce monastère après avoir été quelque temps malade et avoir reçu les sacrements avec une dévotion singulière. Ce religieux avait été destiné de la Congrégation pour travailler aux ouvrages des vies des saints de notre ordre et autres, à quoi il s'employait fort soigneusement et donnnait espérance qu'un jour il parviendrait à un rare savoir et ferait honneur à notre congrégation. Dieu l'a voulu retirer de ce monde pour lui faire part de ses biens éternels. « *Consummatus in brevi explevit tempora multa.* » Son corps est enterré dans le cloître dans le côté du chapitre, venant dudit chapitre

(1) *Histoire littéraire du Maine*, t. I, p. 38.

(2) Biblioth. nat., fonds fr., n° 16,861, p. 9.

au parloir, sous une pierre où sont gravés ces mots :

28 NOVEMBRIS 1664.

Dom Claude Chantelou n'eut point d'autre épitaphe : dans la Congrégation de Saint-Maur, conformément à un usage monastique fort ancien, les tombes des religieux n'étaient distinguées que par une simple pierre qui portait la date de la mort, sans aucun nom. *Stemmata quid posunt?* Claude Chantelou par ses qualités s'était assuré l'affection de tous ses confrères, par ses vertus il laissait le souvenir d'un religieux parfait, par ses travaux il avait bien mérité de l'Église et de la France, et il ne lui manqua que quelques années pour tenir une place parmi les savants les plus illustres.

P. NOBILLEAU

CARTULAIRE TOURANGEAU

DE

MARMOUTIER

Labor est oratio.

L'Œuvre inédite de Dom Chantelou s'imposait d'elle-même à la publication. Fruit de longs travaux, de patientes recherches, elle n'intéresse qu'une seule province : la Touraine. C'est le seul motif qui en a retardé si longtemps l'impression.

Nous eûmes toujours eu la pensée de publier l'histoire de Marmoutier, alors manuscrite, de Dom Martène. Si nous n'avons pas donné suite à ce projet, nous le vîmes avec bonheur se réaliser aux frais de la Société Archéologique de Touraine. Quand la monographie de la

plus vieille abbaye de France parut, cette œuvre déçut nos espérances. A peine citait-on les travaux de Dom Anselme le Michel et des religieux de la Congrégation de Saint-Maur, et le nom de notre auteur paraissait ignoré.

Nous possédions donc, dans cette œuvre de Dom Chantelou, un manuscrit inédit. Ce n'était ni une histoire, ni un cartulaire, mais l'intelligente analyse des chartes tourangelles de Marmoutier. Notre premier soin fut de rétablir la chronologie des notes écrites sur des pièces volantes, et à l'usage personnel du consciencieux érudit. Dom Chantelou avait soigneusement daté les pièces, et indiqué le folio et le numéro que chacune d'elles occupait dans le Cartulaire. Il nous fut donc facile de reconstituer sa pensée

et son œuvre. Si nous étions heureux de notre résultat d'éditeur, il nous restait une tâche plus délicate : reproduire les sceaux et les blasons des abbés.

Roger de Gaignières, ce curieux infatigable, nous avait conservé, en trois volumes in-folio (Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 5,441), le Cartulaire de Marmoutier. Ce travail est aussi une analyse plus ou moins développée des originaux. Il doit une partie de sa réputation aux sceaux et contre-sceaux des abbés qui s'y trouvent reproduits, de Hugues des Roches (1210-1226) à François Sforzia (1512). Les monuments funéraires, qu'il nous a également conservé ne contiennent qu'une tombe des abbés de Marmoutier, celle de Mathieu Gauthier, mort en

en 1552. Les Archives nationales nous ont donné le moulage des sceaux du tourangeau Hamelin, mort évêque du Mans (1214), et de Geoffroy Freslon, grand archidiacre d'Outre-Loire, avant de s'asseoir sur le siège de saint Julien. Nous devons aussi à ce riche dépôt, les sceaux de la Juridiction, et du Chapitre de Marmoutier.

Nous n'avions pas à faire la biographie du savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Un de ses successeurs, Dom Piolin, l'illustre historien du Maine, s'est chargé de ce soin, et a gracieusement mis son œuvre à notre disposition. Monsieur Hucher, du Mans, notre ami et collègue, nous a aidé de ses conseils, et souvent de son merveilleux crayon. Que ces deux

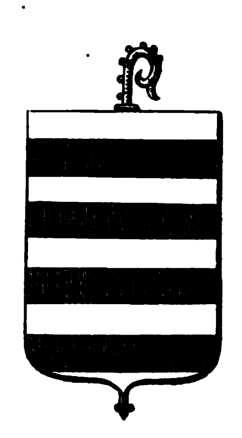
membres de la Société française d'Archéologie, reçoivent le témoignage de notre reconnaissance.

Si l'édition est moins imparfaite, grâce à ces deux bienveillants érudits, nous ne saurions oublier notre imprimeur. Héritier du nom des Rouillé, établis à Lyon, au XVIe *siècle, il le soutient dignement en publiant des livres toujours appréciés des bibliophiles. Nous n'avons pas hésité à placer notre œuvre sous l'auspice de cette vieille renommée.*

NOBILLEAU.

CARTULARIUM

MAJORIS MONASTERII



1

GILBERTUS SEU WILBERTUS

986-990

Gilbertus tempore quo Maiolus abbas Cluniensis erat, jussus ab Odone, comite Blesensi, secum duodecim monachos huc adduxit. Item Gilbertus, canonicis expulsis, dignitatem abbatis obtinuit.

Bibl. nat., fonds latin, n° 5,441. — Gaignières, *Cartularium Majoris Monasterii*, p. XII-XXIII.

Wilbertus, seu Gilbertus abbas, unus ex undecim monachis Cluniaco eductis, in religione et prudentia celebris Maioli judicio erat. Wilbertus obiit circiter annum 989.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, Bibl. nat., n° 11,818.

BERNIER

991-1000

Bernerius, Odonem comitem ægritudine postrema laborantem cuculla monastica induit, et Hervæum Sancti Martini archiclavem, et duodecim monachos commisit in monasteriolo insulæ Sancti Cosmæ, locandos, ea lege, quod hic locus Majori Monasterio subductus est. Anno M decessit.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, Bibl. nat., mss. n° 11,818.

Donation à Marmoutier des églises de Saint-Symphorien, de Parçay et du Louroux, par Archambauld, archevêque de Tours.

Bernerius Gilberto suffectus, Archembaldo, Turonensi archiepiscopo acceptus, jurisdictionem iniit

mense septembri, Hugone rege. Ab hoc anno, amicitiam monachis nostris declaravit; anno V Hugonis regis, Archembaldus donavit confirmationem ecclesiarum Sancti Symphoriani ad urbem, Sancti Petri de Parciaco, et Sancti Sulpitii de Oratorio, quas omni censu ecclesiastico jussit esse immunes.

Actum mense octobris anno Dominicæ incarnationis D CCCC XC IIII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 31, charte LXXIX.

Inhumation d'Hugues, archevêque de Bourges, dans la salle capitulaire de Marmoutier.

XVI Kalendas januarii, Majoris Monasterii benefactoris Hugonis, Bituricensis archiepiscopi, corpus in æde capitulari humavit abbas. In cujus animæ exspectationem post obitum, cœnobio quod substruxerat dum vixisset, reddidit Odo comes, et publicis tabulis natale signatum, necnon suæ Berthæ conjugis, et Odonis comitis, in Capitulo

quïescentes, necnon Theobaldi et Gaufridi, filii comitis Andegavensis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 13, ch. VI et VII.

Construction de Saint-Côme, par Hervé de Buzançais.

Hervæus, Sancti Martini archiclavis, monasteriolum Sancti Cosmæ, in insula sita in Ligeri, ædificavit, et postulantes canonici Sancti Martini eamdem insulam, cum duobus solidis ad eos pertinentibus. Majori Monasterio attribuunt, et lege eodem cœnobio duodecim monachos degerunt ac perseveraverunt. Qui pro divinis laudibus, et sua assiduitate, terrena retributione carerent, adjunxit ecclesiam suam e regione insulæ in Ligeris ripas positam, Gelduinus Salmuriensis oppidi granicarius, qui eam in beneficio comitis Odonis tenebat.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 382, charte LXXXIV.

GAUZBERT

1000-1007

Gauzbertus in secundo cartulario Majoris Monasterii, et in cartis prioratum, in territorio Dunensi, abbatiam Sancti Juliani Turonensis possidere voluit. Hic, propter processum inter hujus monasterii monachos, abbates, et archiepiscopos Turonenses, mitra nequaquam uti voluit. Attamen post mortem ejus, extra caput, quemadmodum in picturis de Rubro Monte, in quatuor signis, cernere est.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, 5,541, *Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.

Gauzbertus, vir industriosus, Sancti Juliani primum, ac deinde Majoris Monasterii præpositus, beneficia sensit. Comitis Blesensis

consanguinitate conjunctus ; Emma, conjux Guillelmi Aquitaniæ ducis, Odonis soror, multa dona in Pictavia accepit, et Gauzberti solertiæ commisit, necnon vero a Berta regina, cum filiis suis Tetbaldo et Odone comite. Item a Buchardo Vindocinensi comite ejusque filio Rainaldo Parisiensi episcopo, Willelmo Aquitaniæ duce, et ab ipso rege Roberto consecutus. Vixit ad annum 1007.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, Bibl. nat., mss. n° 11,818.

Redevances de Marmoutier à Saint-Julien.

Buchardus comes, et ejus filius Parisiensis episcopus Rainaldus, obtinuit a Roberto rege restitutionem Majori Monasterio fieri, ædiculi Sancti Audoeni ad Ligerim, haud longe mœnibus Monasterii, et omnibus parochiis quam Francorum duces jamdudum occupaverant.

In illa abbatia quidam vassallus nomine Dodo

tenebat dimidium terræ, in qua capitulum et ecclesia Sancti Juliani fundatur, et ob census Majoris Monasterii redditi. Gauzbertus Sancti Juliani abbas, Majoris Monasterii præsul, Capitulum Sancti Juliani, scypho pigmenti, et plena corbe, hoc censu liberaretur oblatorum quotannis in die festo Sancti Juliani præstandis, conveniunt.

Testibus præsentibus :

GAUZBERTO, venerabili Majoris Monasterii abbate;
WILLELMO, duce Aquitanorum, qui terram suam de Aurreis donavit.

Subscribitur :

WILLELMUS, filius ejus;
EMMA, conjux;
GILBERTUS, Pictaviensis episcopus;
AIMERICUS, Toarcensis vicecomes.

Actum Roberto rege anno Domini IX XCVIII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 44, charte VI.

SICHARDUS

1007-1015

Sichardi abbatis studium in tutandis monasterii bonis, Gualonem militem precibus ac votis adegit, ut decimas in villa, ad Fontenillam ademptas, redderet. Idem, cum Didone præposito Corbonis, de dominio conventionem fecit proficuam. Obiit circiter anno M XV.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Confirmation d'un pacage en Gâtines.

Convenientes viri bonæ opinionis, dominus abbas, Sichardus decanus Majoris Monasterii, Odo Sancti Martini decanus, et canonici pastum in Gastina concordant. Gauzbertus Majoris Monasterii abbas, postea servis, XII arpennos concedit; monachi Sancti Juliani, hanc conventionem dissimulantes, nullo homine designato, has hæredes

occupaverunt. Haud longe post obitum Gauzberti abbatis, hanc terram, nepos abbatis, nomine Odorus, sibi attribuit.

Actum V kalendas martii, anno Domini M I.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 99, charte CCXXIII.

Guailon, chevalier, son épouse et ses enfants restituent des dîmes situées en la forêt de Gâtines.

Venerandus abbas Sichardus, cæterique fratres Majoris Monasterii congregationis Sancti Martini, sub ipso convenerunt, quemdam militem nomine Gualonem, de quibusdam decimis, ad locum Sancti Martini jam olim pertinentibus, quas, ipse miles tempore canonicorum, in loco memorato invaserat obsecratis votis et precibus, miles, cum uxore, filio suo Rainaldo, filiis suis et filiabus cunctisque, in usus eorumdem fratrum decimas restituit, quæ sunt in eo Gastinensi sylva, in villa quæ dicitur Forteniola.

Actum anno Domini M VII. Indictione III.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 98, charte LXXXIX.

Accord entre Marmoutier et le prévôt de Rochecorbon, pour les moulins situés sur la Brenne.

Sichardus abbas Majoris Monasterii, conventionem facit cum Dodone Corbonensis præposito, et domino Vindocinensis, de molendinis, ad ripam Brennæ sitis, quod deinde Adelsendis, Corbonis uxor, et eorum filii Corbo, Audoenus et Tetbaldus cum filiabus suis, firmaverunt.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 81, ch. XVI.



PRIEURÉ SAINT-MARTIN, DE SEMBLANÇAY.

EBRARDUS

1015-1032

Ebrardus venit sub imperio Sicardi, oriundus erat ab Hugone Toparcha necnon ab anno 996 ad annum 1032 regnum obtinuit.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, nº 5,541, *Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.

In anno Domini 1015, vicariæ Corboniensis consuetudines ab Odone comite Blesensi et Gualterio, ejusque nepote Ebolo, signis inductas obtinuit Ebrardus, et Hugonis etiam archipræsulis interventu aboleri. Alanus Britanniæ, donum prædium in servos Ebrardo bbati donat, assentientibus Odone, ducis

fratre, et Gualterio Nannetensis episcopo. Ad annum vixit 1032.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Marmoutier acquiert le port de Saint-Barthélemy, sur la Loire.

Ebrardus consequitur apud Odonem comitem a prædiis exactis Sancti Martini, sive ab ipso, sive a Gualterio ejus nepote, in portu Sancti Bartholomæi, quas consuetudines comes edixit aboleri, suadente archiepiscopo Hugone.

Subscripserunt: GUALTERIUS et ejus filius GUANILO; ROBERTUS, vicomes.

Actum anno Domini MXV.

Ebrardo abbate, in curia sua coram Hugone archiepiscopo et cæteris nobilibus abolitas esse jussit consuetudines Majoriæ, quas repetebat Tedasius vicarius. Odo comes notavit judicium et dominium de potestate in servos Sancti Martini. Quemadmodum antea eis cesserat Tedasii pater judicio Corbonis coram Gualterio Turonensi cive.

Sequntur sigilla : Odonis, comitis.
Hugonis, archiepiscopi;
Guanilonis, archiclavi;
Gaufredi, vicecomitis;
Gaufredi, filii ejus;
Harduini, filii Corbonis.

Actum et factum in capitulo nostro, XVI kalendas januarii anno millesimo LXIIII ab incarnatione Domini.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 18 et 19, chartes I et II.

Don de la terre de Tavant, par Bouchard, seigneur de l'Isle.

Burchardus miles et senior, dominus Castri quem vocant ad insulam super fluvium Vigennæ, Ebrardo abbate, et Adenardo fratre suo et monacho petentibus, ut quoddam locellum in honore sanctæ Mariæ semper Virginis consecratur, quod Theobaldus, Aimericus et Alfredus avunculi, cæterique propinqui, ex suis redditis et prædiis locupletaverunt. Itaque immunitates, ipsum locum exaltatum, et consuetudines omnes, ad vicariam

pertinentes de allodio quem Theobaldus donavit, quod vocant Taventum. Quod feci pro remedio animæ meæ, et animarum filiorum meorum Hugonis, Huberti, atque Aimerici, conjugumque Hermengardis defunctæ, et Agnetis. Odo comes annuit, et aliquot terræ arpennos in aqua Vigennæ pro vassallis meis adjunxit ecclesiæ Beatæ Mariæ Tavennensis.

Actum anno MXX.

Signaverunt : GELDUENUS, Salmuriensis;
GELDUENUS, Burgoliensis;
RAIMUNDUS et GOZLINUS, Blesensis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 42, charte IV.



PRIEURÉ DE N.-D. DE TAVANT.

Construction du pont de Tours par le comte Eudes.

Odo comes, juxta civitatem Turonicam supra fluvium Ligerim pontem ædificari decrevit, incedente aqua, temporis multum impetu periisse, ubi oppidi amorem moverent, ut liberam transeundi facultatem habeant, telonii, ab ulla exactione et auctoritate domini regis Henrici placeat facere.

Signaverunt : ASCELINUS, episcopus ;
GUIDO, archiepiscopus ;
BERALDUS, episcopus ;
BUCHARDUS, comes ;
MANASSES, comes ;
MILO ;
ODO, regis frater ;
RADULFUS, comes ;
GALERANUS, comes ;
TETBALDUS, comes ;
STEPHANUS, comes ;
HILDUINUS, comes ;
HUGO, Carnotensis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 20, charte II.

Hardouin des Roches donne une partie des îles situées en face de Marmoutier.

Conventio Harduini militis cum Ebrardo abbate et cæteris fratribus Majoris Monasterii. Ipse et sui homines, occasione cujusdam clerici occisi in claustro nostro, infracturam fecit. Verum pro ejus emendatione, dedit nobis de suo dominio, pro pastu, partem insularum quæ sunt de sua terra usque ad nostrum monasterium, ut, omni anno vigenti capellas illic habeamus pascendas, decem intrant prima septimana aprilis, alii decem prima septimana maii, et sint quandiu herba fuerit. Harduinus et frater ejus cum suis hominibus firmaverunt, et senior Odo comes ut deprecatus est, firmavit.

Signaverunt : ODO, comes ;
GAUFRIDUS DE SANCTO ANIANO ;
HARDUINUS ;
TETBALDUS, frater ejus ;
NIVELO DE CASTRO DUNENSI.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 20, charte IV.

Le comte Eudes prive Thibault, neveu de Gauthier des Roches, de tous droits sur le port de Saint-Barthélemy, à la requête de l'abbé Ebrard.

Ebrardus abbas et monachi Majoris Monasterii conquerunt apud Odonem comitem de consuetudinibus, quas ipse Gualterius, ejusque nepos Tetbaldus accipiebapt in terra Sancti Martini, scilicet censum in portu Sancti Bartholomæi, in pane, vinis, et carne. Prohibuit deinceps ministris suis, Gualterio, ejusque filiis, et nepoti, ne capiantur illis inducentibus ad hanc rem, tam ipso comite, quam Hugone Turonensi archiepiscopo. Itaque consuetudines illas dimiserunt, excepto telonio de carnibus, azinis, sale, et vino.

Actum anno Domini M XV.

Signaverunt : Gualterius, Guanilonis filius ;
Robertus, vicarius.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 18 et 20, ch. I et II.

Agnès, épouse de Guanilon, trésorier de Saint-Martin, donne à Marmoutier des vignes à Vitry.

Agnes, domini Wanilonis thesaurarii uxor, dedit Majori Monasterio vineas de Vitriaco, ea lege dum viveret eis patieretur, fecitque eleemosynæ participes, seniorem Odonem comitem, Ermengardam comitis uxorem, eorumque filios Theobaldum et Stephanum. Ebrardo abbate, hanc donationem, eodem die, cellam de Tavento, firmavit testis Buchardus insulæ.

Actum anno Domini MXX.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 18 et 19, ch. VI et VII.

Don de l'église de Naveil, par Robert, vassal de l'évêque de Chartres.

Robertus episcopus Carnotensis, in vassallum altare de Navalio ad Lidum fluvium habebat in beneficio de Waltero de Luvigneio, filio Hamelini,

quod monachis Majoris Monasterii dedit, modico tamen vero ab eis accepit in pretio, consensu filiorum suorum Arnulphi et Roberti. Concesserunt Fulbertus episcopus et canonici ecclesiæ Carnotensis, Theodoricus capicerius, Rainaldus Vincidonensis Sigo, præcantor. Archidiaconus Vindocinensis partionem, quam in eadem ecclesia sibi vindicabat, monachis concessit. Præsente Theodorico episcopo, quod postea gratum habuit Agobartus Theodorici successor, cum canonicis suæ ecclesiæ.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 2, verso.

Restitution de l'église de Chouzy par Eudes, comte de Blois.

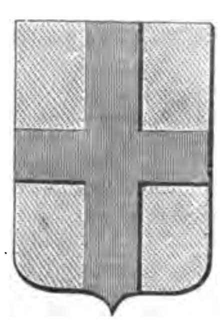
Odo comes restituit Sancto Martino, Majoris Monasterii per deprecationem Ebrardi abbatis, ecclesiam in pago Blesensi sitam, quæ dicitur Chiliacum, cum sæculari hominum violentia, fuisset subtracta. In hoc opus consentientibus Alano, Britanorum

duce, Eudone, fratre ejus, qui beneficium et hanc ecclesiam possidebat.

Scriptum et signatum præsente Henrico rege :

RAINARDUS VINDOCINENSIS ;
MANASSES, comes ;
GINGONEUS, Dolensis archiepiscopus ;
GARINUS, episcopus Redonensis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 2.



PRIEURÉ SAINT-MARTIN, DE BRENNESAY.

ALBERTUS DE FIRMITATE

1032-1063

Albertus, omnia bona ecclesiæ et consuetudines diligentia et solertia instituit et ordinavit. Tempore illius abbatis, Guillelmus rex Anglorum, ultime destructum monachorum dormitorium, restauravit, Mathildis sua uxor refectorium magnum construxit 1066. Hujus abbatis vita in cartulario Sancti Venantii Cenomanensis legenda est.

Gaignières. *Cartularium Majoris Monasterii*. Bibl. nat., fonds latin, nº 5,541.

Albertus, quem vocat chronicon Malleacense, vocat Albertum laude meminit nobilissimis proceribus ortus. Inter episcopos, Airardus Nanetensis, Hubertus Andegavensis, Isenbertus Pictavensis, Agobartus Carnotensis, Majus Monasterium beneficiis

auxerunt. Agobardus Carnotensis, assentiente Capitulo suo, ei suisque successoribus præbendam tn ecclesia cathedrali concessit. Obiit anno 1064.

Monasterium Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,118.

Droit de pacage et de bois dans la forêt de Blimars.

Theobaldo Blesensi comiti unam optimam laternam Albertus abbas dedit. Cui respondit comes ? Duas quartas, sylvæ Blimartis exactandas, incolis Majoris Monasterii, omnia ligna ad suos usus, necessaria, animalibus.

Testes hujus rei : STEPHANUS BLESENSIS ;
ERMENGARDIS, mater ejus ;
GELDUENUS DE BECHELIO ;
HARDUINUS, vice comes ;
DODO DE SANCTO ANIANO.

Actum VII kalendas decembris, indictione XIII anno ab incarnatione Domini millesimo LXIIII regni Philippi gloriosissimi.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 6, verso, charte III.

Don de l'alleu de Saint-Ouen et de l'église de Limeray.

Fulco et Bernardus fratres de Limeriaco nuncupati, vitam monasticum amplecti, Majori Monasterio, Sancti Audoeni allodium in pago Turonensi largiuntur. Postea, Hugo miles ecclesiam de Limeriaco a fundamentis excitavit, deditque Majori Monasterio, cum terra hujus loci.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 22, ch. IV et VIII.

Échange de la forêt de Sapaillé contre des vignes et des prés à la Membrolle.

Nemus Sapalliacum occupaverunt Teobaldus Blesensis et Gaufridus Andegavensis comes. Quod cum abbas Majoris Monasterii ægre bona non posset recipere, illud ei tradidit ad possidendum; accepit commutationem Andegavensis comes, tenus decem vinearum, cum duobus arpentis pratorum apud Membreolam sitis. Gaufrido comite et Agnete ejus uxore præsentibus.

Testis : HUGO, Vesuntiæ archiepiscopus.

Actum anno Domini M XLII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 24, ch. V.

Les moines de Marmoutier bâtissent des moulins à Colombiers, sur le Cher.

Apud Columbarium, molendinum farinarum in Caro flumine posuit Airardus in aqua Sancti Martini Majoris Monasterii contra fas et jus. Conquerunt in testem monachi, Gaufridum Andium comitem, qui illam aquam declaravit immunem et integram, ad illum fluminis tractum quemadmodum talem olim concesserat. Unde querelam cæpit Hamelinus de Langiaco, Hamelinus, Hermendis uxoris suæ filius, Paganellus Hamelini filiaster apud Gaufridum comitem deputaverunt, et judicio comitis deposuerunt, qui dimisit litem advertendam, Airardi adjicit molendini rectum.

Addidit postea Airardus Turonensis gubernator aquam fluminis Cari, et circa Columbariensem villam ad piscationem collocavit. Quibus rebus cognitis,

monachi ad comitem Andegavesium conquerunt et ad comparitionem signaverunt :

Odo, Turonensis et Blesensis comes ;
Guanilo, Beati Martini thesaurarius ;
Albertus de Firmitate, Majoris Monasterii abbas ;
Gaufridus, Andegavium comes ;
Hubertus Alberti, abbatis nostri frater ;
Joscelinus de Malliaco.

Actum anno Domini M LI in mense junio ineunte, regi vivente Henrico, Turonensi archiepiscopo Radulfo, Gaufrido comite Turonensi gubernante.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 23, charte II.



PRIEURÉ SAINT-VENANT, DE MAILLÉ.

BARTHOLOMÆUS

1063-1084

Bartholomæus, insigni pietate conspicuus, cum Gaufrido Barbato, comite Andegavensi, cum Tetbaldo et Harduino de Rupibus Corbonis et aliis composuit. Majus Monasterium ampliavit monachorum cœnobium, quod ab eo obtinuit Willelmus Northmaniæ dux et Anglorum rex, qui eos in condito cœnobio Sancti Martini anno Domini 1067 stabilivit. Ad annum 1084 pervenit Bartholomæus.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Bartholomæi vita, virtutibus et miraculis decorata, olim in monasterio habebatur, nunc furtim sublatur. In tempore, Johannes dictus Dolensis, dominus de Combornio, ecclesiam concessit. Huic monasterio præfuit Bartholo-

mæus ab anno 1063 ad annum 1084, quo anno solvit naturæ debitum VI kalendas martii; sepelitur *in capella Assumptionis Beatæ Mariæ*, ad latus septentrionale chori, qui antea esset Sanctorum Petri et Pauli, in exiguo lapide ad pavimentum strato legebatur : *Hic jacet Bartholomæus, quondam abbas istius loci et nihil ultra.*

Bibl. nat., fonds latin, nº 5,541, *Cartularium Majoris Monasterii.* — Gaignières, p. VII-XXIII.

HIC IACET BARTHOLO
MEVS QVONDAM AB-
BAS LOCI ISTIVS.

Tombe de pierre, proche le mur, dans la chapelle de l'Annonciation N.-D., à gauche du chœur de l'église de l'abbaye de Marmoutier.

Gaignières, *Monuments funéraires*, vol. VII, fol. 82.

Fortifications de Marmoutier.
Droit de pâture dans l'île Thibaut.

Majus Monasterium, multis et magnis vexationibus fatigavit Theobaldus Harduini frater de Rupibus Corbonis. Disjuncta lis, multis compositionibus vix tamen quiescens ut pateret actus, actum est.

Muris quibus ambitur monasterium et conventum utriusque, cæpit pastus quæ juxta monasterium facta fuerunt protendi, vel contrahi libere possent; dummodo via inter ipsa et Ligerim reliquitur.

Ad emissarium Ligeris aquam derivare monachi possent in insula, haud nocenter vel contra cogere ad irrigandum, obtinuit censum Theobaldus Rupium Gaufrido Malliacensis quamvis agens injuste. Jumenta XX in eamdem insulam ad pastum monachis possunt deduci. Ibant decem in medio maii, decem junio ineunte deducuntur, pascuntque quamdiu herba superesset, quod commisit Theobaldus, ante exsequias uxoris suæ Gaufridi de Prulliaco filia, si monachi interfuissent.

Hæc acta sunt apud Castrum Novum Sancti Martini Turonensis, in curia Gaufridi thesaurarii, VIII idus deeembris.

Deinde apud Majus Monasterium in Capitulo anno primo regiminis domini Bartholomæi abbatis, et incarnationis M LXIV.

Præsentibus :

GEOFRIDO, thesaurario Sancti Martini ;

ARCHEMBALDO, cognomento de Buzy, Ulgarii filio;

GAUFRIDO, fratre ejus;

BERNARDO, filio Bernardi Blou;

HUGONE DE BALGENIACO;

GAUFRIDO et LUDOVICO DE RUPIBUS;

HARDUINO clerico, Theobaldi fratre.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 22, charte I.

Cession de la viguerie des Roches à Marmoutier.

Orta rixa inter famulos Majoris Monasterii et Tetbaldi comitis, occurrit ipse Tedasius et lethum clypeo accipit, aliquot vero ex suis vulneribus sunt confecti. Inde dividium paratum est monachorum

consiliis et mansuetudine, pecunia composuit, et herbagamentum de Rupibus Tetbaldus, ab omni tributo, homines Majoris Monasterii cessit, solemnem conventionem die III maii ante portam monasterii, quæ Galilea dicebatur, instituit.

Hujus rei testes :

GAUFRIDUS DE MALLIACO ;

BERNARDUS, HADRIANUS et HERVÆUS, fratres ejus;

ALEXANDER DE RUPIBUS, homo Tetbaldi;

HILBERTUS BORELLUS ;

ARCHINFRIDUS, senescallus Tedasii.

HILGARIUS MONTIBAZONIS.

Acta sunt hæc in Capitulo nostro ab incarnatione Domini M LXIII, sub anno primo regiminis domini Bartholomæi abbatis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 62, ch. XXXVII.

La viguerie des Roches s'étendait sur la rive droite de la Loire, de Marmoutier au comté de Vendôme, Châteaurenault n'étant pas encore bâti, et les seigneurs d'Amboise ne possédant alors rien sur la rive droite. Ce fut Corbon des Roches qui

confia au père de Tedasius le soin de rendre la justice en son nom. Cette juridiction *vicaria* s'étendait sur les hommes libres, *ingenui*, et les *colliberti*, et comprenait les quatre délits : de rapt, d'incendie, de vol et de faux commercial, et encore les deux premiers délits étaient-ils jugés cas royaux.

Salmon, *Mélanges sur Marmoutier*, p. 102.



SCEAU DE LA VIGUERIE DES ROCHES, AU XIIIe SIÈCLE.

Bouchard, seigneur de l'Isle, donne à Rivière le droit de justice.

Ebrardo petente, Buchardus miles senior, castri dominus quod vocant Insulam, ad vicariam, consuetudines de allodio Tavennensi pertinentes concedit monachis pro remedio animæ suæ et filiorum Hugonis, Huberti et Aimerici, et amore conjugis suæ Hermengardis. Eo mortuo, Tetbaldus comes, in cujus potestate erat comitatus Turonensis, venit ad castellum, ut illud reciperet; sed homines castelli comitem noluerunt intra castellum recipere. Inde bellum oritur, et cella Tavennensis diripitur, et vastationi subjicitur, et monachi receperunt castellum quod vocatur Insula.

Pro reparatione damnorum, Buchardus tradidit monachis medietatem villæ Ripariæ. Cum nox appropinquaret, in eadem cella a monachis Sancti Martini habitationem suscepit, Gaufridus avunculus suus, quem in captione detinebat, monachis detulit, et sub sacramento nullam injuriam monachis

Sancti Martini de Riparia facere. Buchardo mortuo, Pelopinus nepos ejus partem Ripariæ in hereditatem excepit, et monachos in vita sua redemit.

Testes qui adfuerunt Buchardi insulæ exequiis:

Fulco, comes;
Joannes de Cainone;
Hugo de Sancta Maura;
Guido de Nuceriis;
Joslinus de Blo;
Willelmus de Montesorello.

Actum anno Domini M LXIX, VIII Bartholomæi abbatis.

Cartularium Majoris Monasterii.

BERNARDUS

DE

SANCTO VENANTIO

1084-1100

Bernardus de Sancto Venantio consecratus ab Urbano papa II, sibi suisque plenissimam immunitatem excepit. In Majori Monasterio ecclesiam anno Domini 1093 dedicavit, multis adstantibus episcopis et regis proceribus. Philippus rex, Bernardo correctionem monasterii Sancti Maglorii apud Parisios commiserat. Postea Urbano promovente, Autissiodorensis cœnobium Sancti Germani exsecutus est. Bernardus anno 1099 vitam finivit.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin., mss. n° 11,118.

Bernardus de Sancto Venantio *ex cartulario de Sabolio,* Urbanus papa sui pontificatus indictione XIII, Bernardo privilegium concessit, ut monachi et prioratus hujus abbatiæ ab archiepiscopis et episcopis essent exempti.

Idem summus pontifex huc venit, et septem dies mansit, in octava die ecclesiam nostram consecravit, non hanc, sed aliam, in honore Jesu Christi, beatæ Mariæ, et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, necnon sancti Martini, cum multis cardinalibus, archiepiscopis et episcopis, et abbatibus et secularibus.

Pacem inter canonicos Sancti Mauricii et nostrum monasterium fecit. Recens ecclesia ædificata fuit super antiquam, benedictam ab Urbano II, ut constat Bartholomæus, qui in præsenti ecclesia instructus. Quæ ecclesia perfecta est solum anno 1330.

Iste abbas usus est mitra, et fatis debitum

solvit anno 1099 VIII idus maii, requiescit in dextero portico ecclesiæ in parte inferiori.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières, 5,541. — *Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.

Don de la forêt de Cannevose par Foulques, comte d'Anjou.

Fulco Andegavensis et Turonensis comes sanitatis virtute, sancti Martini in pietate sylvam Canevosam, cujus modicam partem olim donaverat, integram monachis Majoris Monasterii contulit. Terminatur illa sylva, terra arabili et plana meridie, et valle contigua pratis, quæ juxta fluviolum qui Angeriscum vocatur. Occidente terra conabili, quæ est ad ecclesiam Sancti Quintini, hanc partem sylvæ dicitur Campania.

Actum est apud Majus Monasterium nonas maii anno incarnationis Domini M LXXXV, indictione VIII, regnante Philippo gloriosissimo rege Francorum, anno regni XXIV.

Signaverunt :

HARDUINUS DE MALLIACO;
GAUFRIDUS DE SANCTO AMANDO ;
SALOMON DE LAVARIACO ;
GUICHERIUS DE CASTRO RENALDI ;
STEPHANUS DE MEDONA.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 40, ch. I.

Consécration de l'église abbatiale de Marmoutier.

Ad Majus Monasterium venit Urbanus papa, et in præsentia consecratoris Radulfi, Turonensis archiepiscopi, basilicam dedicavit et sacravit majus altare. Pontifex deinde comitem Fulconem vocat, et in turbam procerum ecclesiæ altaris dedicationem prædicat, dotemque pro more consueto monachis assignavit.

Hujus rei testes :

RADULFUS, Turonensis archiepiscopus;
BRUNO, archiepiscopus Regiensis;
ROBERTUS, Lingonensis episcopus;

Albertus, presbyter cardinalis;
Thezzo, presbyter cardinalis;
Gregorius, diaconus cardinalis;
Bernardus de Sancto Venantio, Majoris Monasterii abbas;
Fulco, comes Andegavensis;
Sigelranus, constabularius ejus;
Robertus de Rupibus;
Gauzbertus de Calvimonte, præpositus.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 42, ch. I.

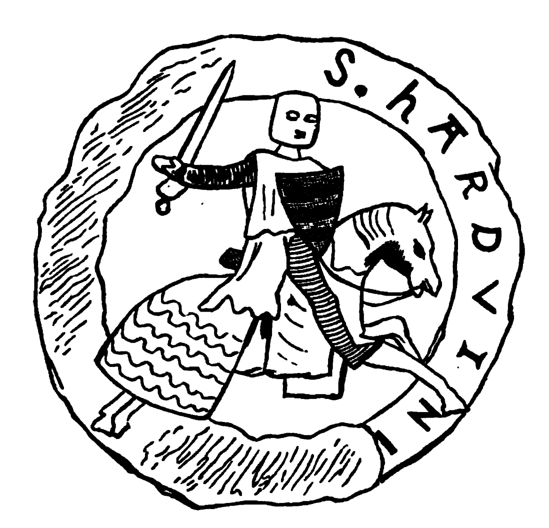
Hugues d'Amboise, partant pour la croisade, vend à Marmoutier le cens de Meslay.

Hugo de Ambassiaco miles Ebrardi filius cum exercitu christiano Hierosolymam proficiscens, vendidit monachis Majoris Monasterii censum solidorum quem habebat apud Mesliacum, scilicet XL solidos in moneta Carnotensis, quos comparant monachi in VI libras, et III solidos in moneta Turonensis a cambitoribus præsentibus ex monachis

Andreas Bellumbra, ex laicis Elizabetha Hugonis matre, et ejusdem nepote Geraldo, filio Gaufridi de Malliaco, cognato suo, Hervei filio, et Milscendis de Rupibus.

Actum anno XIII ordinationis Bernardi abbatis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 45, charte II.



SCEAU D'HARDOUIN V DE MAILLÉ. — 1272.



HELGAUDUS DE NEALPHA

1100-1104

Hilgotus sive Helgaudus, anno Domini 1100, factus est abbas Majoris Monasterii sane perinvitus, jam enim ab anno 1092 abdicato Suessonensi episcopatu, monachum agebat quietissime. Ad hunc abbatem Paschalis II litteras dedit, quibus monasterii juribus et

immunitate consuluit. Decessit Hilgotus anno Domini 1104.

Monasticum Gallicanum. Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Helgaudus abbas factus, abdicato Suessonensi episcopatu, Paschalis II litteras ipse dedit pro immunitatibus monasterii, et statim in Anglia profectus XXX argenti marcos sibi comparavit. Anno II pontificatus Paschalis litteras bullatas misit quibus nostram ecclesiam a statione episcopi immunem, monachosque ab obsequiis defunctorum exemptos faciebat. Requiescit Helgaudus in dextera parte ante altare Sancti Anthonii, ad ostium ecclesiæ.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

Le pape Paschal exempte Marmoutier de la juridiction diocésaine.

Hilgoto abbate, Majoris Monasterii libertatem scribit Paschalis, improbatque Turonensis archiepiscopi et cleri assensum qui monachi Romanæ Ecclesiæ privilegiis servati, qui in communione et nuper abbatis defuncti Sancti Juliani exequias humaverunt.

Datum XIII kalendas decembris, indictione VIII, anno secundo pontificatus.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 48, ch. II.



GUILLELMUS DE COMBORNIO

1104-1124

Guillelmus de Combornio, Novetensem vocant Saumarthini. Romæ post electionem fuit ordinatus, non multo post Hilgoti decessum. Anno sequenti Boemundum Antiochis principem Jerosolymis reversum excipit, et illum fideles militantes in Palestina fratrum commu-

nioni sociavit. Inter alios nobiles Roberto de Belesimo filioque Willelmo necnon Gaufrido Grisegonella Vindocinensi comite, quem abbas juramento accepto emundationes absolvit ab injuriis monasterio illatis. Occurrit papa Calixto in Gallias advenienti. Totum cœnobium et ecclesiam mœniis cinxit. Demum decessit anno 1124.

Monasticum Gallicanum, f. L, mss. n° 11,818.

Guillelmus in Cartulario Dunensi a Paschali bullas accepit, quibus eum filium religiosum appellavit. Magnis muris totum monasterium præcinxit, interfuit concilio Pictavensi sub legato apostolico Bonnone, et sepultus est in dextra parte Capituli inter columnam et sedile abbatis.

Cartularium Dunense, n° 12,874. — Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, n° 5,441. — *Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.

Robert de Bellême et son fils Guillaume obtiennent le privilège d'être admis aux prières des religieux.

Robertus de Belesimo cum filio suo Willelmo in Capitulo Majoris Monasterii in die dominica Quadragesimæ venit, et accepit beneficium societatis necnon cœnobii. Deinde Robertus voluit ut filius omnia præmia in porticu ecclesiæ sita concessionem confirmaret, et tradidit baculum suum in manu Willelmi prioris, qui fuerat Redonensis archidiaconus.

Præsentibus :

WILLELMO DE PODIO;

NORMANO DE NEALFA;

WILLELMO DE MALAHERBA;

ROBERTO AZON, cognato abbatis Roberti Blesensis, qui seipsum monachum in monasterio dedit.

Actum anno Domini MCV.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 54, ch. II.

Litige entre Geoffroy, seigneur de Château-Renault, et les moines de Marmoutier, au sujet d'un dépôt confié par son père.

Guicherius Castri Rainaldi toparcha adversarios suos præcavens omnia mobilia Majori Monasterio et insuper ingentem parenium molem in arca monachorum custodiæ tradit. Ipse paulisper vinctus et adductus a Joanne de Castillo, in vincula conjectus, vitam in ergastulo finiit. Guicherii filius Gaufridus ad monachos restitutionem postulavit, et ad curiam dominæ suæ Adelæ Blesensis comitissæ litem evocat et receptionis monumentum dedit Gaufridus.

Ex laicis præsentibus :

RADULFO DE BULGENIACO ;
HUGONE DE AMBASIA ;
RAINALDO, GAUFRIDI fratre.

Ex monachis :

WILLELMO, priore Majoris Monasterii;
ODONE DE SONZIACO;
HUBERTO, pometario;
ANTHELMO, portico.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 51, ch. V.

Transaction avec Hugues Clerembauld, au sujet d'une dîme qu'il possédait en Champagne.

Hugo Clarembaldus exigebat a monachis quatuordenarios de jure census pro solo in qua Campania sita erat. Monachi censum voluerunt, Clarembaldus compositionem pro dictis denariis redemit.

Hujus rei testes :

HUGO CLAREMBALDUS;
THOMAS, filius ejus;
HUGO, filius ejus;
HADUISA et ADELA, filiæ suæ;
HARDUINUS DE MALLIACO, cujus erat ager;
BEATRIX, uxor ejus;
JAQUELINUS et BARTOLOMÆUS, filii sui.

Ex monachis :

ANDREAS DE GOMETZ ;

PETRUS LANDAIS.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 52, charte I.

Les moines de Marmoutier rentrent en possession de l'église de Tavant.

Ecclesiam Tavennensis de manibus Willemi Ripariæ venditoribus oblationes arripuit papæ legatus, et monachis Majoris Monasterii restituit. Eamdem ecclesiam cum presbyteratu tabulis assumit Gilbertus, Turonensis archiepiscopus, statuit, ut sacerdos in ea ministrans a priori Tavennensi offertur, archiepiscopo instituendus.

Hujus rei testes :

WILLELMUS NEGRONIS ;

JOANNES DE SAZILLIACO ;

WILLELMUS DE COLUMBARIIS ;

WILLELMUS, abbas.

Actum mense decembri M CXVII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 54, ch. II.



PRIEURÉ DE SAINT-NICOLAS, DE SABLÉ.

Droits féodaux du prieuré de Sablé.

Hugo vicarius Andecavensis, post mortem patris sui Alberici, monachis de Sabolio et quidquid Liziardus de Ambasiaco olim concessit de patrimonio suo, sine feodo in dono, aut pretio habendum, et molendinum apud Saboliacum a patre datum, concessit. Hunc tandem donum patris sui benigne recognoscens concessit. Dedit etiam eisdem monachis decimam terræ suæ de Goez, et monachis de Bœria unum bordagium terræ apud domum de Bœria, quatuor filii ejus Guillelmus, Albericus

Hamelinus et Gaufridus hunc donum concesserunt.

Mortuo Roberto, Burgundiæ Sabolii domino, Liziardus, filius ejus, quiquid avus nomine Robertus monachis et ipse monachis donaverat recognovit. Jus monachorum et omnia concessit ab omni vicariæ consuetudine et sine exactione. Istud dominium instituit, ut latro extraneus, monachorum in burgo deprehensus reddatur domino Saboli, qui judicabit eum pro voluntate sua. Dederunt ei monachi XV libras Cenomanensium denariorum, LX solidos propter censum equorum quem ab eis requisivit.

Hujus rei testes :

GUIDO, LIZIARDI frater ;
HENRICUS, monachus ;
HERSENDIS, mater ;
GEDHELDIS, soror.

Signaverunt : VILLELMUS, abbas Majoris Monasterii ; GUILLELMUS, prior claustri ; RADULFUS, prior Sancti Nicolai Sabolii.

Actum anno Domini M CX.

Litige entre l'abbé Guillaume et Robert des Roches, pour la vente des vins.

Cum monachi juxta veterem consuetudinem vinum suum venale ad bannum exposuissent in claustris monasterii, in præjudicium venditionis venia sua exponunt. Jubeunt monachi dusaria, et emptores irruunt, illi cœnobium effragunt et dusaria reficiunt, et postea ad Robertum de Rupibus confugiunt, qui partes eorum vicariæ et advocationis specie suscipit. Citatus ab abbate ad tribunal Fulconis, comitis Andegavensis, et filii ejus Fulconis et Heliæ Cenomanensis hunc Turonis agunt. Quorum ille judicium detractavit, unde clientes territi respisciunt. Jurgia illa coactione servorum seu collibertorum monasterii quæ sibi ad Rupicum vindicabant, definivit Willelmus abbas compositione cum Roberto de Rupibus.

Hujus rei testes :

Petrus de Calvimonte ;

Gaufridus de Malliaco ;

Odo, filius ejus;

Magentia, uxor Roberti;

Tetbaldus, Robertus, Sulpicius, Guanilo, Sybilla et Lucia, filii et filiæ Roberti de Rupibus;

Gaufridus, filius Drogonis, frater eorum ex matre, se prius Drogoni desponsata.

Actum anno Domini M CVIII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 53, charte V.

Don de la forêt de Plante par Bertrade de Montfort.

Fulco comes Bertradæ filius consilio matris suæ nemus inter Ligerim et Carum fluvios, terram totam et adjacentes insulas, liberam ab omni consuetudine dedit. Subdeinde eadem Bertrada regina, regis Philippi uxor, priori Fontis Cari dono adjunxit partem sylvæ quam *Splendidam* vocant.

Actum anno Domini M CXV.

Cartularium Majoris Monasterii de Fonte Caro.

ODO

1125-1137

Odo vir religiosissimus, multa bona ecclesiæ suæ acquisivit, cœnobium Sancti Martini non longe a Carnuto recuperavit. Ulgerii Andegavensium præsulis, Fulconisque comitis, bona virtutis suæ sensit. Amalricus, Sancti Crispini et Castricelsi dominus, ejusque uxor Ermengarda terram Guarneriam dedit. Nihil legitur post annum 1131, tamen huic postremum vitæ asserere anno Domini 1137 non audio, nam successor ejus duntaxat eodem anno ordinatus est.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, n° 11,818.

Odo cœnobium Sancti Martini de Valle Carnotensis diœcesis Majori Monasterio restituitur, et plurima beneficia Honorius II summus pontifex confirmavit. Humatur in dextero portico a parte inferiori juxta abbatem Bernardum.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,541.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

GARNERIUS

1137-1155

Garnerius pietate insignis, monasterii ædes omnino recuperavit, multa a summis pontificibus Cœlestino, Eugenio et aliis privilegia consecutus est. Willelmus, Tricacensis episcopus, anno 1151 ecclesiam Sancti Salvatoris de Guingamp concessit Garnerio. Monachus anonymus in abbatum syllabo vita functus est X kalendas julii anno 1155.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

Garnerius omnium hujus monasterii fuit pietate decoratus. Beatæ Mariæ Bonæ Nunciæ Aurelianensis ecclesiam canonicorum, Majori

Monasterio tradidit, et per totam Angliam ambulavit. Coquinam, cellarium et dormitorium 1136 reparavit. Eodem tempore prior Bernardus, capellam infirmorum fecit, cui non est similis universo mundo. Quiescit Garnerius juxta Gilbertum abbatem in Capitulo.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,441.
***Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.**



DEO. ET HOMINIBUS. AMABILIS.

ROBERTUS DE MEGUERIA

VEL

DE VITREIO

1155-1165

Robertus Brito Maigueri, vita laudabilis, perfecit coquinam et claustrum. Mathæum Andegavensem et Stephanum Redonensem episcopum, amicos habuit, necnon Alexan-

drum III papam hospitem accepit, qui vicissim abbas elogio donatus est. Hugonis Ambasiensis conjurationem vinxit, anno 1166, morte interruptus est.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. nº 11,818.

Robertus Brito de Megueri Deo et hominibus fuit vita laudabilis, præfuit ad annum 1166, ut constant litteras Alexandri papæ III anno 1162. Illo tempore Turonis adveniens summus pontifex, deflexit et dedicavit capellam infirmorum in honore Sanctorum Callisti et Benedicti, sicut videtur in eadem capella inscriptionibus. Coquinam autem et claustrum infirmorum refecit iste abbas. Mortuus est X kalendas junii, et sepelitur in dextra parte Capituli, juxta Garnerium.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. nº 5,441.
Curtularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.



VENERABILIS ET GRATIOSUS.

ROBERTUS BLESENSIS

1165-1176

Robertus Blesensis majorum laude non deficit. mitræ usum obtinuit. *Sancti Martini sacellum*, et *abbatis thalamum* erexit anno 1172. Theobaldum, Blesensis comitem, cum Adelisa, uxore sua, filiisque Theobaldo,

Ludovico, Henrico, cum filiabus Margarita et Isabella, sibi post interitum devixit.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Robertus dictus Blesensis, vir venerabilis, gratiosus, summus pontifex usum mitræ ei concessit. Hic fecit capellam abbatis, quæ olim dicebatur *Capella clericorum*, eratque in horto, nunc destructa. Jacet Robertus in sinistra parte Capituli inter columnam et sedile abbatis.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,441. — *Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.

Consécration d'une chapelle en bois qui se trouvait dans l'île, en face de Marmoutier.

Beneficus erga Majus Monasterium Robertus de Rupibus fuisse legitur. Census enim ille ad insulam in Ligeri prope monasterium, monachorum juribus maxime infirmitate vitam cupientes, ut rerum

secularium successores suos esse quietos optant, interdum monachis sacellum Majoris Monasterii esse cæptum pro situ loci. Quibus, ea lege, illam insulam dedit, ut in ea, sacellum ligneum ædificent, quod aqua lustrali aspersit Gilbertus Turonensis archiepiscopus, in quo monachus sacerdos sacra fecit, et dona iteravit, paulopost in Capitulo, Tetbaldus filius ejus.

Consentiunt :

TETBALDUS, filius Alexandri de Rupibus ;

ROBERTUS et SULPITIUS, filii Roberti de Brenna.

Actum anno Domini M CLXVIII in adventu Dominicæ Nativitatis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 52-53, charte I et V.

Don des églises de Beaufort et de Bessé par Amauri de Chantoceau.

Amalricus Castriculi dominus, ejusque uxor Ermengardis cognominata Guarneria, de patrimonio habuerant ecclesiæ Sancti Magnibovi præbendas, quas contra fas vendebant, in fundum

Majoris Monasterii. Idcirco Ermengardis ad Majus Monasterium profecta, et in Capitulum ingreditur, et simul Bessiaci et Bellifortis ecclesias donum fecit.

Subscripserunt :

FULCO, Andegavensis comes;
AREMBURGES, ejus uxor;
GAUFRIDUS, TETBALDUS, filii Almarici.

Præsentibus :

BRICCIO, Nanetensis episcopo;
AIMERICO, Turonensi;
GUALTERIO, Sancti Martini thesaurario;
BALDUINO DE MONSTERIOLO.

Actum apud domum abbatis in prima septimana mensis aprilis, anno Domini M CV, Fulcone Andegavensium comite, et Philippo Francorum rege regnantibus.

Cartularium Majoris Monasterii. fol. 62. charte VI.

PETRUS DE WASCONIA

1176-1177

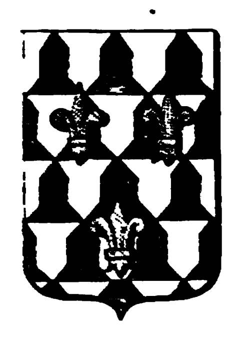
Petrus de Wasconia, ipso ordinationis suæ anno, ab Alexandro III 1177 ecclesiarum Majoris Monasterii dependentium in episcopatu Cenomanensi confirmationem obtinuit. Non multo post, vir simplex et religiosus, Deo vocante, fati munus implevit.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Petrus de Wasconia natus simplex et religiosus, in penultimo die anni abbatem assumptus est, Deo volente fati munus implevit apud Taventum. Eodem anno Alexander III bullas misit, confirmans bona quæ sunt in provincia

Cenomanensi. Ad Majus Monasterium per Ligerim corpus affertur, et humatum fuit ante altare Crucifixi præsentis ecclesiæ.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,441. — *Cartularium Majoris Monasterii*, p. VII-XXIII.



A PUERITIA RECEPTUS.

HERVÆUS DE VILLA PETROSA

1177-1187

Hervæus de Villa Petrosa, Nivelonis episcopi Suessionensis consanguineus, disciplinæ regularis observator, auctoritate pontificis, voluit ne hospitibus carnes apponerentur, ne quidam in prioratus alterius monasticæ professionis hominibus conferentur. Postea immunitates multas suis obtinuit, et amore cœlestis

patriæ abbatiale munus abdicat, et sexdecim, ad annum 1203 vixit.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, Bibl. nat., mss. n° 11,818.

Hervæus de Villa Petrosa præfuit ab anno 1177 ad annum 1186, a pueritia sua monachus susceptus fuit, et honestate morum, et probitate conspicuus. Abbas factus monachus, et munus abbatiale resignavit. Vixit XVI annos ad septem Dormientes abdicata abbatia, solo pane contentus. Aulam novam speciosissimam ante ecclesiam cum granariis subtus fieri mandavit, ne religiosi turbarentur ab episcopis, abbatibus et secularibus in claustro, euntes ad lavatorium. Sepelitur in chorum ecclesiæ ante portas ferreas, et in lapide legitur :

Hervæus claro de sanguine substat humatus.

Cartularium Majoris Monasterii — Gaignières, fonds latin, 5,441. — *Touraine, Épitaphes*, fonds français, mss. n° 2,820, p. 279.

Accord entre les abbayes de Marmoutier et de Bellebranche.

Adhuc tempora, inter monachos Majoris Monasterii et Cistercienses Bellabranchæ abbatiæ, quarto milliario a Sabolio remotæ, controversia de decimis quæ composuerunt Robertus, Majoris Monasterii abbas, Hamelinus Oratorii et Robertus Bellabranchæ abbates, ut ubicumque monachis Majoris Monasterii debentur, decimæ monachi Bellabranchæ pretio vel dono acquisiverint, duæ partes decimæ sint monachorum Majoris Monasterii, tertia Bellabranchæ maneant.

Non tamen quievit contentio, quam conventionem probavit Alexander III diplomati dato VI kalendas februarii anno Domini MCLXVII; contentio secuta est, paulopost compositio attribuit monachis Majoris Monasterii dimidium et portio decimarum omnium quas monachi Bellabranchæ debebant de prædiis quæ intra parochias Majoris Monasterii de propriis manibus, vel sumptibus excalebant quasi auctoritate apostolica indultas.

Actum Turonis coram Bartholomæo, Turonensi archiepiscopo, et legato apostolicæ sedis Willelmo, Cenomanensi episcopo.

Concedentibus :

HERVÆO, Majoris Monasterii abbate, et GAUFRIDO, Bellabranchæ abbate.

Testibus :

GUILLELMO, Cenomanensi episcopo ;

ROBERTO DE SABOLIO et HENRICO DE BOERIA, prioribus.

Ex charta originali sigillata tribus sigillis.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 63, ch. VI.



NOBILI PROSAPIA NATUS.

GEOFFRIDUS BRITO DE CURSOLIO

1187-1210

Geoffridus de Cursolio, Roberti de Sancto Valeriano frater, ex charta anni 1190 secundum anonymus, natione Brito, pro rege Francorum cum abbatibus Sancti Dyonisii et Cluniacensis contra rege Angliæ Ricardo declaravit. Anno sequenti 1202 cum iter Jerosolymitanum sese

occupavit, Ludovicus, Blesensis et Clermontensis comes, Majoris Monasterii possessiones cum stabulationibus canium, ad venationes in comitatu Blesensi sitas, declarat immunes. Gaufridus hujus donationis nuntiam concedit.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Gaufridus, natione Britaniæ nobili progenie ortus, monasterio bullas concessit per quas omnes qui ecclesiam nostram seu in paschalibus, seu in festivitatibus sancti Martini visitaverint, XL dies indulgentiarum habebunt. Iste se demisit et in pace quiescit.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

Vente de la mairie de Colombiers avec le droit de pêche à Marmoutier.

Petrus Savari miles, Montisbasonis et Columbariorum dominus, reposcens fanum monachorum

cum jure de pratis, cum usu piscationis in Caro flumine, cum monachis compositionem fecit. Gaufridus Turonensis archiepiscopus, probavit.

In eodem tempore majoriam de Columbariis vendidit abbati Gaufrido Bartholomæus de Columbariis miles, cum decimis in piscaria percipiendis. Ad hoc committitur summo pontifice, Hamelinus Cenomanensis episcopus, et Willelmus, Cenomanensis Sancti Vincentii abbas, qui agros Majoris Monasterii apud Fontem Carum intra fossas conclusos.

Subscripserunt :

Petrus Savari, jam cruce signatus adversus Albigenses ;

Adelisa, uxor ejus ;

Aimericus, filius ejus ;

Adelisa, Mathildis, Theophania, } filiæ ejus.

Actum anno Domini M CCXII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 71, charte VIII.

L'abbé de Marmoutier donne à Bouchard, seigneur de l'Isle, la pêche des écluses de ce lieu.

Turonensis Bartholomæus præsul, concordiam inter Burchardum Insulæ et Robertum Majoris Monasterii abbatem conciliavit. Ratem habuit postea Bartholomæus, Burchardi ejusdem filius, cum factus esset vir, dono addito, decimæ piscium qui ad ecclusam pontis Insulæ caperentur, in salutem animæ uxoris suæ Elisabeth, filii Burchardi et filiæ Eustachiæ. Hanc concordiam probavit archiepiscopus Turonensis Gaufridus eodem anno.

Actum anno Domini MCCVII mense decembri. Gaufrido Majoris Monasterii abbate.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 71, charte IX.

Hugues de Châteaudun, archevêque de Tours, donne à Marmoutier le droit d'offrandes qu'il possédait dans l'église de Saint-Quentin-des-Roches.

Hugo, Turonensis archiepiscopus, totam partem oblationum in ecclesia Sancti Quintini de Rupibus

addidit, ejus patronatus et simul in decimis determinavit partem presbyteri, scilicet probaverunt monachi nominationem sacerdotis in illa ecclesia instituendi ad Berneciaci priorem pertinere.

Testes hujus rei :

BERNERIUS, Nucariensis abbas;
ARNALDUS, quondam abbas Bonavallensis;
JOANNES, prior Oratorii;
TETBALDUS, prior Berneciaci.

Actum anno Domini MXV.

Radulfus, Turonensis archiepiscopus, veniens in Capitulum Majoris Monasterii, ecclesiam Sancti Quintini super Angeriscum fluvium sitam confirmat, et quidquid laicis concessum.

Hujus rei testes :

THEOBALDUS DE AMBASIACO,
LETARDUS DE MALLERARIO;
BARTHOLOMÆUS BORELLUS;
GUIDO MONTISORELLI;
HUGO, Sancti Mauricii Turonensis thesaurarius;
GUILLELMUS, filius Theobaldi;

ODO BORELLUS;
HERVÆUS BURGENSIS;
AIMERICUS DE MONTE.

Actum in Capitulo XII kalendas decembris anno ab Incarnatione Domini M LXXIV et in mense januario scriptum.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 87, charte VI.

Hamelin, évêque du Mans, et Guillaume, abbé de Saint-Vincent, légats du pape, restituent à Marmoutier la dîme et les pêcheries de Font-Cher.

Hamelinus, episcopus Cenomanensis, et Willelmus, abbas Sancti Vincentii Cenomanensis, a summo pontifice delegati, declarant agros Fontis Cari, fossis conclusis, decimas esse immunes. Durandus Turpiniaci abbas, decimas et piscaria apud Columbarium sitas cessit. Johannes, Turonensis archiepiscopus, composuit Gaufridum Montisbazonis tria prati arpenta apud Fontem Carum occupantem.

Actum anno Domini M CCXII.

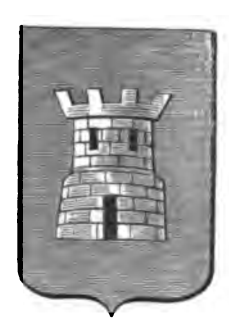
Cartularium Majoris Monasterii, fol. 92, chartes IV, V, VI.


HAMELINUS·DEI·GRATIA CENOMANNENSIS EPS
SCS IULIANUS CENOMANNEN



SIGILLUM MAJORIS MONASTERII.


✠ S' HVGONIS : ABBIS MAIORIS : MONASTERII :
✠ S' HVG' ABBATIS MAIORIS MONASTER'





DOCTRINA PRÆDITUS.

HUGO DE RUPIBUS CORBONIS

1210-1227

Hugo de Rupibus Corbonis, frater Willelmi de Rupibus senescalli Andegavensis, anno 1210 abbatiæ magistratum iniit. Duas majores abbatiæ portas, quæ dicuntur Baculi

ostium 1210 et Mitræ 1218, cum domibus et horreis interpositis, necnon multa alia ædificia construxit. Basilicæ fabricam quod nunc exstat anno 1208 ædificavit. Insulæ partem quæ ex alluvione Ligeris ante monasterium accesserat anno 1228 a Gaufrido de Brenna Rupium domino, Roberti filio, quod etiam Honorius papa firmavit. Hugonis obitus anno 1228 consignetur.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin., mss. nº 11,818.

Hugo Carnotensis dictus frater Guillelmi de Rupibus Corbonis, duas magnas portas abbatiæ Baculi et Mitræ cum domibus prope ipsas continuit. Item *grangiam cum porticu et columbarium* apud Meslaium ædificavit. In lavatorium etiam multa ædificia construxit, scilicet aulam et grangiam. Primum hujusce præsentis ecclesiæ pinaculum cœpit, cum tur-

ribus in ea quatuor primis voltis navis. Contra episcopos pro mitra et baculo pastorali placitavit. Fuit postea abbas Cluniacensis, et episcopus Lingonensis. Obiit apud Fontem Ebraldi. Ad Majus Monasterium transfertur et in sacello beatæ Mariæ humatur.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

Les moines de Marmoutier achètent l'île située en face de Marmoutier pour 65 livres tournois.

Partem insulæ ex alluvione Ligeris factam ante Majus Monasterium, eisdem concedit, acceptis LXV libris turonensibus, Gaufridus de Brenna Rupium dominus, Roberti filius. Honorius III papa firmavit. Concessit etiam Gaufridus viam publicam in nemore Meslacensi concessit, quod monachis erat.

Actum anno Domini M CCXXIII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 87, charte V.

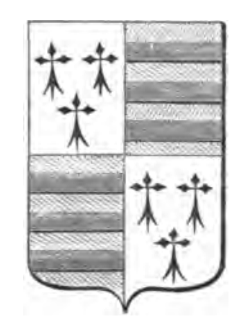
Jean, roi d'Angleterre, donne aux moines de Marmoutier le droit de pacage dans la forêt de Cannevose, moyennant XXX *sols.*

Joannes, Angliæ et Hiberniæ rex, licentiam monachis nostris pascere in bonis ad domum Berneciacum alienavit, matre sua consentiente. Inde Manasses Locharum præpositus triginta solidos monachis persolvit, quo liceret sibi sine obstaculo nemora sua cædere sive distrahere pro arbitrio necnon domo sua pacifice patere. Itaque litteris suis anno Domini M CCXXVI declaravit Drogo de Melloto Locharum dominus, homines de Berneciaco nec ullum censum debere, et cum Lochensibus ad bellum debere proficisci.

Actum anno Domini M CCXXVI.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 92, charte VII.


S. GAVFRIDI ABBIS MAIO RIS MONASTERII TVRONIS
HVIC GAVFRIDI CAPITI CREDITE SICVT EI

NOBILI PROSAPIA NATUS.

GEOFFRIDUS DE CONAN

1236-1262

Gaufridus ædificationem ecclesiæ prosequitur; perduxit eam ad magna pilaria quæ sunt ante lectum beati Martini. Roma per Agaunum reversus, a Nanthelmo abbate particulam sancti Exuperii sociorum vero illius obtinuit. Reliquum vitæ ipsius variis calamitatibus

et injuriis et in captione comitis Blesensis habuit; advocatis Ecclesiæ censuris comitem affixerunt; dux Alphonsus, Tolosæ comes et regis Ludovici frater, et Ludovicus, monachos in tutelam receperunt 1262. Gaufridus annum 1262 haud excessit.

Monasticum Gallicanum. Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Gaufridus de Conan, natus in comitatu Blesensi, ædificavit ecclesiam a loco ipsius prædecessoris, dimisit ad pilaria quæ sunt ante lectum beati Martini. In illo tempore venit Blesensis comes, qui herbagamentum sibi tradidit cum procuratione. Abbas illum contempsit, et carceris septem annos detinuit ad castrum de Guine, prope Esperdunum. Alexander IV summus pontifex libertatem concessit. Hic requiescit prope ostium Eleemosynæ.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières, mss., n° 5,541.
Cartularium Majoris Monasterii, p. XII-XXIII.


S' HVGONIS DE CASTELLIONE COMITIS BLESENSIS ET DNI DE AVESNIS
CONT' SIGILL' COMIT' BLESENS'

Pillage de Marmoutier par Hugues de Châtillon, comte de Blois. Il est excommunié.

Hugo, Blesensis comes, Majus Monasterium manu armata impetit, hospitium et fores effrangit, et annonam monachorum diripit, deglutit et absumit, et prædium militibus collocavit. Qui libidine, scortis, claustra, abbatis ædem, cellulas monachorum et templum ipsum contempserunt. Impetit iterum Majus Monasterium Hugo, et monachi apud summum pontificem excommunicationem conquirunt. Cognita causa, Sancti Nicolai abbas delegatus fuit, qui Hugonem a communione amovit. Paulopost vero restituitur Petro de Colmieu Rothomagensi archiepiscopo, pontifice romano deputato, et sententiam ejus subiit.

Actum anno Domini MCCXXXVII-MCCXXXIX.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 94-197, ch. VI et VII.



Emprisonnement de l'abbé de Marmoutier au château de Guine, par Jean de Châtillon, comte de Blois. Il est excommunié.

Joannes filius Hugonis Blesensis comitis, Monasterii possessiones circiter viginti annos et amplius illatum jure declaravit ut nihil fecerint, et sententiam confirmavit. Hic vero solemni charta de rebus suis quiete et libere uti paterentur declaravit, et hospitium de cibis et aliis necessariis in ditione sua sitis, remisit, et quo judicio arbitrium Vincentium de Permil, Turonensem archiepiscopum, delegit.

Non paulopost in Angliam proficiscentem Gaufridum, abbatem Majoris Monasterii, intra ditionem comitatus Sancti Poli intercepit Joannes Blesensis comes, equos et sarcinas abbatis spoliavit, illumque in vincula conjicit apud Guiniam castellum. Querela ad sedem apostolicam delata, Nicolaus summus pontifex in carcere Tulliana jacens, Joannem comitem sæpius citavit, ad Petrum de Bono cardinalem judicium detexit. Nicolao mortuo, Innocentius huc negotium litteris Turonensi archiepiscopo

mandat, qui sententiam in comitem promulgat mense septembri anno Domini MCCLII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 98, charte IV.

Louis IX prend Marmoutier sous sa protection.

Calamitate monachorum commotus Tolosanensis Alphonsus comes, Ludovici regis frater, illud jus protectionis et hospitii quod a Majori Monasterio repetebat, a Joanne Blesensi comite non minima pecunia VI mense novembri comparavit. Quatuor millia libras turonenses ab Alphonso hoc jus redemit rex Ludovicus, qui monachos litteris suis in tutelam recepit, annuatim censu regi persolvendo, et illam concessionem diplomatibus probavit.

Actum mense julio MCCLVIII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 92, charte III-IV; fol 93, charte III.

L'abbé Geoffroy rapporte d'Agaune des reliques de la légion Thébéenne et de saint Exupère.

Gaufridus abbas Roma per Agaunum revertens, lustratis Thebanorum militum passione locis, ab

Agaunensis abbate Nanthelmo, sancti Exuperii reliquiarum etiam particulam impetravit.

Datum anno Domini M CCXXXIV, die XXIII junii.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 97, charte VI.



SIGILLUM JURISDICTIONIS.

Alexandre IV envoie des légats à Marmoutier pour faire exécuter les nouveaux statuts édictés par l'abbé, et les approuve.

Alexander IV, servus servorum Dei, Hugonem de Sancto Caro Sanctæ Sabinæ cardinalem, et Simonem de Clicy, Sancti Dominici ordinis fratrem, delegat, ut componant dissidium quod existebat inter abbatem Majoris Monasterii et aliquot priores et monachos de novis articulis in Capitulo generali statutis.

Actum anno VI pontificatus, scilicet MCCLX.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 94, ch. II.

Au xve siècle, Jean Tirel, bibliothécaire et archiviste de Marmoutier, en fit une nouvelle revision (1426). Dom Martène nous en a donné l'analyse et la traduction en trente-deux articles. (*Histoire de Marmoutier*, tome II, p. 260-263 de l'édition qu'en a donnée Mgr Chevalier.) Le texte latin se

trouve dans les *Preuves*, encore inédites, p. 848 du manuscrit original (1).

La bibliothèque municipale de Tours possède aussi un exemplaire de ces statuts, mais c'est une copie du XVIe siècle, mss. n° 1390, sous ce titre : *Statuta Majoris Monasterii edicta a Petro abbate in Capitulo generali, anno Domini* 1354.

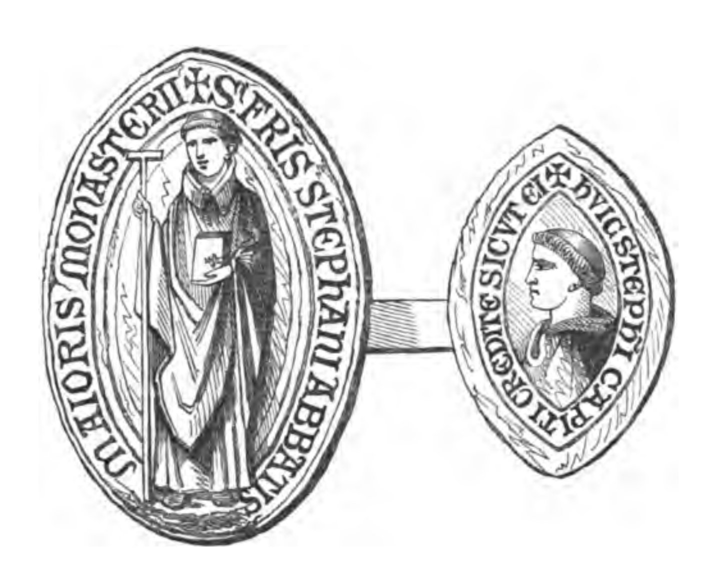
Ce manuscrit se trouvait jadis dans la bibliothèque de Marmoutier, inscrit au n° 200, comme le prouve le Catalogue dressé par dom Gerou, p. 188.

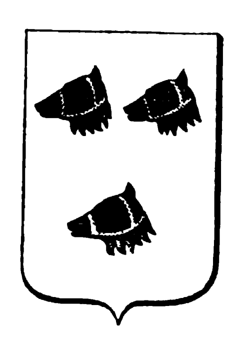
Nous avons donc ainsi la date précise de ces statuts (1260); une première revision faite par Pierre du Puis, en 1354, et enfin sa rédaction définitive, en 1426. Il serait curieux de collationner les deux textes de dom Martène avec la copie du XVIe siècle.

(1) Bibl. nat., fonds latin, nos 12,876-12,880.



SIGILLUM CAPITULI.


S' FRIS STEPHANI ABBATIS MAIORIS MONASTERII
HVIC STEPHI CAPITI CREDITE SICVT EI



VIR BONÆ VITÆ.

STEPHANUS DE VERNOTO

1262-1283

Stephanus primum vir bonæ vitæ, titulo ignotus, apud Urbanum IV efficit, ut ne prioratus sæculari cujuscumque auctoritate comittentur. Anno Domini 1274, aliquas ecclesias cum Johanne de Ambasia toparcha Calvimontis permutavit, Johanne Blesensi comite

assentiente. Huic compositioni non paulo supervexit Stephanus.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

Stephanus de Vernoto pauca pactavit occupatus injurio prædecessoris, abbatis dignitatem obtinuit, eo tempore Gregorius papa anno Domini 1274 qua in Anglia privilegia prioratuum in isto monasterio deferri concessit. Hic abbas requiescit in claustro in introitu ecclesiæ, ad dexteram partem.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

Geoffroy Freslon, évêque du Mans, cède à Marmoutier le droit de gîte qu'il y possédait moyennant la somme de cent vingt livres tournois.

In die Veneris post Inventionem sanctæ Crucis, Gaufridus Cenomanensis electus episcopus nomine Freslon, ad consecrationem Turones venit, et a

monachis nostris hospitii sibi debitum ex antiquo more reposcit pacem, tandem redemerunt CXX libris Cenomanensis episcopo datis.

« Universis præsentes litteras inspecturis Gaufri-« dus, permissione divina Cenomanensis Ecclesiæ « humilis ministrator, salutem in Domino.

« Noveritis nos recepisse in vigilia consecra-« tionis nostræ ab abbate et conventu Majoris « Monasterii CXX libras turonenses de expensis « dicti loci religiosis assentibus, ad hoc minime « se teneri, et compositum est in hunc modum. « Dicti religiosi dederunt nobis CXX libras pro « redditibus episcopatus Cenomanensis, et nos « cum assensu Capituli nostri Cenomanensis, pro « nostro et successoribus nostris ab exactione « procurationis absolvimus ipsos. »

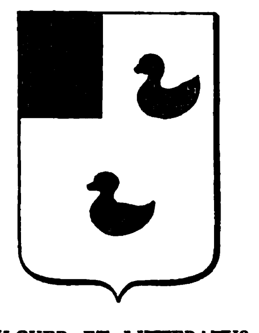
Actum die Veneris post Inventionem sanctæ Crucis anno Domini M CCLXII.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 93, charte VI.


S' GAVFRIDI: DIVINA MISERACIONE: EPI: CENOMAN
CONTRASIGILLVM EPI: CENOM


S' FRIS ROBERTI ABBATIS
MAIORIS MONASTERII


S': FRIS: ROBERTI: ABBIS: MAIORIS: MONASTERII: TVRON
S' FRIS: ROB'TI: ABBIS: MAIOR: MONAST'



PULCHER ET LITTERATUS.

ROBERTUS DE FLANDRIA

1283-1296

Robertus complevit chorum et alia opera. Anno Domini 1292 profectus in Angliam, unde vim pecuniæ ingentem a prioribus suis empsit in ecclesiæ emolumentum. Sulpicium de Ambasia, cogente Joanne, Turonensi archiepiscopo, ad jus evocavit. Litem hoc anno renovavit

Johannes de Ambasia, Sulpicii hæres, qui, abbatis prudentia intentiones continuit. Anno 1295 decessit Robertus.

Monasticum Gallicanum, mss. n° 11,818, fonds latin.

Roberto Flandriensis Martinus IV, civitate Turonensi excepta, mitram necnon, benedictionem populi solemniter impetrandi privilegium concedit. Martinus etiam anno 1285 Roberto uti baculo pastorali, et mitra et aliis pontificalibus ornamentis. Romæ in magno apparatu profectus, tamen alia opera fecit, navem ecclesiæ ad capellam Sancti Ludovici complevit. Mare Anglicanum transfretavit. Rex Eduardus, in carcere detinuit propter loci prioratus, qui, multa damna sustinuerunt. Hic sepelitur ad caput ecclesiæ in capella Virginis gloriosæ.

Bibl. nat., fonds latin; Gaignières, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.



SCEAU DE JEAN D'AMBOISE.

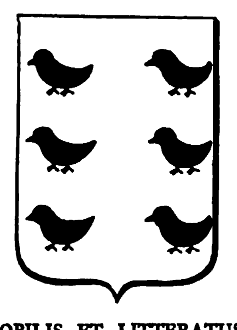
. Sulpice d'Amboise vend aux moines de Marmoutier la dîme de Saint-Cyr pour s'acquitter de la redevance qu'il doit au monastère. Jean de Berrie, son cousin et son héritier, la rachète.

Sulpicius de Ambasia damna plurima patiens, cogente Joanne, Turonensi archiepiscopo, pro quatuor modiis vini reddendis in decima Sancti Cyrii capiendis, emendari voluit. Joannes de Ambasia, Sulpicii hæres renuit, ad quod Rainaldus postea Turonensis archiepiscopus adegit. Majoris Monasterii necrologium Sulpicii domini de Ambasia et successorum anniversarium constat, quod dicitur, ad majus sacrum pro dictis defunctis die X novembris.

Actum anno Domini M CCXCII.

Çartularium Majoris Monasterii, fol. 99, ch. III.


SIGILL: ODONIS: ABBIS: MA
IORIS: MON: TVRON
ODONIS: CAPITI: CREDITE: SICVT: EI:



NOBILIS ET LITTERATUS.

ODO DE BRACCEOLIS

1296–1312

Odo de Bracolis, vel de Bracceolis, nuncupatus, anno Domini 1298 de cellis et prioribus statuta condit. Rogatu ejus, Galliæ rex Philippus Pulcher in Galliis, propter sterilitatem Majoris Monasterii clientibus dotem Isabellis filiæ suæ regi Anglorum desponsatæ liberavit. Ecclesiæ fabricam perfecit, anno Domini

1310, paulopost Odonis supremos dies contigit biennos.

Monasticum Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,818.

Odo de Bracceolis nobili origine natus, Bonifacii pontificis litteras accepit, et Sancti Ludovici capellam complevit, et in eadem capella sepelitur.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières. mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

HIC IACET
VENERABILIS PATER
ODO DE BRACCEOLIS
HVIVS CŒNOBII ABBAS
QVI OBIIT XII CALEND.
SEPTEMB.
ANNO
DOMINI
M.CCC.XII.

Tombe au milieu de la chapelle de Saint-Louis, derrière le chœur de l'église de l'abbaye de Marmoutier.


S' FRIS: IOHANNIS: ABBACIS: MAIORIS: MONASTERII: TUR
S' IOHIS: ABBIS: MAIORIS: MONASTERII



NOBILIS ET PULCHER.

JOANNES MONTELEONIS

1312-1330

Joannes Monteleonis in diœcesi Pictavensi natus, ecclesiæ porticum construxit, et viam quod inter ecclesiam et montem Rupium Corbonis ducebat, auctoritate regia præclusit anno 1331; mox dignitatem Simoni Mageio

consignavit. Majoris Monasterri possessiones 1316-1325 visitavit. Eodem anno moritur, et in sanctæ Crucis sacello quod exstruxerat et dotaverat, deponitur.

Monasterium Gallicanum, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 11,118.

Joannes Monteleonis in territorio Pictavensi natus, porticum cæpit ante portam ecclesiæ 1329. Anno sequente, fato debitum solvit, die crastino, in quo resignavit. Hic requiescit in ecclesia prope altare sanctæ Crucis inter duas columnas.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

Jean, abbé de Marmoutier, et Geoffroy, archevêque de Tours, terminent le différend entre le prieur de Breneçay et l'abbaye.

Hæc cella annexa est cum juribus et possessionibus suis camerariæ claustrali. Inter possessiones Berneçiaci, ecclesia Sancti Quintini de Rupibus ad Angeriscum fluvialum dono Radulfi, Turonensis archiepiscopi, anno 1084, cui adjunxit postea tertiam oblationum partem atque patronatum. Hugo Radulfi successor, sacerdoti congruam decimarum partem assignavit. Postea jus in eam ecclesiam Berneciaci probaverunt monachi Majoris Monasterii. Inter quos, adhæsit Bernerius abbas Nuchariensis, Arnaldus quondam abbas Bonevallensis, Theobaldus Majoris Monasterii prior, qui partitionem anno Domini 1215 probavit. Joannes deinde abbas Majoris Monasterii, illa partitione haud sufficiente, litem exstinguit anno 1312, præsens Gaufridus, Turonensis antistes.

Cartularium Majoris Monasterii, fol. 103, charte IX.


S'FRIS:SIMONIS:DEI:GRA:AB
BIS:MAIORIS:MONASTERII:TVR


S'.FRIS:SIMONIS:ABBIS
MAIORIS:MONASTERII:TURONENS



POTENS IN REGIMINE.

SIMO DE MAGEIO

1330-1352

Simo de Mageio, dictus le Mire apud Sammarthinos, fama celebris et rebus gestis clarus, thesauro regio præfectus, cum abbate Dionysiano et Corbiensi necnon dominis de Meulant et du Chastelet. Ecclesiæ porticum

complevit et muris monasterium circuit anno 1331-1340. Controversiam cum Guidone comite Blesensi composuit. Petri Burdigalensis archiepiscopi ob incœptiones divertere firmavit, et Turonensis et Rothomagensis provinciarum ordinis Sancti Benedicti conciliis præfuit. Postea abbatiam Salmuriensis permovit, et Dolensis, et Carnotensis factus est episcopus 1357.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

Simo de Mageio in pago Turonensi natus, fuit potens in regimine. Claustrum ecclesiæ, et capellam 1356-1363 cum manorio de Rubro Monte suscepit, 1331-1356 et porticum complevit. Renovationem viæ comnunis, quæ erat inter Dormientes et Rubrum Montem procuravit, propter sanctorum corpora Normannis occisa. Acquisivit in pago Parisiensi duas

domos pro nostro collegio, et paulisper Dolensis episcopus factus est, postea Carnotensis. Requiescit in nostra ecclesia ante majus altare.

Bibl. nat., fonds latin, Gaignières, n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

SCEAUX DES ABBÉS

Garnerio abbate, ad Gaufridum qui dicitur Conan, Majoris Monasterii sigilla, officiorum effigies præstant. Gaufridus, ex una parte, conspicitur casulatus, sceptrum abbatiale, vulgo crossa, sinistra sustinens, dextera volumen ex adverso, medius tenens, sursum in pectore.

Stephanus vero abbas nec baculo, nec mitra repræsentatur, sceptri formam majorum habet, quæ ad annum 1272 mutatur. Nescimus quo Roberti sigilla pontificis insignia ferunt. Odo de Bracceolis sigillum habet, in quo baculum pastorale et mitram figurantur, utriusque lateris duas claves et liliorum additus subjectum. Joannes vero, cum mitra, casula, et ingenti baculo pastorali videtur. Ad latus dextrum duo lilia, unum super alteri posi-

tum. Ad sinistrum pari modo duo claves, sub pedibus scutum ubi duo leopardi gradiantur unus sub altero, in more Normanniæ ducum ponuntur. Mitratus et casulatus Simo de Mageio repræsentatur, lilia et claves ferens ad utrumque latus, et regiminis tenens librum in pectore.

Dom Anselme le Michel, *Histoire de Marmoutier*, mss. n° 1387, t. I, p. 121-177. Bibl. mun. de Tours.



GARNERII ABBATIS MANUALE SIGILLUM.

OBITUS SEU ANNIVERSARIA

QUORUMDAM ABBATUM ET BENEFACTORUM HUJUS MONASTERII

JANUARIUS

XVI. Anniversarium Hugonis, filii Odonis Campaniæ comitis, quondam archiepiscopi Bituricensis, qui requiescit in Capitulo, juxta sepulcra parentum suorum.

XXV. Anniversarium Stephani Vernoti, abbatis hujus monasterii, qui requiescit in Claustro, in introitu ecclesiæ, ad dexteram partem.

Anniversarium Hugonis, abbatis hujus monasterii, qui requiescit in Capitulo, juxta portam.

FEBRUARIUS

VII. Anniversarium Balduini, Rupium Corbonis domini.

VIII. Anniversarium Gerardi Paulte, abbatis hujus monasterii, qui requiescit in ecclesia, in medio sub tumba olim cuprea.

XVII. Anniversaria Radulfi et Ricardi, dominorum de Bello Monte.

XXV. Anniversarium Joannis Monteleonis, qui requiescit prope altare Sanctæ Crucis, intra duas columnas.

MARTIUS

XI. Anniversarium Hugonis de Rupe, abbatis hujus monasterii, qui requiescit in sacello Beatæ Mariæ.

APRILIS

XIX. Anniversarium dominorum abbatum, Guidonium Vigeris, quorum corpora jacent sub duabus tumbis cupreis, ante majus altare, juxta Simonem de Mageio. Guido quidem avunculus, a sinistra parte, Guido junior, nepos ejus a dextra.

JUNIUS

I. Anniversarium Hermengardis, Campaniæ comitissa, quæ requiescit in Capitulo, ad caput Hugonis abbatis.

IV. Anniversarium Odonis, Campaniæ comitis, qui, requiescit in Capitulo, prope tumulum comitissæ, uxoris suæ.

XXI. Anniversarium Simonis de Mageio, hujus monasterii abbatis, qui requiescit ante majus altare.

JÛLIUS

XIX. Anniversarium Gaufridi de Conan, qui requiescit in Claustro, ad ostium Eleemosynariæ.

XXVII. Anniversarium Mathæi Gaultier, hujus monasterii olim abbatis, obiit, Negrepontis episcopus, requiescit in sacello Beatæ Annæ.

AUGUSTUS

III. Anniversarium Petri Marques, abbatis hujus monasterii, qui requiescit in choro, sub tumba lapidea, juxta Gerardum Paulte.

VII. Anniversarium Petri de Podio, abbatis olim hujus monasterii, qui requiescit in navi, prope sacellum Sancti Florentii.

XXIII. Anniversarium Odonis de Bracceolis, piissimi hujus monasterii abbatis, qui requiescit in sacello Sancti Ludovici.

OCTOBER

Anniversarium Guidonis de Luro, hujus monasterii abbatis, qui requiescit in choro, sub tumba olim cuprea, cum domino Gerardo Paulte, patruo suo.

Bibl. mun. de Tours, *Majoris Monasterii Rituale*, mss. n° 1394, p. 194-198.



MAJORIS MONASTERII SIGILLUM.


S' PETRI : ABBATIS : MAIORIS : MONASTERII : TVR'



PETRUS ET GERALDUS DE PODIO

1352-1363 & 1363-1376

Petrus de Podio, Majoris Monasterii statuta iterum edixit, quæ sunt manuscripta. Paulo-post Jerosolymæ profectus, rosam de Jericho, et alia pretiosa detulit, fornicem ecclesiæ, dormitorium, et alias ædes restituit. Deinde Joanna de Burgundia regina, cum Harduino de Maillé domino de Langeais, testamento partem vicariæ

de Chahaignes legaverunt 1348. Petrus III idus augusti 1364 decessit, tumulatus in oratorio Sancti Florentii, quod, ipse in ecclesia Majoris Monasterii, ab adventu suo, condiderat.

Gerǎldus de Podio, Petri germanus, dignitatem Capitulo generali obtinuit. Sancti Cyrici villam prope Turones anno 1367 emit ab Hugone de Ambasia, domino de la Maisonfort. Sequenti anno, jussu Urbani V, postea Gregorii XI anno 1370, cum abbate Sancti Albini Andegavensis, inquisivit in miracula Caroli Britanniæ ducis, quo etiam anno Carolus rex, Ludovico fratri, Turoniæ feodum concedit.

In Majori Monasterio excepit, die XX decembris 1375. Factus est cardinalis titulo Sancti Clementis. Avenione XVI kalendas martii, defunctus 1389, abbatiam 1384 dimisit.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

Petrus de Podio, Lemovicus, Clemente VI abbatiam accepit, antea Sancti Florentii Salmuriensis abbas, custodivit ab incendio istud monasterium cum archiepiscopo Turonensi nomine Philippus Blanche. Aurum et argentum quod prædecessor conventui dederat, ipso accepit. Mortuus est anno 1363 in die sancti Sixti. Geraldus de Podio, frater suus, accepit thesaurum, ad conventum pertinens. Ad Avenionem accessit, cardinalis factus, in eodem oppido moritur.

Gaignières, fonds latin, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.


✠ S: FRIS: GIRALDI DE ABBI
MA IORI
MONASTERII: TVRONEN



GERALDUS PAUTE

1376-1389

Geraldus Paute, Sanmarthinis Poli dictus, anno 1385 edictum adversus cardinales beneficia omnia ecclesiastica occupantes promulgat. Nescio quo Geraldus anno 1387 permutat cum Helia, Sancti Sergii abbate.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. nº 11,818.

Geraldus Paute, Lemovicus, antea abbas Sancti Benedicti Floriacensis, post tredecim annos regiminis, cum Engolismensis Helia permovit, et sine beneficio, in nostro monasterio decessit, in sacello Beatæ Annæ requiescit.

Bibl. nat., fonds latin. — Gaignières, mss. n° 5,441.

Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.





HELIAS ENGOLISMENSIS

1389-1412

Helias, ex abbatia Sancti Sergii quam cesserat Geraldo, migrat ad Majus Monasterium. Anno 1390 confirmat statuta a Gaufrido Plessiensis facta, per ipsum et monachos, et edita pro collegio Majoris Monasterii. Jurgium inter

monachos oritur per alimentarium, quæ causa ipse non providebat, permutat, et ad primam abbatiam revertitur, ubi denatus est III kalendas octobris anno 1418.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. nº 11,818.


S: Guidonis: abbis
maioris: monasterij



GUIDO DE LURO

1412-1426

Guido de Luro ex abbatia Sancti Sergii excerptus, in abbatiam Majoris Monasterii bona prudentissime et utilissime procuravit. Eo tempore, grangiam de Mesleio consumitur incendio, 1422 ad ædificationem nummorum egit. Obiit anno 1426.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. nº 11,818.

Guido de Luro, Lemovicus, receptus fuit IV idus augusti in festo sancti Laurentii, anno Domini 1412, in eodem tempore, in hoc regno fuerunt bella. Dilexit suos et bona monasterii, dimisit ecclesiam ab omni onere liberam. Fata functus est, anno 1426, et corpus sub tumulo cupreo in choro quiescit.

Gaignières, fonds latin, mss. nº 5,441.

Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.


S' fratris: petri : abbatis:
maioris :monasterii tur.





PETRUS MARQUES

1427-1453

Petrus Marques, ecclesiam V kalendas decembris dedicavit, et optime de rebus Majoris Monasterii consuluit, ab anno 1429 ad annum 1453, qui ei supremus fuit.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

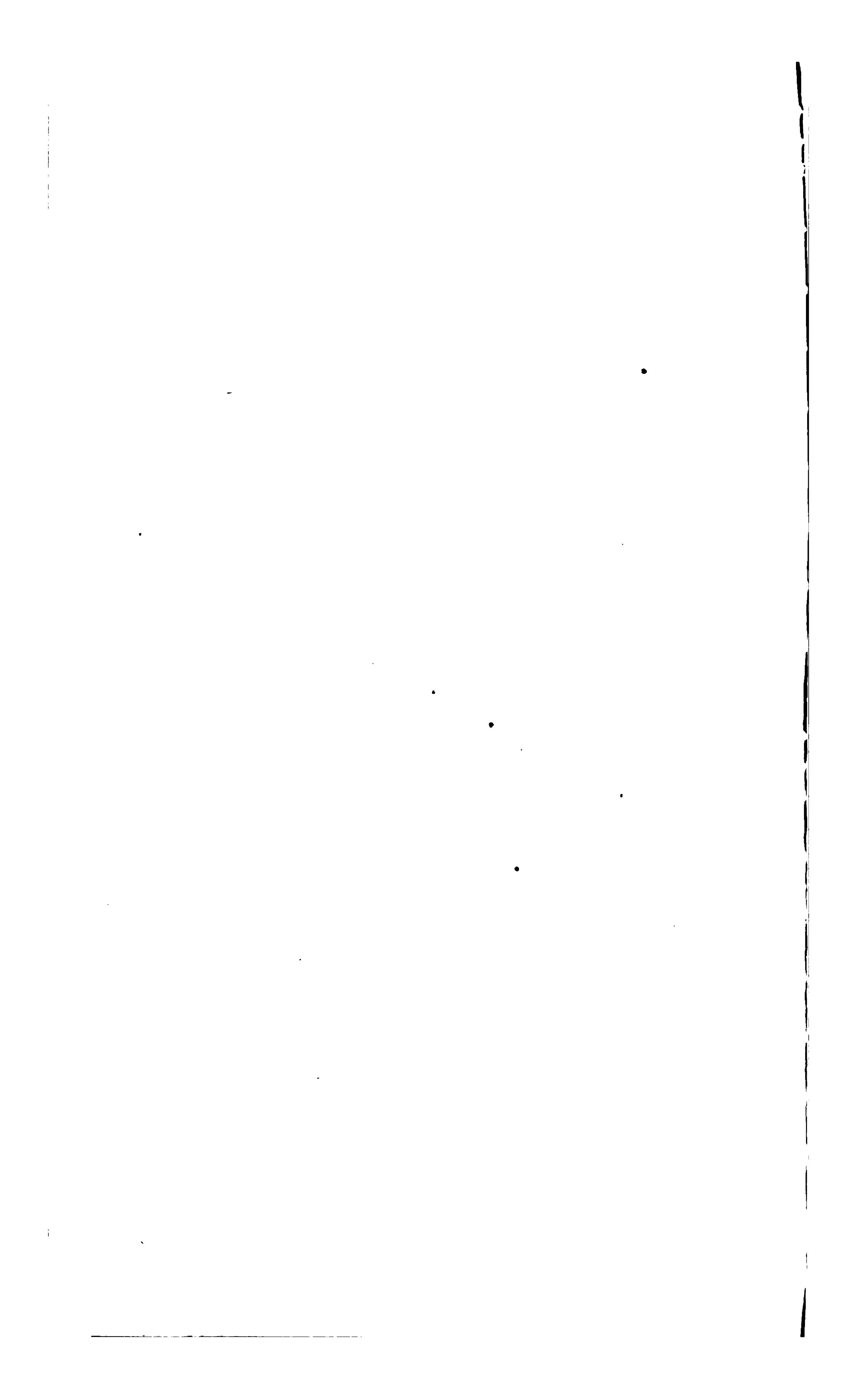
Petrus Marques privilegium singulare Majori Monasterio Urbanus V pontifex approbavit anno

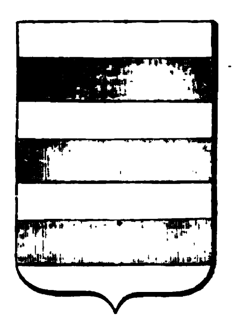
1450. Martinus V anno VII sui pontificatus, ad eum misit litteras, quibus, huic monasterio propter paupertatem prioratus Sancti Maglorii de Lehonio, permittit uniri ad mensam abbatialem, propter bellum inter reges Galliæ et Anglorum. Anno Domini 1452 aliam bullam concessit pontifex, quæ ad instantiam Caroli regis Majoris Monasterii immunitatem omnium territoriorum, concessit.

Gaignières, fonds latin, mss., n° 5,441.

Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.


S' sigitt: Guidonis abbi
monasterij: maioris: Turons





GUIDO, SENIOR

ET

GUIDO VIGERIS JUNIOR

1453-1458 & 1458-1498

Guido Vigeris senior, litteras a Calixto III consecutus est, quibus ad ferenda monasterii onera. Prioribus, clero Andegavensi decimas pensionis rogavit et cum detractantibus communicare noluit.

Factus est pontifici Bibliensis, episcopus, abbatiæ gratiam cessit nepoti anno Domini 1458.

Guido Vigeris junior, partem reliquiarum sanctarum virginum Sabinæ et Savinæ anno 1479 concedit ecclesiæ collegiatæ Sancti Petri Puellarum apud Genabum Aurelianorum. Capsas duas argenteas, pro reliquis condendis idoneas, etiam crucem argenteam ex solido argento multis expensis, conflat anno 1495. Bonorum Monasterii detentoribus interdicit juramentum Carolo VIII. Ambasiæ profectus, moritur anno 1499.

Monasticum Gallicanum, fonds latin., mss. nº 11,818.

Guido Vigeris senior, eleemosynarius regis anno 1453 in favorem nepotis Guidonis Vigeris abdicavit. Anno 1458, ad eum misit bullas Nicolaus V, quibus abbatiam resignaverat.

Guido Vigeris junior, ab anno 1458 ad annum 1499 Majoris Monasterii magistratum occupavit.

Gaignières, fonds latin, mss. n° 5,441.

Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.



MANOIR ABBATIAL DE ROUGEMONT.



LUDOVICUS POT

1498-1505

Ludovicus Pot, Sancti Laumariaci abbas anno 1502, Torniacensis episcopus adeptus Lectorensis postea facultatem, obtinuit. Monachos post annum XXI completum, ad sacerdotium promovendi concessum prioribus et variorum locorum percipi debitum, exegit. Anno 1504 migravit.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

Ludovicus Pot Sancti Laumarii Blesensis abbas fuit, Torniacensis, postea Lectorensis episcopus, fata functus est anno 1504.

Gaignières, fonds latin, mss. n° 5,441.

Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.


MON: MAIORIS: MONASTERII:



FRANCISCUS SFORZIA

1505-1511

Franciscus Sforzia, ducum Mediolanorum genere natus, admodum juvenis vicarium habuit. In venatione ferum persequebatur, equo comitato prolatus, equi pondere oppressus obiit anno 1511.

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. n° 11,818.

Franciscus Sforzia, a genere Sforzianorum oriundus, Majori Monasterio leges monasticas junxit, rege Ludovico XII jubente, et adhuc juvenis in abbatem electus est. In ferum venando prolatus obiit anno 1511.

Gaignières, fonds latin, mss. n° 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.



MATHÆUS GALTERIUS

1512-1537

Mathæus Galterius, Majoris Monasterii cœnobita et doctor theologus, abbatiam Capitulo obtinuit. Factus est Negrepontis episcopus anno 1520, abbatiam permutat pro Burgoliensi cum Philippo Hurault. Sepelitur in

sacello Sanctæ Annæ ad sinistrum, in ecclesia Monasterii, et legitur :

« Gy gist reverend père en Dieu Mathieu « Gaultier, evesque de Negrepont, jadis abbé « de céans, lequel décéda le XV juillet 1552, « aagé de 86 ans. »

Au XVIIe siècle, quand Marmoutier fut donné à la congrégation de Saint-Maur, l'église changea les vocables de ses chapelles, et celle dédiée à sainte Anne devint la Présentation de Notre-Dame ; elle était située à gauche du chœur.

Monasticum Gallicanum, mss. n° 11,818.

Gaignières, *Épitaphes de Touraine*, mss. f. 8,229.

Cab. des Estampes, *Monum. funéraires d'Oxford*, t. VII bis, fol. 182.

Mathæus Galterius, Majoris Monasterii monachus et doctor Sorbonicus, electionem confirmavit synodus Pisana convocatus anno Domini 1512. In Capitulum generale 1518

convocavit priores ad reparanda monasterii tecta. Ipse, ad conficiendum sacros vestes et sacrarium reliquiarum et vasa reficere contulit. Missam solemnem societatis Sorbonicæ dictam fundavit, in octava Sancti Sacramenti decantandam in ecclesia Majoris Monasterii, et ad hoc, stipendiis dotavit. Negrepontis episcopus creatus, cum Philippo Hurault Burgolii abbatiam permutat. Sedit ad annum 1536.

Monasticum Benedictinum. — Gaignières, *Cartularium Majoris Monasterii*, fonds latin, mss. n° 5,441.



PHILIPPUS HURAULT

1537-1539

Philippus Hurault anno 1536 pater monachorum dictus, capitulo generali electus obiit 1539. Sepultus jacet in Capitulo Alborum Mantellorum sub hac inscriptione :

« Cy gist Philippe Hurault, abbé de Mar-

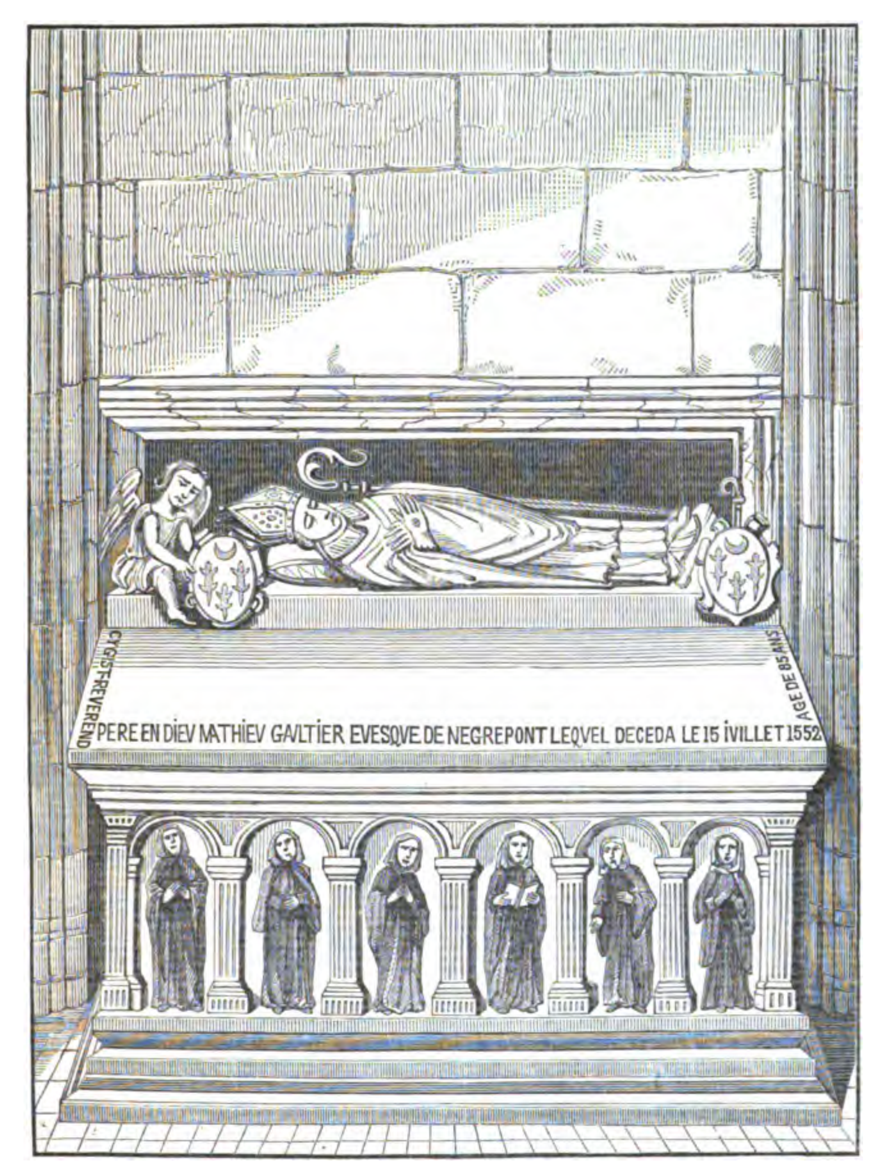
« moutier, de Bourgueil et de Saint-Nico-
« las d'Angers, qui décéda le XII novembre
« 1539. »

Gaignières, fonds latin, mss. nº 5,441.
Cartularium Majoris Monasterii, p. VII-XXIII.

Phillippus Huraltus Sancti Petri de Burgolio etiamque Sancti Nicolai Andegavensis, postremus abbas Majoris Monasterii, mortuus anno 1539 jacet in capitulo monasterii Parisiensis Alborum Mantellorum. His verbis necrologium beati Martini Majoris Monasterii obitum notat :

« Anno Domini MDXXXIX, duodecima
« die novembris, obiit Parisiis reverendissimus
« in Christo pater Philippus Hurault, hujus
« abbas loci, cujus anima, requiescat in
« pace. Amen. »

Monasticum Gallicanum, fonds latin, mss. nº 11,818.



TOMBE DE MATHIEU GAUTHIER.

TABLE DES CHARTES

INDEX GÉOGRAPHIQUE

DES CHARTES

A

B

BOCÉE. Commune du canton de Beaugé (Maine-et-Loire). Marmoutier y possédait un prieuré considérable. (Voir les chartes du Cartulaire, dans le 1er volume des *Archives d'Anjou*, de Marchegay.

BOUCHARD (L'ISLE-). Chef-lieu de canton, arrondissement de Chinon.

BRENNE (LA). Dans la Touraine, ce nom désigne un ruisseau d'une faible étendue. Sa source est près le Serrain, aujourd'hui sans importance. Bourg considérable au moyen âge, maintenant hameau réuni à la commune de Semblançay. Ce lieu possédait une magnifique église qui partageait, avec Venise, le privilège de posséder le chef de saint Athanase. De ce bourg, la Brenne passe à Pernay, Saint-Éienne-de-Ghigny, et se jette dans la Loire, au pont de Brenne.

BRENNEÇAY. C'est un hameau qui, au moyen âge, possédait un prieuré de Marmoutier des plus important. Situé dans la commune de Saint-Quentin-sur-Indrois, canton de Loches.

BUZANÇAIS. Chef-lieu de canton du département de l'Indre, dépendait, avec Châtillon, avant 1789, de la province de Touraine.

C

CANEVOSE (FORÊT DE). Il n'en reste rien maintenant, mais nous connaissons son emplacement. Voici son étendue : au midi, la vallée de l'Indrois, jusqu'à Saint-Quentin ; à l'est, de l'Indre à Reignac ; des deux autres côtés, elle confinait à la Champagne tourangelle. Cette étendue considérable de bois fut défrichée de bonne heure par les moines de Marmoutier établis au prieuré de Brenneçay.

CHAMPAGNE TOURANGELLE. C'est une plaine qui s'étend du Cher à l'Indre. Les communes de Sublaines, Cigogné, Athée,

Courçay, Reignac, Luzillé et Le Liège sont comprises dans cette région.

CHATEAUDUN. Chef-lieu de canton et d'arrondissement d'Eure-et-Loir.

CHATEAURENAULT. Chef-lieu de canton d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours.

CHOUZY. Ce bourg dépendait de l'ancienne province de Touraine. Marmoutier y possédait un important prieuré sous le vocable de Saint-Martin. Les documents sont analysés dans le Cartulaire de Marmoutier. (Fonds latin, Gaignières, mss. n° 5,441, t. III, p. 53-55, Bibl. nat.) Aujourd'hui, Chouzy dépend du canton d'Herbault et de l'arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

COLOMBIERS. C'est aujourd'hui Villandry, commune du canton d'Azay-le-Rideau. Marmoutier possédait, sur son territoire, l'important prieuré de Saint-Laurent, de Font-Cher.

COSME (SAINT-). Ce prieuré, qui était un bénéfice commendataire, doit son origine à Hervé de Buzançais, restaurateur de la basilique de Saint-Martin, et qui y mourut. A cette époque, il appartenait à Marmoutier, qui le céda à la collégiale. Mais, dès la fin du XI[e] siècle, les chanoines réguliers de Saint-Augustin s'y établirent. Saint-Cosme dépend actuellement de la nouvelle paroisse de Sainte-Anne-lez-Tours.

CYR (SAINT-). Marmoutier et la collégiale de Saint-Martin y possédaient des biens considérables. Cette commune, située aux portes de Tours, fait partie du canton de Tours-nord.

F

FONT-CHER. Comme nous l'avons vu, il dépend de Villandry et est désigné sous le nom de *Foucher*. Ce domaine était considérable; aussi les moines de Marmoutier y établirent un de leurs prieurés

les plus riches, en ce lieu. Le Cartulaire de Marmoutier (Gaignières, fonds latin, mss. n° 5,441), nous a conservé l'analyse du Cartalaire, tome III, p. 101-118.

G

GASTINES (FORÊT DE). C'est une contrée qui doit son nom à une vaste forêt qui rejoignait, à l'est, celle de Blimars. Chenusson, La Ferrière, Le Boulay, Monthodon, Les Hermites, Montrouveau, Morié, Villedieu sont des bourgs qui étaient primitivement dans cette forêt. Les moines défrichèrent une partie de ces bois et y établirent un prieuré sous le vocable de Saint-Laurent. Le Cartulaire de Marmoutier (Gaignières, Bibl. nat., fonds latin, mss. n° 5,441) nous a conservé l'analyse de ces chartes, tome III, p. 65-74. Le bourg de Saint-Laurent-de-Gastines dépend du canton de Châteaurenault.

GUINES (CHATEAU DE). Il existe encore, et est une des curiosités de ce lieu, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais).

L

LIMERAY. Commune du département d'Indre-et-Loire, canton d'Amboise.

LOUROUX (LE). Commune du canton de Ligueil (Indre-et-Loire). Marmoutier y possédait un prieuré rural qui subsiste encore, près d'un étang, le plus vaste du département. Il était sous le vocable de Saint-Sulpice.

M

MANS (LE). Chef-lieu du département de la Sarthe. Deux évêques de cette ville : Hamelin, né à Tours, fut d'abord

écolâtre de Saint-Martin (1163-1190), puis nommé successeur de saint Julien, il tint le siège épiscopal, de cette date à 1214, année de sa mort. Nous le mentionnons ici pour les légations dont il fut chargé (1204) par le pape, avec Adam, abbé de Perseigne, pour réformer la collégiale de Saint-Martin. — Geoffroy Freslon, avant de recevoir la consécration épiscopale, fut archidiacre d'outre-Loire de l'église de Tours, et en qualité de légat (1262), vint réformer la collégiale de Saint-Martin, avec Philippe, abbé du Mont, ordre de Citeaux. Il tint le siège épiscopal de 1258 à 1269.

Maillé. Ce bourg, maintenant Luynes, est le berceau d'une vieille et illustre maison de chevalerie, encore existante, est chef-lieu de canton. Les moines de Marmoutier établirent, au xiᵉ siècle, un prieuré, sous le vocable de Saint-Vincent. Gaignières (Cartulaire de Marmoutier, fonds latin, mss. nᵒ 5,441, tome Iᵉʳ), nous a conservé l'analyse des pièces du Cartulaire de cette possession monastique (p. 379-390).

Membrolle (La). Ce bourg qui, au moyen âge, dépendait de la commune de Mettray, est aujourd'hui une paroisse considérable du canton de Tours-nord. Sur son territoire se trouvent les ruines du prieuré de Saint-Vincent de Lavarré, et une grange dîmeresse bien conservée, mais de proportions moindres que celle de Meslay. Comme elle, bâtie par Hugues des Roches, abbé de Marmoutier (1210-1227), elle a une grande analogie avec la première, mais n'est pas connue. Nous trouvons l'analyse des chartes de Lavarré dans le Cartulaire de Marmoutier. (Gaignières, Bibl. nat., fonds latin, mss. nᵒ 5,441, p. 79-98).

Meslay. Dans l'origine, c'était un alleu donné aux moines qui, dans la suite, y construisirent un manoir qui devint la maison des champs des abbés, comme Rougemont était leur logis abbatial. Ce qui fait la réputation actuelle de Meslay, ce sont deux bâtiments somptueux : le portail et la grange dîmeresse,

le plus beau spécimen de ce genre de construction du XIIIe siècle, que nous possédions en France. Meslay dépend de la commune de Parçay, canton de Vouvray.

N

NAVEIL. Ce bourg, situé dans le département de Loir-et-Cher, dépend du canton de Vendôme.

O

OUEN (SAINT-). Ce bourg dépend du canton d'Amboise.

P

PARÇAY-MESLAY. Il doit cette désignation au manoir de ce nom, qui se trouve sur son territoire, et ainsi nommé pour ne pas le confondre avec Parçay-sur-Vienne, canton de l'Ile-Bouchard.

PLAUTE (FORÊT DE). Cette étendue de bois, qui occupait l'île de Berthenay, depuis le Cher jusqu'à la Loire, sauf quelques parties qui étaient en prés, fut défrichée de bonne heure. Les chartes du XIe siècle lui donnent parfois le nom de *Nemos Ulmetum*, pour ce motif qu'elle était entièrement plantée d'ormeaux.

Q

QUENTIN (SAINT-). Ce bourg est situé sur l'Indrois, et dépend du canton de Loches. Le prieuré de Saint-Martin de Brennezay se trouve sur son territoire.

R

ROCHECORBON. Ce lieu fut, au moyen âge, une viguerie importante. Dans la suite, les moines de Marmoutier en devinrent

propriétaires. Cependant, les seigneurs de la maison de Brenne en héritèrent par alliance et y construisirent une vaste forteresse dont il ne subsiste que la tour d'observation du donjon (XIIIe siècle). Ce lieu stratégique n'a été l'objet d'aucun travail sérieux.

S

SABLÉ. Chef-lieu de canton du département de la Sarthe, avait jadis un prieuré de Marmoutier des plus importants. La seule redevance du prieuré était de nourrir ceux de l'obédience qui passaient et se rendaient au chapitre de l'abbaye, et ils étaient nombreux.

SAPAILLÉ. Ce prieuré rural, situé dans le Blésois, devait sa fondation à Geoffroy, vicomte de Châteaudun. Gaignières (Cartulaire de Marmoutier, fonds latin, mss. n° 5,441, tome III, p. 57-61) nous a conservé l'analyse des chartes de ce domaine.

T

TAVANT (NOTRE-DAME DE). Situé à une faible distance de l'Isle-Bouchard, aujourd'hui chef-lieu de canton, il était l'un des prieurés les plus considérables de Marmoutier. Gaignières nous a conservé (Cartulaire de l'abbaye, fonds latin, mss. n° 5,441, tome II, p. 273-287; tome III, p. 455-494) l'analyse des documents qui le concernent.

TOURS (PONT DE). Construit par le comte Eudes II, à qui nous sommes aussi redevables de la fondation du prieuré de Font-Cher. La charte existe encore; malheureusement ses sceaux ont disparu : ils contenaient des cheveux et de la barbe des témoins, vénérables reliques des fiers barons de ce temps.

TABLE DES SCEAUX

ACHEVÉ D'IMPRIMER

SUR LES PRESSES DE

ROUILLÉ-LADEVÈZE, IMPRIMEUR A TOURS



LE XXX OCTOBRE M DCCC LXXIX

